

بنك الجزائر



**RAPPORT 2010**  
**EVOLUTION ECONOMIQUE**  
**ET MONETAIRE EN ALGERIE**

**Juillet 2011**

بنك الجزائر

Bank of Algeria

**RAPPORT 2010**

**EVOLUTION ECONOMIQUE  
ET MONETAIRE EN ALGERIE**

# **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>p.4</b>
<b><u>CHAPITRE I :</u></b>	
<b>ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....</b>	<b>p.6</b>
<b><u>CHAPITRE II :</u></b>	
<b>ACTIVITE ECONOMIQUE .....</b>	<b>p.13</b>
<b><u>CHAPITRE III :</u></b>	
<b>EVOLUTION DES PRIX.....</b>	<b>p.26</b>
<b><u>CHAPITRE IV :</u></b>	
<b>BALANCE DES PAIEMENTS ET</b>	
<b>DETTE EXTERIEURE.....</b>	<b>p.38</b>
<b><u>CHAPITRE V :</u></b>	
<b>FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>p.56</b>
<b><u>CHAPITRE VI :</u></b>	
<b>INTERMEDIATION</b>	
<b>ET RENTABILITE DES BANQUES.....</b>	<b>p.68</b>
<b><u>CHAPITRE VII :</u></b>	
<b>MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE BANCAIRE :</b>	
<b>SYSTEMES DE PAIEMENTS ET CENTRALES</b>	
<b>DES RISQUES ET DES IMPAYES.....</b>	<b>p.88</b>
<b><u>CHAPITRE VIII :</u></b>	
<b>CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE :</b>	
<b>DU RENFORCEMENT DE LA SOLIDITE BANCAIRE.....</b>	<b>p.99</b>
<b><u>CHAPITRE IX :</u></b>	
<b>POLITIQUE MONETAIRE.....</b>	<b>p.116</b>
<b><u>CONCLUSION.....</u></b>	<b>p.150</b>
<b><u>ANNEXE :</u></b>	
<b>TABLEAUX STATISTIQUES.....</b>	<b>p.156</b>

## INTRODUCTION

*Après des performances économiques -croissance hors hydrocarbures robuste tirée par le programme d'investissements publics en contexte de relative bonne tenue de l'inflation- et financières -accumulation des réserves de change, forte réduction de la dette extérieure et accumulation de ressources dans le fonds de régulation des recettes-, soutenues entre 2001 et 2008, l'économie nationale a fait face au choc externe de grande ampleur de 2009, inhérent à l'intensification de la crise financière internationale et à la crise économique mondiale.*

*Le degré de résilience de l'économie nationale face à ce choc externe est appréciable, comme en témoignent la consolidation de la position financière dès 2010 et l'amélioration du cadre de stabilité monétaire et financière. L'efficacité de la conduite de la politique monétaire a été décisive en la matière, eu égard au renforcement du dispositif réglementaire. La stabilité du taux de change effectif a étayé cet objectif, en particulier celui de maîtrise de l'inflation en contexte de reprise de l'expansion monétaire. Par ailleurs, l'année 2010 a enregistré une amélioration des indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, même si, sous l'angle allocation, l'intermédiation bancaire reste en deçà des fonds prêtables issus de ressources accrues et stables.*

*Le présent rapport de la Banque d'Algérie vise à expliciter les évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2010, avec un accent particulier sur les principaux développements du secteur bancaire et sur la politique monétaire.*

**CHAPITRE I :**  
**ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL**

# **CHAPITRE I :**

## **ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL**

Après une contraction en 2009, l'économie mondiale a enregistré en 2010 une croissance positive substantielle, confirmant la reprise entamée au cours de la seconde moitié de l'année précédente. Cette forte reprise reflète les effets des politiques macroéconomiques agressives mises en place par de nombreux pays pour faire face aux effets de la crise économique et financière globale. Ces politiques ont consisté essentiellement en des mesures budgétaires exceptionnellement fortes en soutien aux entreprises, au secteur financier, à l'expansion des investissements publics et au volet social, ainsi que des politiques monétaires considérablement accommodantes, y compris à travers l'introduction d'instruments non conventionnels.

Les impulsions budgétaires exceptionnellement importantes ont poussé les déficits budgétaires et la dette publique, notamment dans des pays avancés, à des niveaux insoutenables dans beaucoup de pays, rendant nécessaire la mise en place de politiques crédibles de consolidation budgétaire à moyen-terme. A la faveur de la reprise économique, de nombreux pays ont ainsi entamé le retrait progressif des mesures budgétaires exceptionnelles. Des actions similaires ont également concerné les mesures monétaires non conventionnelles.

### **I.1 - CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

La croissance économique globale, mesurée par le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial, est passée de -0,5 % en 2009 à 5,1 % en 2010. Cette croissance reste, cependant, inégalement répartie, étant tirée principalement par la forte performance des pays émergents et en développement où le taux de croissance du PIB est passé de 2,8 % en 2009 à 7,4 % en 2010. Dans le même temps, la croissance du PIB dans les pays avancés est passée de -3,4 % en 2009 à 3,0 % en 2010.

Au niveau des pays avancés, l'économie américaine a enregistré en 2010 un taux de croissance du PIB de 2,9 % après la forte contraction du PIB en 2009 (-2,6 %). La croissance économique dans la zone euro a été moindre, n'atteignant que 1,8 % en 2010 après une croissance fortement négative en 2009 (-4,1 %). Plus généralement, la même tendance à la reprise de l'activité économique a été enregistrée dans les pays de l'Union Européenne (1,8 % en 2010

contre -4,1 % en 2009), au Canada (3,2 % en 2010 contre -2,8 % en 2009), en Grande Bretagne (1,3 % en 2010 contre -4,9 % en 2009) et au Japon (4 % en 2010 contre -6,3 % en 2009).

En dépit de la reprise économique, les taux de chômage dans les pays avancés sont restés élevés se situant à 8,3 % en 2010, sensiblement au même niveau que celui de 2009 (8,0 %), atteignant 9,6 % aux Etats-Unis et 10 % dans la zone euro.

L'activité économique dans les pays émergents et en développement a connu une forte reprise, bien qu'à des rythmes variés selon les pays.

En Asie, la croissance économique a atteint 9,6 % contre 7,2 % l'année précédente. La croissance a été particulièrement vigoureuse en Chine et en Inde (10,3 % et 10,4 % respectivement), tirée essentiellement par une demande intérieure robuste. Dans ce contexte de forte croissance, des pressions inflationnistes ont émergé dans certains pays asiatiques, dont la Chine, reflétant des contraintes de capacités de production, la hausse des prix mondiaux des matières premières, la croissance rapide des crédits à la consommation et la vigueur des flux de capitaux vers ces pays, attirés par les perspectives de croissance dans la région. En réaction à ces pressions et aux risques de surchauffe, un resserrement graduel des politiques monétaires a été mis en place dans certains de ces pays, accompagné de mesures macro-prudentielles afin de faire face aux risques d'arrêt brutal ou de renversement des flux de capitaux.

En Europe centrale et en Europe de l'Est, la croissance économique a enregistré un fort rebond, bien qu'avec des disparités importantes entre pays. Globalement, le taux de croissance du PIB est passé de -3,6 % en 2009 à 4,5 % en 2010, soutenu par la reprise des exportations vers les pays européens avancés, notamment l'Allemagne. La croissance économique en Russie (4 % en 2010 contre -7,8 % en 2009) a bénéficié de la bonne tenue des prix mondiaux du pétrole.

L'Amérique Latine a également connu une croissance économique appréciable. Soutenu par la reprise économique globale, notamment aux Etats-Unis et en Asie, ainsi que par la hausse des prix du pétrole et des politiques macroéconomiques stimulatrices, le PIB de la région s'est fortement accru, son taux de croissance atteignant 6,1 % en 2010 après la contraction de 2009 (-1,7 %). Au sein de la région, le taux de croissance du PIB s'est situé

à 7,5 % au Brésil (-0,6 % en 2009), 9,2 % en Argentine (0,8 % en 2009), 5,3 % au Chili (-1,7 % en 2009) et 5,5 % au Mexique (-6,1 % en 2009), alors qu'il est resté négatif au Venezuela (-1,9 % en 2010 contre -3,3 % en 2009).

Dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'activité économique a également connu un rebond, bien que de moindre ampleur que dans d'autres régions du monde. Le taux de croissance du PIB est en effet passé de 2,5 % en 2009 à 4,4 % en 2010, tiré essentiellement par la croissance des pays exportateurs de pétrole. Dans ce groupe de pays, les pays du Maghreb ont enregistré un taux de croissance de 3,5 % en 2010 contre 2,4 % en 2009.

En Afrique Sub-saharienne, la croissance du PIB a retrouvé son niveau d'avant la crise économique et financière globale, son taux atteignant 5,1 % en 2010 contre 2,8 % en 2009. Hormis de rares exceptions, la croissance a été positive dans l'ensemble des pays de la région, dépassant 3 % dans la majorité des cas.

## **I.2 - INFLATION ET COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES**

Dans ce contexte de reprise de la croissance mondiale et de relance de la demande mondiale, l'inflation a globalement enregistré une relative hausse sous l'effet, principalement de la hausse des prix du pétrole et des matières premières, alors que l'inflation sous-jacente est restée généralement faible. Dans les pays avancés, le taux d'inflation, mesuré par la variation moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est passé de 0,1 % en 2009 à 1,6 % en 2010. Dans le même temps, ce taux est passé de 5,2 % à 6,1 % dans les pays émergents et en développement.

Les prix des matières premières en 2010, qui avaient connu une baisse importante au cours du deuxième semestre de l'année 2008, ont poursuivi le raffermississement progressif enregistré en 2009. En moyenne, les prix des hydrocarbures ont enregistré une hausse de 27,9 % en 2010 par rapport à leur niveau moyen de 2009 (contre une baisse de 36,3 % en 2009 par rapport à 2008), le prix du baril de pétrole brut passant d'une moyenne de 61,78 dollars EU en 2009 (97,04 dollars EU en 2008) à 79,3 dollars EU en 2010. Ce raffermississement appréciable reflète principalement la forte reprise de la demande mondiale, liée notamment au dynamisme de l'activité économique dans les pays asiatiques. La faiblesse du dollar a également contribué à cette hausse.



Les prix des matières premières hors énergie ont également enregistré une hausse importante en moyenne sur l'année (26,3 % en 2010 contre une baisse de 15,7 % en 2009). Cette hausse moyenne résulte principalement d'une hausse de 11,4 % pour les produits alimentaires (-14,7 % en 2009), 33,2 % pour les produits agricoles de base (-17,0 % en 2009) et 48,1 % pour les métaux (-19,7 % en 2009). Les produits manufacturés, quant à eux, ont connu une hausse plus modérée de 3,0 % (-6,3 % en 2009).

### **I.3 - COMMERCE MONDIAL**

Après la forte chute enregistrée en 2009 (-10,8 %) par rapport à 2008, les échanges commerciaux mondiaux se sont fortement accrus dès la fin de l'année 2009 et au cours des premiers mois de l'année 2010, en phase avec la reprise de l'activité économique mondiale. Bien que fléchissant quelque peu en cours d'année, le commerce mondial a ainsi connu une hausse de 12,4 % par rapport à 2009.

Cette expansion du volume des échanges commerciaux mondiaux traduit une croissance importante des exportations et des importations aussi bien des pays avancés que des pays émergents et en développement.

Pour les pays avancés, le taux de croissance des exportations de biens est ainsi passé de -13,6 % en 2009 (1,9 % en 2008) à 13,6 % en 2010, alors que le taux de croissance des importations de biens est passé de -13,3 % en 2009 (0,3 % en 2008) à 12,6 % en 2010. Pour les pays émergents et en développement, le taux de croissance des exportations est passé de -7,8 % en 2009 (4,1 % en 2008) à 15,1 % en 2010, alors que le taux de croissance des importations est passé de -9,2 % en 2009 (8,2 % en 2008) à 13,8 % en 2010.

Les termes de l'échange de biens ont généralement été négatifs pour les pays avancés (-1,2 % en 2010 contre 4,0 % en 2009) et relativement stables pour les pays émergents et en développement (-0,6 % en 2010 contre -5,4 % en 2009).

### **I.4 - POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET MONÉTAIRES**

Bien que caractérisées par l'amorce dans plusieurs pays du retrait des impulsions budgétaires introduites pour faire face aux effets de la crise économique et financière globale, les politiques budgétaires sont restées généralement ex-

pansionnistes pour soutenir la reprise économique appréciable mais encore fragile. Dans plusieurs pays avancés, cela s'est traduit par des déficits budgétaires encore importants et un accroissement de la dette publique, devenue dans la plupart des cas insoutenable. Ainsi, le déficit budgétaire au Etats-Unis a atteint 10,6 % du PIB avec une dette publique brute équivalant à 91,6 % du PIB. Au Japon, ces deux indicateurs se sont situés à 9,5 % et 220,3 % du PIB respectivement. En revanche, disposant d'une situation des finances publiques plus confortable, la Chine a enregistré un déficit budgétaire et une dette publique modérés équivalant respectivement à 3,0 % et 19,1 % du PIB.

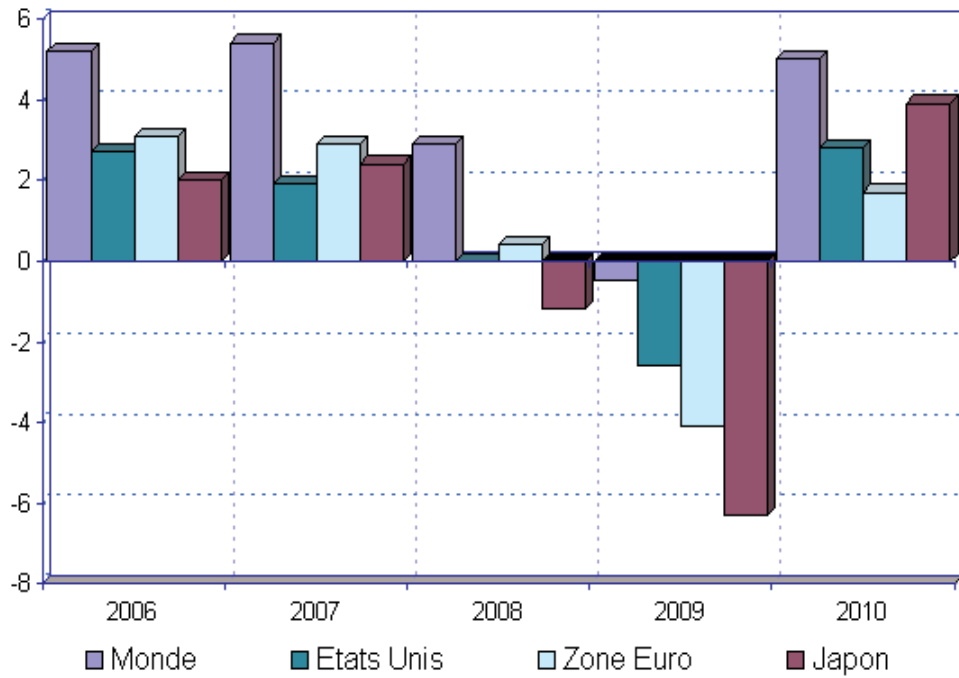
Dans la zone euro, le déficit budgétaire et la dette publique brute se sont élevés à 6,1 % et 85 % du PIB respectivement. Au sein de la zone, cependant, la situation des finances publiques s'est très fortement détériorée. Il en est ainsi de la situation des finances publiques de la Grèce qui a nécessité l'intervention conjointe des autorités européennes et du Fonds Monétaire International dans le cadre d'un plan d'urgence de l'ordre de 110 milliards d'euros devant permettre au pays de revenir au bout de trois années à une situation plus viable. Le cas de la Grèce a fait craindre un effet de contagion pouvant toucher des pays européens aux finances publiques les plus vulnérables, dont l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et, dans une moindre mesure, l'Italie. A fin 2010, en effet, l'Irlande a été contrainte de recourir à un plan de financement de 85 milliards d'euros, financé principalement par le Mécanisme Européen de Stabilisation Financière, le Fonds Européen de Stabilité Financière (deux mécanismes mis en place suite à la crise grecque) et le FMI.

Dans le même temps, les politiques monétaires sont restées très accommodantes malgré l'amorce du retrait des mesures monétaires non conventionnelles introduites précédemment. Ainsi, le taux cible des fonds fédéraux aux Etats-Unis a clôturé l'année dans la fourchette de 0 à 0,25 %, malgré un léger relèvement en début d'année. Dans la zone euro, le taux directeur central a été maintenu à 1 % sur l'ensemble de l'année. De même, la Banque du Japon a maintenu le taux directeur dans la fourchette comprise entre 0 et 0,1 % alors que la banque centrale de Chine a relevé quelque peu le taux de rémunération des dépôts vers la fin de l'année, ce taux passant de 2,25 % à 2,75 %.

## ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

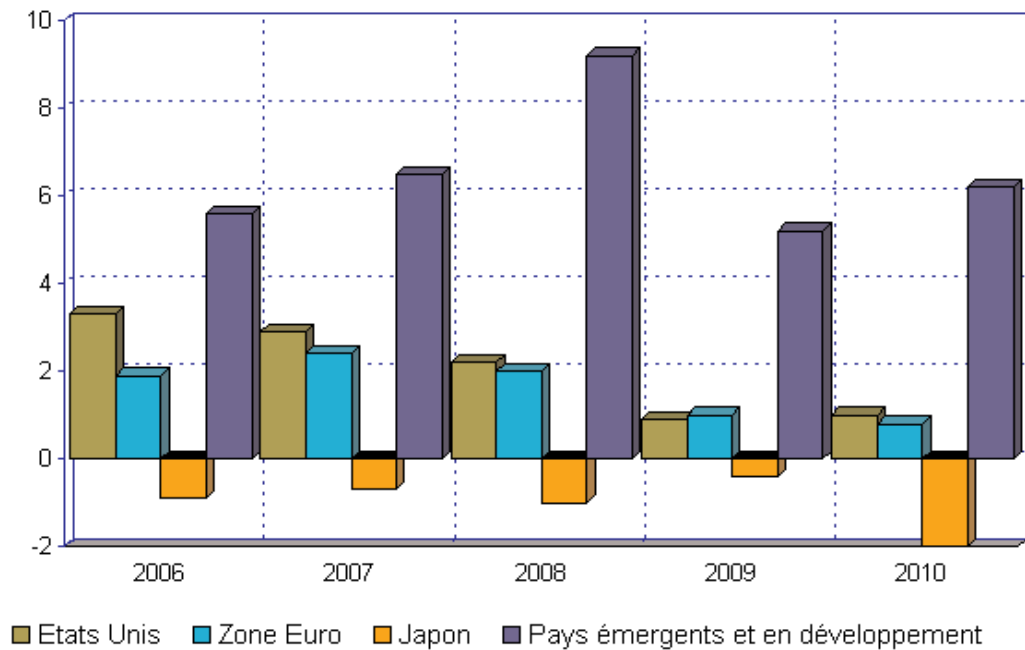
**GRAPHIQUE 1**

**PRODUCTION : EVOLUTION ANNUELLE (%)**



**GRAPHIQUE 2**

**INFLATION (%)**





**CHAPITRE II :**  
**ACTIVITE ECONOMIQUE**

## **CHAPITRE II : ACTIVITE ECONOMIQUE**

Après deux années d'activité économique à rythme modéré à 2,4 %, la reprise de la croissance, tirée par la demande intérieure, elle même dopée par l'accroissement des ressources, se confirme en 2010.

Selon les données provisoires, le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 12 049,5 milliards de dinars en 2010 et progresse de 3,3 % en volume, dépassant ainsi son rythme de 2007 ; les recettes d'exportation augmentant de 25,9 %. En effet, après une forte contraction de ces dernières en 2009, la balance des paiements s'est nettement redressée en 2010 à en juger par le retour à un important excédent du compte courant. En outre, le déficit budgétaire a été significativement réduit à 133,2 milliards de dinars, soit 1,1 % du produit intérieur brut contre 5,7 % en 2009.

La croissance de la dépense intérieure s'est réduite en 2010 mais demeure élevée à 5,5 % en volume, impulsée par la forte progression des dépenses des administrations publiques et des ménages. Elle l'a été dans une moindre mesure par l'investissement qui représente néanmoins 36,1 % du PIB.

La population active a augmenté de 2,5 %, pendant que le taux de chômage estimé par l'Office National des Statistiques baisse de 0,2 point à 10 %.

La baisse des volumes d'hydrocarbures exportés se poursuit (5<sup>ème</sup> recul consécutif), néanmoins la hausse des cours et l'expansion des autres secteurs, notamment celle des services et du bâtiment et travaux publics (BTP), a permis d'en limiter les effets négatifs sur l'économie nationale.

La forte poussée inflationniste de l'année 2009 est retombée en 2010. L'inflation des prix à la consommation aussi bien que celle des prix à la production industrielle s'est ralentie, la première nettement et la seconde plus légèrement.

L'indice des prix à la consommation du Grand Alger a augmenté de 3,9 % en moyenne annuelle, en recul de 1,8 point de pourcentage. La hausse annuelle moyenne des prix de détail, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, a atteint 4,1 %, en baisse de 2 points de pourcentage. Les prix à la production industrielle, quant à eux, ont progressé de 3,0 % dans l'industrie publique (3,4 % en 2009) contre 1,5 % dans le secteur industriel privé, rythme en hausse de 0,2 point de pourcentage.

En 2010, la rémunération du travail a représenté 13,2 % du revenu intérieur (-0,7 point), rééquilibrage provenant de la hausse de la part de l'excédent net d'exploitation qui a progressé de 1,9 point de pourcentage à 68,9 % et de celle allant aux impôts liés à la production qui s'est stabilisée et constitue 17,8 % du revenu intérieur.

## **II.1- PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE**

En 2010, la croissance économique s'est légèrement accélérée, le produit intérieur brut progressant de 3,3 %, tiré par celle des secteurs des services et du BTP, dont l'activité reste élevée malgré un ralentissement manifeste, et de celle de l'agriculture, en dépit de la forte baisse de la récolte céréalière.

### **II.1.1- Evolution de l'activité**

La croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est accélérée en 2010, atteignant 3,3 % en volume contre 2,4 % au cours de l'année précédente. Le PIB hors hydrocarbures progresse plus rapidement à hauteur de 6 % contre 9,3 % l'année précédente. En valeur, la hausse du PIB atteint 20,1 %.

Tous les secteurs d'activité autres que celui des hydrocarbures, dont la valeur ajoutée baisse de 2,6 %, connaissent une croissance positive. Excepté l'industrie dont la progression est modérée, les autres secteurs ont réalisé des performances élevées, supérieures à 5,8 %. Pour tous les secteurs d'activité, cette croissance positive est néanmoins plus faible que celle obtenue en 2009 et le recul est très prononcé pour le secteur industriel et l'agriculture.

La structure du produit intérieur brut hors hydrocarbures se caractérise par la progression de la contribution de deux secteurs (services des administrations publiques et BTP) et par la baisse, d'amplitude inégale, de celle de tous les autres. Les contributions des deux premiers secteurs ont respectivement progressé de 2,9 et 0,2 points à 20,6 % et 16,0 %. Il convient de souligner la baisse de 0,7 point de la contribution de l'industrie qui n'est plus que de 7,6 % ainsi que celle des droits de douane et taxes dont la valeur rapportée à celle du PIB hors hydrocarbures a régressé de 0,9 point à 9,4 %.

Après la récolte de céréales exceptionnelle de 2009 et la plus forte expansion historique de l'agriculture (20 % en volume), la croissance de ce secteur s'est fortement ralentie, mais demeure néanmoins substantielle avec une hausse de 6 % de sa valeur ajoutée en 2010.

Comme l'année précédente, le secteur des services marchands enregistre la plus forte croissance de tous les secteurs d'activité. Sa valeur ajoutée progresse de 6,9 % en 2010, en recul cependant de 1,9 point de pourcentage. Les services des administrations publiques continuent à croître à un taux élevé (6 %), mais moins rapidement qu'en 2009 (7 %).

De concert avec le secteur des services marchands, le BTP continue à tirer la croissance, avec une expansion de 6,6 %, en léger recul de 2,1 points de pourcentage.

Après deux bonnes années marquées par une croissance appréciable (4,4 % et 5 %), le redressement amorcé de l'activité industrielle ne s'est pas confirmé en 2010. La hausse de la valeur ajoutée s'est limitée à 0,9 % en volume, en recul de 4,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

## **L'agriculture**

Après une année 2009 de croissance exceptionnelle générée par une abondante production de céréales, la croissance de l'agriculture est revenue à des taux plus modestes, qui demeurent néanmoins élevés. Avec une hausse de 6 % de sa valeur ajoutée en 2010, une production stimulée par des prix rémunérateurs (prix plancher garantis pour les céréales), une pluviosité favorable et l'intensification de certaines spéculations (maraîchage sous serre), l'agriculture continue à accroître son offre dans un contexte de forte hausse de la demande du marché domestique.

Selon le ministère de l'agriculture, la production céréalière qui avait culminé à 6,1 millions de tonnes en 2009 a baissé de 1,5 million de tonnes (-24,6 %) à 4,6 millions de tonnes, en raison de l'importante chute de production de l'orge et de l'avoine de 37,5 % et de 30,9 %, soit une perte cumulée de 0,9 million de tonnes.

Excepté la forte contraction de la production oléicole qui a reculé de 35,5 %, après avoir quasiment doublé en 2008, les autres spéculations ont enregistré de bonnes performances, avec des taux de croissance souvent à deux chiffres (maraîchage, fruits à noyaux et pépins, tomate industrielle). La production de lait a progressé de 10 % à 2,6 milliards de litres, mais moins de 0,4 milliard de litres (15 %) sont collectés malgré une forte croissance de cette activité en 2010 (+30,9 %). La production animale (viande blanche et viande rouge) poursuit sa notable progression (30,9 % pour les viandes blanches et 10 % pour les viandes rouges). La production agricole représente désormais 8,4 % du

PIB et 12,9 % du PIB hors hydrocarbures, en recul de 0,5 point, et occupe toujours la 4<sup>ème</sup> place en matière de contribution au flux de richesses.

Cet accroissement de l'offre de produits agricoles, notamment celle de légumes frais et de la pomme de terre, a permis de contenir la hausse des prix de gros des fruits et légumes et de tempérer celle des prix de détail des produits alimentaires à un niveau proche de l'inflation moyenne (3,9 %), alors qu'il lui était nettement supérieur auparavant.

### **Le bâtiment et travaux publics**

La croissance du secteur du BTP, encore élevée, a de nouveau fléchi pour la seconde année consécutive, perdant 2,1 points à 6,6 % en 2010, mais continue à surpasser l'expansion moyenne hors hydrocarbures (6,0 %). La contribution du BTP à la valeur ajoutée a légèrement regressé de 0,5 point (10,4 % contre 10,9 % en 2009), mais sa part augmente notablement de 0,2 point de pourcentage atteignant 16,0 % dans le PIB hors hydrocarbures.

Le tassement des dépenses d'équipement de l'État (1 829 milliards de dinars, en baisse de 6,0 % par rapport à 2009) ainsi que l'achèvement de grands chantiers d'infrastructures et de logements expliquent la décélération de la croissance du secteur, très dépendante des investissements publics. Le secteur du BTP demeure néanmoins au 3<sup>ème</sup> rang en matière de contribution à la richesse nationale.

Les indicateurs d'activité confirment la décélération de la croissance du BTP. Selon le ministère de l'habitat, les livraisons de logements neufs en 2010 ont diminué de 12,4 % à hauteur de 190 900 contre 217 800 l'année précédente. En moyenne annuelle au cours des cinq dernières années, elles ont progressé de 7,6 % ; les livraisons cumulées au cours de la période 2006 à 2010 étant estimées à 1 119 000. La quasi-totalité des logements achevés (91,6 %) ont bénéficié d'un financement total ou partiel de l'État. En effet, 32,2 % des logements livrés (logement social) sont intégralement financés et 59,4 % ont bénéficié d'une aide financière de l'État.

### **Les services marchands**

Le ralentissement de l'activité s'est aussi manifesté dans le secteur des services marchands qui, tout en réalisant une performance somme toute appréciable, perd 1,9 point de croissance à 6,9 % en 2010, croissance qui reste néanmoins plus forte que celle du PIB hors hydrocarbures. Avec 21,9 % de la valeur ajoutée



tée totale et 33,5 % de la valeur ajoutée hors hydrocarbures, ce secteur continue à tirer la croissance et reste le second plus important contributeur à la création de richesses et le premier pour la production hors hydrocarbures.

La distribution de marchandises et plus généralement le commerce de gros et de détail ainsi que l'activité de transport ont maintenu leur haut niveau d'activité, en raison de la hausse de la production agricole et des importations de marchandises qui ont progressé de 4 % à hauteur de 38,89 milliards de dollars (fob) en 2010. En outre, 51,9 % des 8 529 entreprises créées en 2010 relèvent du secteur des services marchands (commerce, hôtellerie, transport et communications) et celles du commerce et de la distribution en constituent la majorité (44,1 %). Par ailleurs, les services bancaires ont poursuivi leur forte croissance.

## **L'industrie**

Après deux années consécutives de reprise de la croissance de la production industrielle, la valeur ajoutée ayant progressé de 4,4 % en 2008 et de 5 % l'année suivante, le redressement de l'industrie s'est interrompu en 2010 avec seulement 0,9 % de hausse de sa valeur ajoutée, soit la plus faible croissance depuis trois ans. Comparée à celles des autres secteurs, la contribution de l'industrie au flux de richesses est la plus faible de toutes. Avec 5,0 % de la valeur ajoutée totale et 7,6 % de la valeur ajoutée hors hydrocarbures, soit moins que la proportion des droits et taxes dans la valeur ajoutée, la désindustrialisation du pays s'accroît. L'industrie manufacturière qui regroupe 27 850 entreprises (18,8 % des 147 800 du total) a accru son parc de 1 052 nouvelles entreprises immatriculées en 2010 alors que 645 autres ont cessé leur activité la même année.

Contrairement à l'année précédente, la production industrielle du secteur public, qui avait repris de la vigueur avec une hausse de 3 % de l'indice de la production industrielle, est en nette récession en 2010, accusant une baisse de 2,8 %, malgré la forte hausse de la production énergétique (5,6 %), le seul secteur en croissance. En effet, les ventes d'électricité et de gaz ont respectivement progressé de 5,8 % et 2,1 % en 2010.

La croissance «molle» de la production industrielle dans un contexte de hausse de la population active et d'emploi précaire, appelle des mesures résolues de relance de l'industrie, visant à conforter les entreprises existantes et à densifier le tissu industriel, pour accroître l'offre domestique.

## **Les hydrocarbures**

Le secteur des hydrocarbures est entré en récession en 2006 et depuis, la tendance décroissante de sa valeur ajoutée s'est poursuivie, enregistrant des variations annuelles négatives oscillant entre 0,9 % et 6 %. En 2010, la valeur ajoutée du secteur a reculé de 2,6 % en volume et sa valeur a progressé de 34,5 %.

En relation avec la reprise de la croissance mondiale et de la demande, les prix des hydrocarbures sur le marché mondial se sont nettement redressés en 2010, après leur repli non moins important en 2009. Le cours moyen du baril de pétrole brut a augmenté de 28,7 % à 80,15 dollars contre 62,26 dollars l'année précédente et celui du gaz naturel a progressé de 27,3 % à 8,4 dollars contre 6,6 dollars le million de BTU. La hausse des cours a porté la valeur des exportations à 56,12 milliards de dollars en 2010, en hausse de 26,4 % malgré la réduction de 1,78 % des quantités exportées à 116,4 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) avec une forte baisse de 6,2 % des hydrocarbures liquides à 62,1 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), compensée par une notable progression de 3,8 % des hydrocarbures gazeux à 54,3 millions de TEP.

Le recul des volumes exportés tient à la forte baisse (26,1 %) des exportations des compagnies étrangères associées, celles de la compagnie nationale progressant légèrement de 0,3 %.

### **II.1.2 - Production industrielle**

La légère reprise de la croissance de la production industrielle de l'année 2009 (0,4 %) ne s'est pas confirmée en 2010, l'indice de la production industrielle publique ayant reculé de 2,6 %, la plus faible performance depuis douze ans. Hors hydrocarbures, la production industrielle a fléchi de 2,8 %. Il faut remonter à 1998 pour rencontrer une telle contre-performance ; la production manufacturière ayant suivi la même tendance avec une chute de 5,6 %. La seule progression de l'activité a été enregistrée au 3<sup>ème</sup> trimestre, +1,3 % en glissement annuel, la croissance étant par contre négative pour les trois autres trimestres et notamment pour celle du premier (5,3 %).

En outre, avec 89,8 points en 2010, la production industrielle publique n'a toujours pas retrouvé son niveau de 1989, année de base de l'indice. La situation de l'industrie manufacturière publique est encore moins satisfaisante avec un indice de 50,6 points. L'activité industrielle manufacturière publique a donc

reculé de 50 % depuis 1989, suite à ses contre-performances, aux liquidations et à la privatisation d'entreprises. En moyenne annuelle, la production industrielle publique a progressé de 0,49 % depuis l'année 2000, l'industrie hors hydrocarbures de 0,17 % et l'industrie manufacturière a régressé de 2,81 %.

L'utilisation des capacités de production industrielle demeure insuffisante selon les chefs d'entreprises, à hauteur de 76 % pour le secteur public et de 67 % pour les entreprises privées, en raison essentiellement de ruptures de stocks de matières premières et, dans une moindre mesure, à cause de pannes d'électricité (de 1 à 6 jours d'arrêt pour 93 % des entreprises).

A l'exception du secteur de l'énergie qui poursuit sa régulière et forte croissance et de celui du bois et liège dont l'activité progresse de 14,8 % en 2010, tous les autres secteurs d'activité sont en crise ; leur production est en forte baisse, variant entre 2,1 % pour les hydrocarbures et 22 % pour les industries diverses, trois secteurs ayant enregistré une croissance négative à deux chiffres (ISMMEE, chimie, textiles).

Alors que toutes les autres activités industrielles connaissent un net ralentissement, la croissance du secteur énergétique se maintient à un rythme appréciable, mais en léger ralentissement par rapport à l'année précédente. L'indice du secteur a progressé de 5,6 % en 2010 contre 7,2 % en 2009. Depuis l'année 2000, la progression annuelle moyenne a atteint 6,1 %, rythme nettement plus rapide que celui de l'ensemble de l'industrie (0,53 % par an sur la période).

Avec 35 804 gigawattheures, les ventes d'électricité ont nettement augmenté de 5,9 %, taux en hausse de 2,1 points de pourcentage, alors que la croissance de la consommation de gaz s'est limitée à 2,1 %, bien en deçà de la performance de l'année précédente (10,8 %). La forte poussée des ventes d'électricité basse tension (8,1 %) qui contribue pour près de 70 % de l'accroissement de la demande, émanant essentiellement des ménages, et dans une moindre mesure par celle de la moyenne tension (4,4 %), ont tiré la croissance globale de la production d'électricité.

La croissance de la demande de gaz s'est nettement ralentie en 2010 à 2,1 % à 79 542 mégathermies. Contrairement à celle de l'électricité, elle est plutôt tirée par l'expansion des achats du secteur industriel en gaz haute et basse pressions dont les ventes ont progressé respectivement de 8,6 % et de 8,4 %. Pour la première fois, les ventes de gaz basse pression diminuent, la contraction de la demande étant estimée à 2,2 %.

Le recul de la production de l'industrie des hydrocarbures se poursuit en 2010. L'indice de l'activité recule de 2,1 % après des baisses de 5,4 % en 2009 et 2,4 % en 2008. La liquéfaction du gaz naturel s'est effondrée en diminuant de 12,0 % et celle de la production de pétrole et de gaz a diminué de 3,9 %. La tendance de la production est baissière depuis 2007.

Après quatre années d'expansion rapide, la production du secteur d'activité des mines et carrières connaît sa première récession. L'indice recule de 3,3 %, après avoir progressé de 3,4 % en 2009 et de 9,8 % en 2008. La très forte croissance de l'extraction de phosphates (+43,0 %, indice 167,4), qui retrouve ainsi quasiment son niveau de l'année 2006 (indice 163,9), n'a pu compenser la contraction de la production de trois autres branches et notamment celle de l'extraction du minerai de fer qui a encore reculé de 27 % après une légère hausse (1,1 %) en 2009.

Le secteur des industries sidérurgique, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMME) n'a pas confirmé ses bonnes performances des deux années précédentes au cours desquelles la production avait fortement progressé (9,2 % en 2009). En 2010, le secteur est en grave récession, avec un recul de 13,3 % de son indice. La raison de ce repli se trouve dans l'effondrement de l'activité de cinq des douze branches du secteur. La croissance appréciable des autres branches, variant entre 1,4 % et 27,6 % pour la plus forte, n'a pu empêcher la récession à deux chiffres, culminant à 46,4 % pour la branche de la sidérurgie.

L'industrie publique de la chimie, du caoutchouc et des plastiques qui avait renoué avec la croissance en 2008 et l'année suivante, est en net recul en 2010 avec un repli de 10,6 % et un indice de 63,0. Avec celle de l'année 2006 (-15,8 %), c'est l'une des plus fortes baisses de production de la décennie 2000. Hormis la branche de la fabrication des résines et des matières plastiques dont la production progresse fortement (45,1%), celles des sept autres branches de la chimie sont en net recul à des taux supérieurs à 25 % pour trois d'entre elles (chimie organique de base, biens intermédiaires en plastique et autres produits chimiques). Depuis l'année 2000, la production du secteur de la chimie a reculé de 4,2 % en moyenne annuelle et son niveau, comparé à celui de 1989, n'est plus que de 63 % en 2010.

Le rebond de production de la filière agroalimentaire publique en 2008, sa seule croissance positive depuis 2000, ne s'est pas confirmé en 2010. La récession du secteur s'est poursuivie avec un recul de 3,3 % après la baisse de

9,1 % de l'année précédente. La production de ce secteur ne représente plus que 30,3 % de son niveau de 1989, ayant reculé de 9,9 % par an depuis le début de la décennie 2000. Seules trois branches, parmi les huit qu'il comporte, ont pu augmenter leur production. L'indice de l'industrie du lait a progressé de 10,8 %, en relation avec la croissance de la collecte et la fabrication d'aliments de bétail et des importations. Les baisses de production des cinq autres branches, toutes à deux chiffres, s'échelonnent entre 11,8 % pour le travail des grains et 88,0 % pour la fabrication du sucre.

Malgré une demande du secteur du BTP en forte hausse, l'industrie publique des matériaux de construction ne profite pas de l'expansion du marché. Sa production continue à se dégrader et le rythme de baisse s'accélère. La production a reculé de 5 % après des pertes de 1 % et de 1,6 % en 2009 et 2008. Toutes les branches de ce secteur ont vu leur production reculer, les plus fortes baisses ayant atteint 27,8 % pour la fabrication des produits en ciment et 8,9 % pour l'industrie du verre. Avec celles des secteurs de l'énergie et des mines et carrières, et malgré ses reculs successifs, la production du secteur des matériaux de construction demeure supérieure à son niveau de 1989. En moyenne annuelle sur la décennie 2000, elle a progressé de 1,0 %.

Les industries textiles publiques, celle du bois et liège, ainsi que celle du cuir, qui sont désormais marginales, ont connu des évolutions contrastées. Une forte hausse de 14,8 % pour l'industrie du bois et une baisse significative de l'industrie textile (10,8 %) ainsi que de celle des cuirs (6,3 %) dont les deux branches des biens intermédiaires et des biens de consommation sont en forte récession. Le redressement de l'industrie du bois et liège est dû au rebond de l'industrie de l'ameublement (39,2 %) et à celui de la fabrication et transformation du papier (7,7 %).

Avec un indice de 50,6 points en 2010, base 100 en 1989, l'industrie publique est en train de se déliter et le développement du secteur industriel privé est loin de combler ce vide, étant lui aussi confronté à une vive concurrence de l'économie non formelle et subissant de plein fouet la forte réduction des droits de douane.

Cette situation est d'autant plus dommageable que le pays dispose de capacités financières lui permettant de reconstruire un tissu industriel qui puisse satisfaire efficacement une grande partie de la demande domestique.

### II.1.3 - Demande

En forte hausse depuis trois ans, encore élevée en 2010 à hauteur de 5,5 % en volume, la croissance de la dépense intérieure s'est ralentie, perdant 1,4 point de pourcentage, mais elle reste cependant nettement plus forte que celle du PIB. La hausse significative de la consommation finale (5,8 %) et, dans une moindre mesure, de celle de la formation brute de capital fixe (5,2 %) ont porté la dépense intérieure brute à 11 188,0 milliards de dinars (10,9 % en valeur).

La consommation finale des administrations publiques aussi bien que celle des ménages, continue à croître à un rythme élevé en 2010, respectivement 6,2 % et 5,6 %, quasiment identique à celui de l'année 2009. Par contre, la croissance de l'accumulation brute de fonds fixes, encore appréciable à hauteur de 4 350,9 milliards de dinars, s'est nettement ralentie pour la seconde année consécutive, perdant 3,3 points de pourcentage, en raison de l'achèvement de nombreux projets de construction d'infrastructures malgré le maintien à un haut niveau du lancement de nouveaux programmes de logements neufs.

Les dépenses en capital de l'État qui comptent pour 42,0 % de l'accumulation contre 51,1 % en 2009, fléchissent pour la seconde année consécutive (-6,0 %) à 1 829,0 milliards de dinars. Aussi, l'accumulation brute représente 40,4 % du produit intérieur brut, en baisse de 6,2 points de pourcentage et absorbe 30,7 % des ressources du pays.

Avec un si haut niveau d'investissement sur une longue période (40,4 % du PIB), taux très nettement supérieur au taux moyen des pays émergents et en développement (29,5 % du PIB en 2008) et une croissance atone de l'économie productive, notamment de l'industrie, il convient de s'interroger sur l'adéquation de sa répartition sectorielle face au défi représenté par l'important chômage des jeunes.

La consommation finale mobilise 40,0 % des ressources totales à hauteur de 6 322,1 milliards de dinars. La consommation des ménages per capita a notablement augmenté, 3,6 % en volume, l'accroissement naturel de la population étant estimé à 2,0 % en 2010.

Les importations des biens et services qui avaient augmenté à des taux supérieurs à 10 % en 2008 et 2009, ont continué à progresser en 2010 à un rythme cependant nettement plus modéré. En hausse de 2,4 %, les importations se

sont élevées à 3 777,2 milliards de dinars (31,3 % du PIB). L'importation de services est en hausse de 4,3 % à 884,3 milliards de dinars et celle des marchandises a enregistré une croissance substantielle de 6,5 % les portant à 2 892,9 milliards de dinars.

Selon les données douanières, plus des deux-tiers (67,8 %) des importations sont destinées à l'activité productive (biens d'équipement industriels et agricoles, demi-produits et produits bruts), les produits alimentaires et les biens de consommation se partageant, à parts égales, 29,8 %. En recul de 12,5 %, les biens d'équipement industriels demeurent néanmoins le premier poste des importations de marchandises. Avec 38,7 % du total, ils ont mobilisé 15,5 milliards de dollars. Ayant fortement progressé de 19 % et 13,8 % respectivement, les importations des produits bruts et des demi-produits se sont élevées à 11,4 milliards de dollars dont 9,9 milliards pour ces dernières. Sans atteindre le niveau record de 7,7 milliards de dollars enregistré en 2007, les importations de biens alimentaires ont recommencé à croître. Elles ont augmenté de 2,8 % à 6,0 milliards de dollars en raison notamment de l'effet prix, dû à la reprise de la hausse des cours des produits agricoles durant le deuxième semestre 2010.

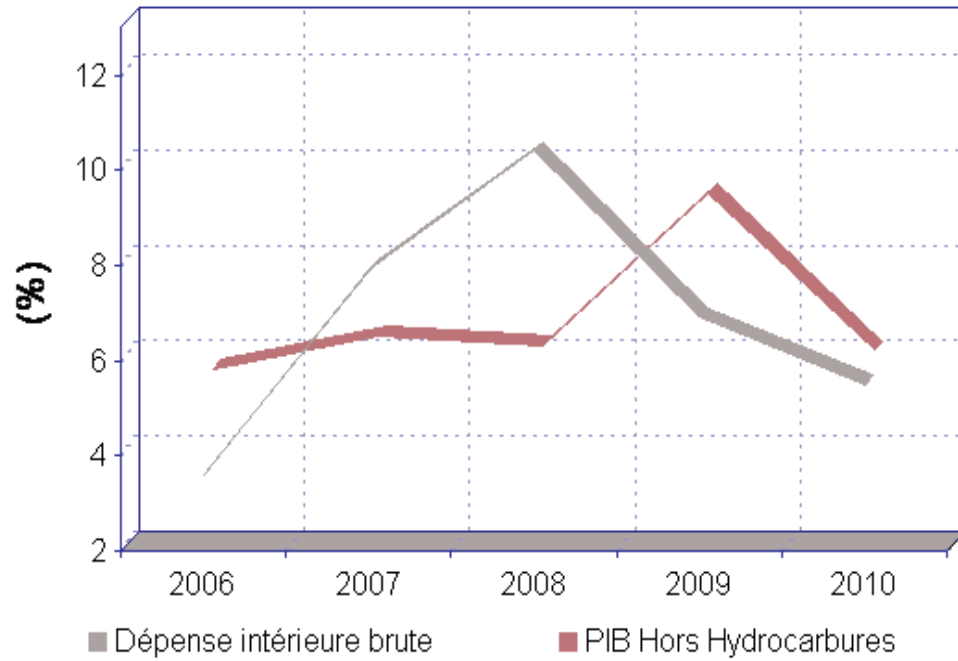
Par ailleurs, si les exportations de biens ont augmenté de 27,0 % à 57,1 milliards de dollars en 2010, tirées par la forte croissance du prix des hydrocarbures, celles hors hydrocarbures restent très modestes à hauteur de 0,97 milliards de dollars, d'autant que les produits dérivés des hydrocarbures en constituent l'essentiel.

Enfin, la dépendance structurelle à l'égard des hydrocarbures rend l'économie nationale vulnérable à tout choc externe, dans un contexte de demande intérieure croissante notamment la composante consommation finale. D'où la nécessité d'une stratégie résolue de développement de l'industrie et des autres secteurs porteurs de développement endogène, afin de maintenir et de consolider le progrès social.

## SECTEUR REEL

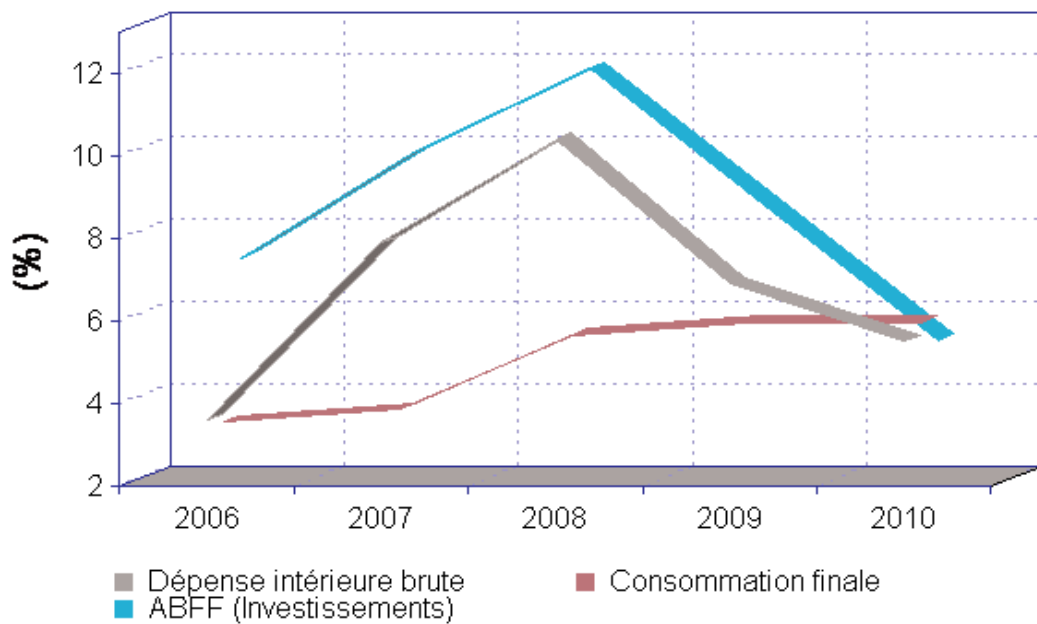
GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES (EN VOLUME)



GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE (EN VOLUME)





**CHAPITRE III :**  
**EVOLUTION DES PRIX**

## **CHAPITRE III : EVOLUTION DES PRIX**

Les tensions inflationnistes se sont poursuivies en 2010, mais de manière moins intense qu'auparavant. Pour la première fois depuis cinq ans, le taux de croissance annuel moyen de l'indice des prix à la consommation a fléchi, passant de 6,1 % en 2009 à 4,1 % pour l'indice national et de 5,7 % en 2009 à 3,9 % pour l'indice du Grand Alger.

Contrairement aux années précédentes, l'inflation est principalement générée par la hausse des prix des services et des biens manufacturés, même si les biens alimentaires ont subi des hausses substantielles, mais nettement plus faibles que celles des premiers.

De nouveau, après une accalmie au premier semestre 2009, la hausse des cours mondiaux des produits agricoles a repris. D'abord à un rythme modéré au premier semestre 2010, pour ensuite s'accélérer au second. En conséquence, la contribution à l'inflation des prix des biens de consommation à fort contenu d'import, de pondération 26,3 %, a progressé de 37,6 points de pourcentage à 48,0 %, sans néanmoins atteindre le «pic» de l'année 2008, estimé à 64,4 %. Les prix de détail de cette catégorie de biens ont augmenté de 7,0 %, soit 2,9 points de plus que l'inflation moyenne de l'année sous revue. L'indice des valeurs unitaires des biens alimentaires importés a aussi progressé de 1,3 % et celui des autres biens de consommation importés a nettement fléchi à hauteur de 22,0 %.

L'inflation des prix de gros des fruits et légumes s'est ralentie en 2010, notamment pour les légumes frais. Les prix de ces derniers sont restés quasiment stables. Par contre, ceux des fruits frais ont fortement augmenté.

En rythme annuel, la hausse des prix de la production industrielle du secteur public a légèrement fléchi à 3,0 % en 2010 contre 3,4 % l'année précédente et l'indice des prix du secteur industriel privé progresse de 0,2 point de pourcentage à 1,5 %.

Trois principaux facteurs expliquent et déterminent l'inflation : l'accroissement de la masse monétaire, les cours internationaux des produits agricoles de base importés (céréales et produits tropicaux) et les prix de gros des fruits et légumes frais.

### **III.1 - EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE**

En 2010, la hausse des prix de la production industrielle est restée modérée dans le secteur privé à 1,5 % et elle est contenue dans le secteur public à un niveau proche de l'objectif. Après le pic de 5,7 % atteint en 2008, la hausse de l'indice des prix hors hydrocarbures du secteur public s'est limitée à 3,0 % en moyenne annuelle contre 3,4 % l'année précédente. Au cours de la période 2000-2010, le taux annuel moyen de croissance des prix du secteur industriel public a atteint 4,0 % et celui de l'industrie privée est estimé à 1,2 %.

#### **III.1.1 - Prix à la production industrielle publique**

En 2010, l'indice annuel moyen des prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public, base 100 en 1989, s'établit à 1 159,1 points, en hausse de 34 points par rapport à l'année précédente. En moyenne annuelle, la hausse est estimée à 3,0 %, en baisse de 0,4 point de pourcentage. La hausse annuelle moyenne des prix depuis 2000 a atteint 4,0 %, en baisse de 0,1 point par rapport à l'année 2009 et celle des industries manufacturières publiques recule aussi de 0,1 point à 3,8 %.

En 2010, excepté le secteur des matériaux de construction qui a enregistré des hausses de prix considérables à deux chiffres (16,3 %), les neuf autres secteurs ont pu contenir l'inflation à moins de 2,7 %. Les prix de la branche des industries diverses ont baissé de 2,3 %, pendant que la hausse des prix de cinq autres branches est inférieure à 1,2 % (énergie, mines et carrières, industrie du bois, textiles, cuirs et chaussures). Les trois autres secteurs d'activité (ISMME, chimie, agroalimentaire) ont connu une inflation comprise entre 2 et 2,7 %.

Au cours de la période 2000 à 2010, l'inflation en moyenne annuelle est estimée à 4,0 %, contre 4,1 % pour la période de 2000 à 2009, rythme nettement plus rapide que celui de l'inflation du secteur industriel privé, stable à 1,2 % en moyenne sur la période.

L'essentiel de cette inflation est le fait de trois secteurs d'activité qui génèrent 64,5 % de l'inflation totale pour une pondération cumulée de 53 %. Ils ont subi des hausses de prix substantielles en 2010, à savoir 16,3 % pour les matériaux de construction, 2,7 % pour les ISMMEE et 2 % pour l'industrie agroalimentaire. La contribution de tous les autres secteurs d'activité à l'inflation reste modeste.

Les prix de l'énergie, réglementés, sont quasiment stables (0,2 %) en contexte de fort accroissement de la demande, tant celle des ménages que celle des entreprises. En moyenne annuelle, au cours de la période de 2000 à 2010, les prix de l'énergie électrique ont augmenté de 3,3 %.

Rompant avec plusieurs années successives de croissance à deux chiffres, (16,2 % en 2009), l'inflation dans le secteur des mines et carrières s'est nettement ralentie à 0,3 % en moyenne annuelle, la plus faible hausse depuis quatre ans. De 2000 à 2010, l'inflation annuelle moyenne est estimée à 11,9 %. En repli de 1,4 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, elle est néanmoins la plus élevée du secteur industriel public. La stabilité des prix de l'activité d'extraction des phosphates et la déflation (-1,3 %) de celle de l'extraction du minerai de fer, deux activités dont la pondération cumulée représente 53 % du secteur d'activité, expliquent cette bonne tenue des prix du secteur. Par contre, les trois autres branches dont la pondération cumulée représente 47 % de l'ensemble ont connu une hausse des prix significative, variant entre 2,1 % et 9,5 %.

L'inflation annuelle moyenne dans le secteur des ISMMEE a fortement régressé à 2,7 % contre 5,5 % en 2009. Ce secteur génère 28,8 % de l'inflation globale de l'industrie publique. L'inflation a été contenue dans onze des treize branches de ce secteur d'activité. Elle y est négative pour quatre branches, nulle pour trois autres et inférieure à 2,7 % pour la sidérurgie, les biens d'équipement mécaniques, métalliques, les biens intermédiaires mécaniques et la fabrication des biens de consommation mécanique. Par contre, l'inflation est élevée pour deux branches, de faible pondération néanmoins. Hausse à deux chiffres pour la transformation des produits non ferreux (36,7 %) et 6,3 % pour la mécanique de précision.

Les prix des matériaux de construction qui avaient évolué modérément en 2009, se sont envolés en 2010. Comme en 2008, la hausse est considérable, atteignant 16,3 % en moyenne annuelle. La forte demande des travaux publics et des chantiers de logement, la faible élasticité de l'offre et la spéculation portant sur les liants hydrauliques expliquent cette dérive. L'inflation annuelle moyenne de ce secteur au cours de la période 2000 à 2010 est estimée à 5,0 %, en forte progression par rapport à sa valeur calculée sur neuf ans (3,8 %). La forte augmentation des prix des liants hydrauliques (26,9 %) est la principale cause de cette inflation à deux chiffres du secteur ; les prix des trois autres branches ayant connu des hausses modérées : 3,9 % pour les produits rouges et moins de 0,8 % pour les deux autres branches.

La croissance annuelle moyenne des prix des industries agroalimentaires s'est substantiellement ralentie en baisse de 1,1 point de pourcentage à 2,0 %, malgré la reprise de la hausse des cours de quelques produits agricoles importés au second semestre 2010. Les prix de l'industrie du sucre ont bondi de 40,3 %, la hausse étant intervenue au 4<sup>ème</sup> trimestre (31,7 % en glissement annuel) et ceux des sept autres branches sont, soit en baisse (trois branches), soit stables pour quatre d'entre elles. La plus forte baisse de prix a été enregistrée par la fabrication de boissons non alcoolisées (-3,9%). Le secteur agroalimentaire contribue fortement à l'inflation, à hauteur de 28,8 % pour une pondération équivalente dans l'industrie hors hydrocarbures. En moyenne annuelle, au cours de la décennie, les prix de l'industrie agroalimentaire ont augmenté de 2,95 %.

Après deux années de stabilité, les prix de l'industrie chimique ont recommencé à croître. Stables en 2007 et 2008, ils ont augmenté de 2,4 % en 2009 et l'inflation s'est légèrement accélérée en 2010 à 2,5 %. Avec cette hausse significative du niveau des prix, sa contribution à l'inflation globale de l'industrie publique atteint 11,2 %, du même ordre que sa pondération. Les fortes hausses des prix de deux branches - fabrication d'autres produits chimiques et chimie minérale de base - estimées respectivement à 8,7 % et 5,2 % en moyenne annuelle, ont généré l'essentiel de la hausse des prix en 2010. La chimie organique de base et les autres biens en plastique ont enregistré des baisses de prix, respectivement de 3,8 % et 0,4 %, ceux de deux autres branches sont restés stables (produits pharmaceutiques et peintures). Les prix de la branche des résines synthétiques et matières plastiques sont maîtrisés en 2010 (0,3 %), après avoir subi des dérives les années précédentes (28,4 % en 2009 et 10,3 % en 2008).

Après une année 2008 de forte inflation (12,8 %), les prix de l'industrie du bois, liège et papier évoluent modérément depuis deux ans. Stables en 2009, ils n'ont progressé que de 1,2 % en 2010. L'inflation en moyenne annuelle de 2000 à 2010 a reculé de 0,3 point de pourcentage à 3,3 % et 5,8 % et la contribution de cette activité à l'inflation globale de l'industrie publique est nulle en 2009 et l'est quasiment en 2010 (1 %) pour une pondération quasi nulle aussi (0,98 %).

Les prix de deux des quatre branches du secteur (ameublement, industrie du liège) sont demeurés stables, alors que les hausses de prix des deux autres (menuiserie générale et fabrication-transformation du papier) sont modérées avec respectivement 1,8 % et 0,7 %.

En 2010, de nouveau, les prix de l'industrie textile évoluent modérément (1 %), après une croissance significative de 3,6 % au cours de l'année précédente. Les prix de la branche de la fabrication des biens de consommation textiles sont restés stables en 2010 (-0,2 %), en très nette baisse de 7,2 points de pourcentage par rapport à 2009, et ceux de la branche des biens intermédiaires ont connu une hausse plus prononcée (2,3 %). En raison de la stabilité des prix et de sa faible pondération, la contribution de ce secteur à l'inflation totale dans l'industrie publique reste modérée (8,6 %) et équivalente à son poids relatif. Les prix de l'industrie textile sont demeurés quasiment stables depuis dix ans, l'inflation annuelle moyenne ne dépassant guère 0,3 %.

Contrairement à l'année précédente où l'industrie des cuirs et chaussures avait enregistré une hausse de prix substantielle de 3,2 % en moyenne annuelle, leur progression est nettement plus faible en 2010, estimée à seulement 1,1 %, grâce à la bonne tenue des prix de la branche biens intermédiaires qui a suppléé l'inflation plus forte de celle de la fabrication des biens de consommation en cuir. Ce secteur contribue pour 3,1 % à la hausse des prix de l'industrie publique. En moyenne annuelle sur dix ans, les prix ont progressé de 0,9 %.

Pour la seconde année consécutive, les prix des industries diverses sont maîtrisés. Stables en 2009, ils ont reculé de 2,3 % en 2010.

L'industrie publique commence à mieux maîtriser l'évolution de ses coûts et de ses prix, la tendance étant à la désinflation depuis trois ans. Néanmoins, la hausse des prix dépasse encore très largement celle du secteur industriel privé, et le niveau général des prix a été multiplié par 1,5 en dix ans.

### **III.1.2 - Prix à la production industrielle privée**

En 2010, l'indice général des prix à la production industrielle du secteur privé a progressé de 1,5 %, en hausse de 0,2 point de pourcentage, pour atteindre 450,8 points (base 100 en 1989). Sans toutefois retrouver la stabilité des prix des années 2000, le rythme d'inflation a commencé à décélérer depuis 2008, après avoir connu une période de cinq ans de hausse modérée, mais régulière.

Depuis l'année 2000, la hausse annuelle moyenne des prix à la production industrielle du secteur privé est estimée à 1,2 %, taux stable par rapport à son niveau de l'année précédente calculé sur neuf ans. Cette inflation moyenne demeure nettement inférieure au taux annuel moyen correspondant du secteur public.

Alors que l'inflation annuelle moyenne en 2010 des industries manufacturières reste modérée à 1,4 %, trois secteurs se distinguent par une hausse considérable de leurs prix : inflation à deux chiffres (17,0 %) pour la deuxième année consécutive des prix du secteur des mines et carrières, et des hausses élevées mais moins prononcées, des industries alimentaires et du secteur matériaux de construction estimées respectivement à 5,2 % et 2,9 %. Si l'inflation des prix de l'industrie du bois est négative (-1,2 %), celle des branches chimie et cuirs est nulle et elle est inférieure à 1,6 % pour les autres.

Le ralentissement du taux de croissance de la hausse des prix des deux indices, prix à la consommation en 2010 et prix à la production industrielle depuis 2008, laissent penser qu'une dynamique de désinflation est amorcée, dynamique qu'il convient de conforter par la maîtrise des principaux déterminants de l'inflation : croissance monétaire en phase avec la croissance réelle, modération de la hausse des coûts des facteurs et stimulation de l'offre.

### **III.2 - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION**

L'inflation des prix de détail, pour la première fois depuis cinq ans, a cessé de croître et a retrouvé un rythme proche de l'objectif implicite. De 5,7 % en 2009, la plus élevée de la décennie, l'inflation annuelle moyenne a reculé de 1,8 point de pourcentage à 3,9 % pour l'indice du Grand Alger.

Alors qu'en 2009, l'inflation tirée par la hausse des prix des produits agricoles frais était essentiellement endogène, de nouveau au cours de l'année sous revue comme en 2008, l'inflation importée a fortement contribué à l'augmentation du niveau général des prix. Comme les années précédentes, mais dans une moindre mesure, la hausse des prix des produits alimentaires, conjuguée à celle des services, explique l'essentiel de l'inflation. En raison de la nouvelle flambée des prix des produits agricoles importés, l'augmentation des prix des produits alimentaires industriels (- 0,4 % en 2009 et 5,7 % en 2010) a pris le pas sur celle des produits agricoles frais qui, traditionnellement, poussaient l'indice moyen à la hausse (20,5 % en 2009 et 2,2 % en 2010).

L'indice (Paasche) des valeurs unitaires des importations a augmenté de 1,3 % en moyenne en 2010 à 211,4 contre une baisse de 2,5 % en 2009 et une hausse de 14,6 % en 2008.

Les prix de gros des fruits et légumes, qui avaient progressé de 12,9 % en 2009, enregistrent une évolution contrastée. Alors que la mercuriale des légumes frais est quasiment stable, en raison notamment de la forte baisse des prix de la pomme de terre, les prix des fruits frais progressent notablement.

De nouveau, les produits importés contribuent de manière significative à l'inflation. Après la hausse record de l'année 2008 (12,4 %), les prix des biens de consommation à fort contenu d'importation enregistrent une forte progression (7,0 %), très nettement supérieure à celle de l'année précédente (2,1 %), en raison de la reprise de la hausse des cours mondiaux des produits agricoles et de ceux des autres biens de consommation.

### **III.2. 1 - Prix des biens de consommation importés**

Conjuguée à l'expansion des utilisations alternatives des biens agricoles et aux pratiques spéculatives des investisseurs, la reprise économique mondiale, en amplifiant la demande des produits agricoles, a relancé la hausse des cours mondiaux depuis le second semestre 2009. L'inflation des cours a eu un impact quasi immédiat sur le niveau des prix des biens alimentaires industriels utilisant une forte proportion d'intrants importés.

Sans encore atteindre les niveaux exceptionnels de l'année 2008, les principaux biens agricoles importés par l'Algérie ont subi de très fortes augmentations.

Le cours annuel moyen du blé américain, variété roux d'hiver, a progressé de 34,8 % et le blé tendre argentin a suivi la même tendance, avec une hausse moyenne de 40,8 %, portant son prix moyen à 252 dollars la tonne en 2010.

Le cours sur le marché libre de la poudre de lait entier, a rapidement récupéré de la forte baisse de l'année 2008 et des premiers mois de l'année suivante au cours desquels il avait atteint son prix plancher de 1 850 dollars (février 2009). En 2010, la tonne de lait entier en poudre était offerte au prix moyen de 3 464 dollars, en hausse de 44,2 % par rapport au cours annuel moyen de l'année précédente. Moins prononcée que celle de la poudre de lait, la hausse des cours des huiles alimentaires (tournesol et soja) n'en est pas moins manifeste. De 757 dollars la tonne en mars 2009, le prix annuel moyen de l'huile de tournesol a atteint 1 004 dollars, soit une hausse annuelle moyenne de 18,4% en 2010. Enfin, le cours du sucre a augmenté de 17,3 % à 21,3 cents de dollar la livre,



après avoir doublé en 2009 à hauteur de 23,23 cents de dollar en décembre. La prévision d'une incidence significative de la probable hausse des prix des produits agricoles importés s'est avérée fondée. En effet, les prix de détail des produits à fort contenu d'import, qui entrent pour 26,3 % dans l'indice des prix à la consommation, ont augmenté de 7,0 % (2,1 % en 2009), soit 3,1 points de plus que l'inflation moyenne, générant 48 % de l'inflation totale contre 10,4 % en 2009.

### **III.2.2 - Prix à la consommation**

Après quatre ans d'accélération ininterrompue de la hausse des prix de détail qui a abouti à l'inflation la plus élevée de la décennie 2000 au taux annuel moyen de 5,7 % en 2009, l'indice des prix à la consommation du Grand Alger a enregistré une désinflation significative de 1,8 point de pourcentage à 3,9 %. L'indice annuel moyen du Grand Alger, base 100 en 2001, est estimé à 136,2 points en 2010. Il a progressé de 5,1 points de pourcentage, soit un taux annuel moyen de 3,9 %.

En 2010, les produits alimentaires ne contribuent plus que pour la moitié de la hausse des prix (49,5 %), en net recul par rapport à l'année précédente (63,9 % en décembre). Par contre, celle du groupe des «produits divers», de pondération 8,6 %, a plus que doublé à 23,6 %. La contribution cumulée des six autres groupes s'établit à 26,9 %, ne dépassant pas 4 % pour chacun d'eux et celle du groupe «éducation et culture» est négative (-0,2 %).

Les prix réglementés des douze produits alimentaires ont progressé de 1,2 % en moyenne annuelle, augmentation trois fois plus rapide que celle de l'année 2009, mais inférieure de 2,7 points de pourcentage à l'inflation moyenne.

De nouveau, après leur relative modération observée en 2009, les prix des vingt-quatre produits à fort contenu d'import, dont douze produits alimentaires, ont subi leur plus forte hausse depuis dix ans à 7,0 %. La reprise de l'inflation des cours mondiaux des produits agricoles importés (céréales, produits laitiers, oléagineux, produits tropicaux) et de ceux des autres biens industriels de consommation s'est rapidement répercutée sur le marché intérieur, eu égard à sa forte dépendance des importations et à la rigidité de l'offre domestique.

Après avoir atteint un maximum de 8,3 % en janvier 2010, l'inflation annuelle moyenne des prix des produits alimentaires s'est régulièrement atténuée pour aboutir à 4,2 % en fin d'année. Son différentiel avec l'inflation moyenne a aussi constamment reculé, de 2,5 points de pourcentage en début d'année, il s'est réduit à 0,3 point en décembre 2010. L'indice brut mensuel a été constamment croissant en 2010, culminant à 1,5 % au mois de juillet, pour se stabiliser en fin d'année.

Une saison agricole satisfaisante corrélative à une pluviosité favorable a permis d'accroître l'offre des produits agricoles frais dont les prix ont évolué modérément, en comparaison du taux à deux chiffres de l'année précédente. Avec une hausse annuelle moyenne de 2,2 %, la plus faible depuis 2005, les prix des produits agricoles frais ont limité l'impact de la très forte inflation, estimée à 5,7 %, des prix des produits alimentaires industriels, prix étroitement corrélés aux cours mondiaux des produits agricoles importés.

Alors que la hausse des prix des produits alimentaires décélère, son rythme rejoignant celui de l'inflation moyenne, celle des biens manufacturés s'accélère depuis quatre ans. Négatif en 2006 à -0,4 % et inférieur au taux d'inflation moyen depuis dix ans, il l'a rejoint en 2010 en culminant à 3,9 %. Cette accélération trouve son origine à la fois dans la hausse des coûts des facteurs de production et de leur faible productivité apparente.

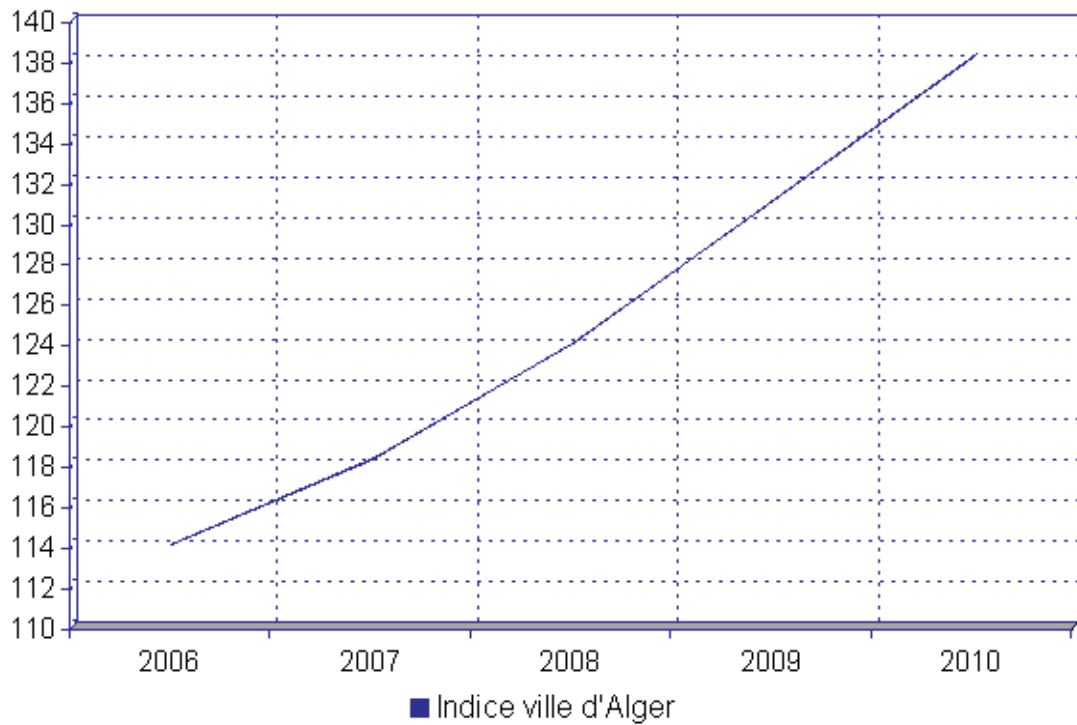
Enfin, les prix des services, après avoir longtemps progressé plus vite que l'inflation moyenne et parfois à des taux à deux chiffres (11,5 % en 2005), évoluent modérément. De 4,1 % en 2009, la hausse des prix des services s'est ralentie à 2,7 % en 2010. La hausse limitée des loyers et charges (1,9 %) et, dans une moindre mesure, celle des prix des transports et des communications (2,5 %), expliquent la relative modération de la hausse des prix des services.

Analysés selon les huit groupes de produits composant l'indice des prix à la consommation, les taux annuels moyens d'inflation présentent une très forte dispersion d'amplitude 11,1 points de pourcentage séparant l'inflation la plus élevée, celle du groupe «divers», estimée à 11 % de celle du groupe «éducation et culture», négative, mesurée à -0,1 %. Outre le groupe «divers», deux autres groupes de produits, «produits alimentaires» et «meubles» dont les prix ont subi des hausses significatives, supérieures à 4 %, dépassent ainsi l'objectif implicite ; les prix des cinq autres groupes ayant progressé de moins de 2,8 %.

## PRIX A LA CONSOMMATION

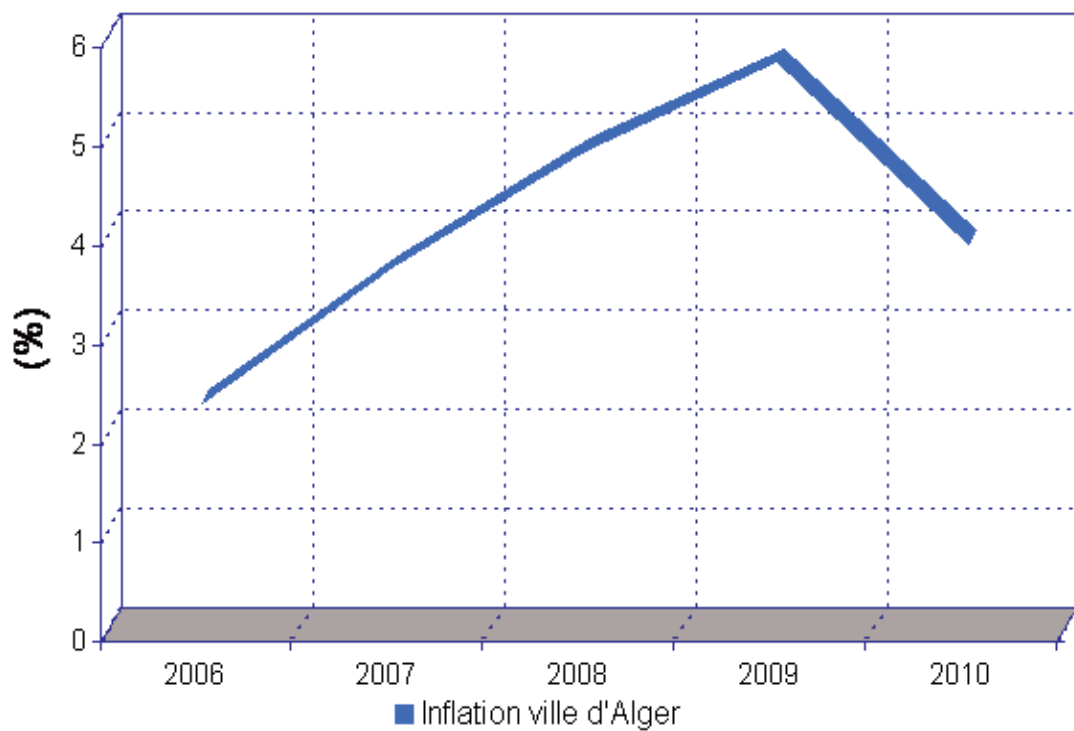
GRAPHIQUE 5

INDICE ANNUEL (base 2001)



GRAPHIQUE 6

INFLATION MOYENNE ANNUELLE (base 2001)



La hausse de l'indice hors produits alimentaires frais, retenu comme mesure de l'inflation fondamentale, progresse de 2 points de pourcentage. De 2,4 % en 2009, elle est passée à 4,4 % en 2010, taux supérieur à l'inflation moyenne (3,9 %). Cette inflation structurelle, en forte hausse, liée à celle des prix des demi-produits et des produits agricoles importés, tout autant qu'à celle des coûts des facteurs en contexte de faible croissance de leur productivité, présente un risque non négligeable de forte inflation à long terme avec des conséquences dommageables sur la formation des anticipations des agents économiques.

Au total, le différentiel d'inflation annuelle moyenne entre l'Algérie et la zone euro se réduit, mais reste encore élevé. Il a baissé de 3,4 points de pourcentage, passant de 5,7 points en décembre 2009 à 2,3 points en fin d'année 2010, traduisant les rythmes opposés de l'inflation dans la zone euro et en Algérie, accélération dans la zone euro et désinflation en Algérie.

**CHAPITRE IV :**  
**BALANCE DES PAIEMENTS**  
**ET DETTE EXTERIEURE**

## **CHAPITRE IV : BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE**

La stratégie de désendettement extérieur suivie par la forte réduction de la dette extérieure, principalement en 2006, a permis un bon usage des surcroûts de ressources, à mesure que les années 2004 à 2008 ont été particulièrement marquées par une forte accumulation des réserves officielles de change. En dépit de l'intensification de la crise financière internationale en 2008 et de l'avènement de la crise économique mondiale en 2009, ces importants éléments de sauvegarde ont largement contribué à limiter le risque de contagion financière pure pour l'Algérie ainsi que l'effet du choc externe de 2009. Quant à la position financière extérieure en 2010, la viabilité accrue de la balance des paiements extérieurs et l'amélioration des indicateurs de dette extérieure ont ancré davantage sa solidité, dans un environnement international marqué par l'acuité des risques souverains.

### **IV.1 - BALANCE DES PAIEMENTS ET MARCHÉ DES CHANGES**

En tant que socle pour la stabilité financière externe, la consolidation soutenue de la viabilité de la balance des paiements durant huit années consécutives a permis de développer une résilience de la position financière extérieure de l'Algérie ; le choc externe de 2009 étant sans commune mesure avec ceux des années 1980 et 1990 et étant intervenu après la forte réduction de la dette extérieure.

La situation de la balance des paiements de 2010 traduit, dans une certaine mesure, les résultats d'une gestion prudente face à un environnement externe encore incertain.

#### **IV.1.1 - Situation de la balance des paiements : une viabilité renforcée**

Adossée au redressement soutenu du prix du baril de pétrole en 2010, voire à une accélération au quatrième trimestre, la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie s'est consolidée au second semestre tout comme au cours du premier. Cette performance est matérialisée par un excédent appréciable du compte courant extérieur aux premier et second semestres de l'année 2010, sachant que le premier semestre de 2009 avait enregistré un

important déficit (-2,47 milliards de dollars) en la matière. Pour mémoire, il s'agit là du seul déficit de la décennie, témoignant de l'effet du choc externe de grande ampleur de l'année 2009.

En effet, le prix du baril de pétrole a poursuivi son redressement au second semestre 2010, culminant en moyenne à 92,82 dollars en décembre. Pour l'année écoulée, le prix moyen du baril de pétrole a atteint 80,15 dollars contre 62,26 dollars en 2009. Sur une base semestrielle, le prix moyen du baril de pétrole s'est situé à 77,50 dollars au premier semestre de l'année passée contre 52,23 dollars pour le premier semestre 2009, pour ensuite atteindre 82,87 dollars au second semestre 2010. L'impact de cette évolution favorable de la variable la plus déterminante de la situation de la balance des paiements est à examiner à travers la balance commerciale, en contexte de relative stabilisation des importations de biens en rythme semestriel.

La performance de la balance commerciale résultant principalement de la forte augmentation des exportations des hydrocarbures (26,4 %) est appréciable en 2010, soit un excédent de 18,20 milliards de dollars contre seulement 7,78 milliards de dollars au titre de l'année 2009. En situation de relative stabilisation, voire d'une légère baisse des quantités exportées (-1,78 %), les exportations des hydrocarbures sont donc passées de 44,41 milliards de dollars en 2009 à 56,12 milliards de dollars en 2010, avec une performance légèrement meilleure au second semestre (28,52 milliards de dollars). Tirées par les exportations de demi-produits, les exportations hors hydrocarbures ont aussi progressé au cours de l'année 2010, clôturant à 0,97 milliard de dollars contre 0,77 milliard de dollars pour 2009. C'est dans un tel contexte de faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures que celles des hydrocarbures, de nature volatile, déterminent de facto le profil du compte courant extérieur de la balance des paiements.

Les importations de biens, quant à elles, qui avaient reculé au second semestre 2009, sous l'effet des mesures de prudence prises pour faire face à la crise économique mondiale, ont légèrement progressé en 2010 tout en se stabilisant en rythme semestriel : 19,33 milliards de dollars et 19,56 milliards de dollars, respectivement au premier et second semestres. La structure des importations permet d'expliquer cette bonne tenue des importations (fob) qui totalisent 38,89 milliards de dollars, à mesure que les importations de biens d'équipement et de demi-produits représentent désormais plus de 60 % des importations (caf).

L'année 2010 s'est caractérisée, en outre, par un amenuisement du déficit des services (-8,33 milliards de dinars contre -8,69 milliards de dinars en 2009), sous l'effet de l'augmentation de leurs exportations, même si ce déficit s'est relativement élargi au second semestre par rapport au premier semestre. En effet, les importations de services ont connu une relative stabilisation avec un effet de balancier entre le recul des importations de services liés aux «bâtiment et travaux publics» et la progression des importations des «services techniques» notamment par le secteur des hydrocarbures.

En tant que composante de la balance courante extérieure, le poste revenus des facteurs (net) est en quasi équilibre en 2010, soit une rupture franche par rapport aux trois années précédentes marquées par des déficits évoluant entre 1,3 et 1,8 milliard de dollars. Sachant la relative stabilisation des entrées au titre des revenus des facteurs, malgré des rapatriements plus importants au titre du rendement des réserves officielles de change en contexte de faibles taux d'intérêt au niveau international, c'est plutôt la contraction des sorties en la matière qui a été déterminante. En particulier, les transferts des revenus des investissements directs étrangers ont baissé de près d'un milliard de dollars.

Les transferts courants, quant à eux, se sont stabilisés en 2010 (2,65 milliards de dollars) par rapport à l'année 2009, avec un montant plus élevé au second semestre 2010 (1,62 milliard de dollars) comparativement au premier semestre. Le rapatriement des pensions et retraites représente la plus grande part des transferts courants.

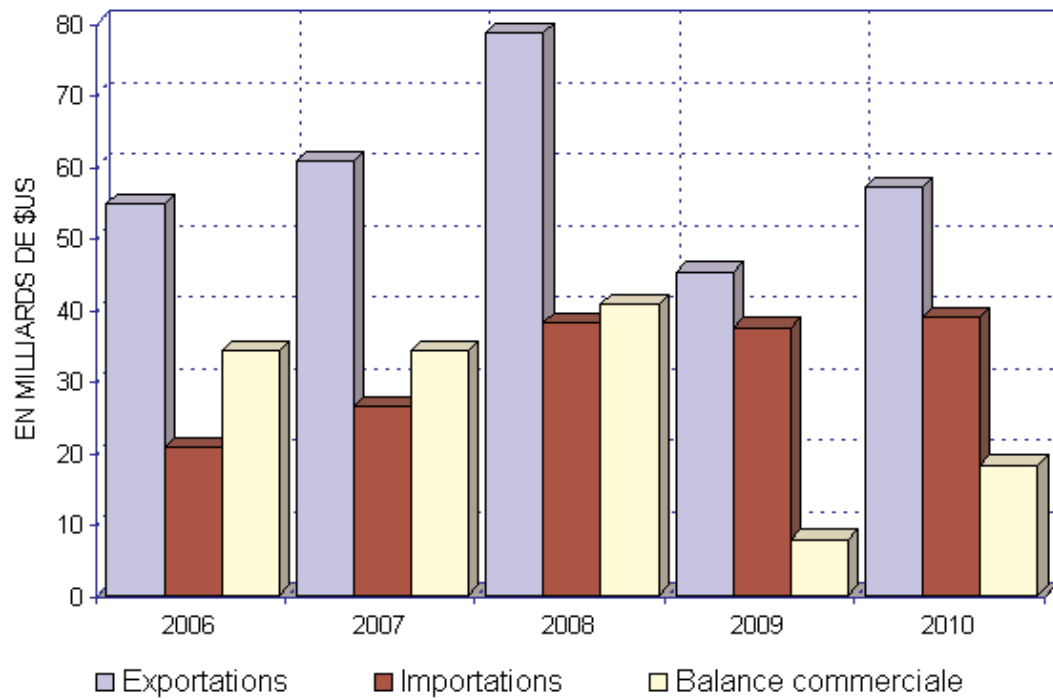
En conséquence, après un quasi équilibre en 2009, la balance des paiements extérieurs courants a enregistré un excédent appréciable (12,16 milliards de dollars), soit 6,57 milliards de dollars et 5,59 milliards de dollars respectivement aux premier et second semestres 2010. Il importe de souligner qu'après le désendettement extérieur qui a été complété avant l'avènement de la crise financière internationale, le solde de la balance des paiements courants devient l'élément pivot de la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie. Le compte de capital, quant à lui, est en surplus en 2010, tout en se limitant essentiellement au poste investissements directs étrangers contrairement aux années passées.



## BALANCE DES PAIEMENTS

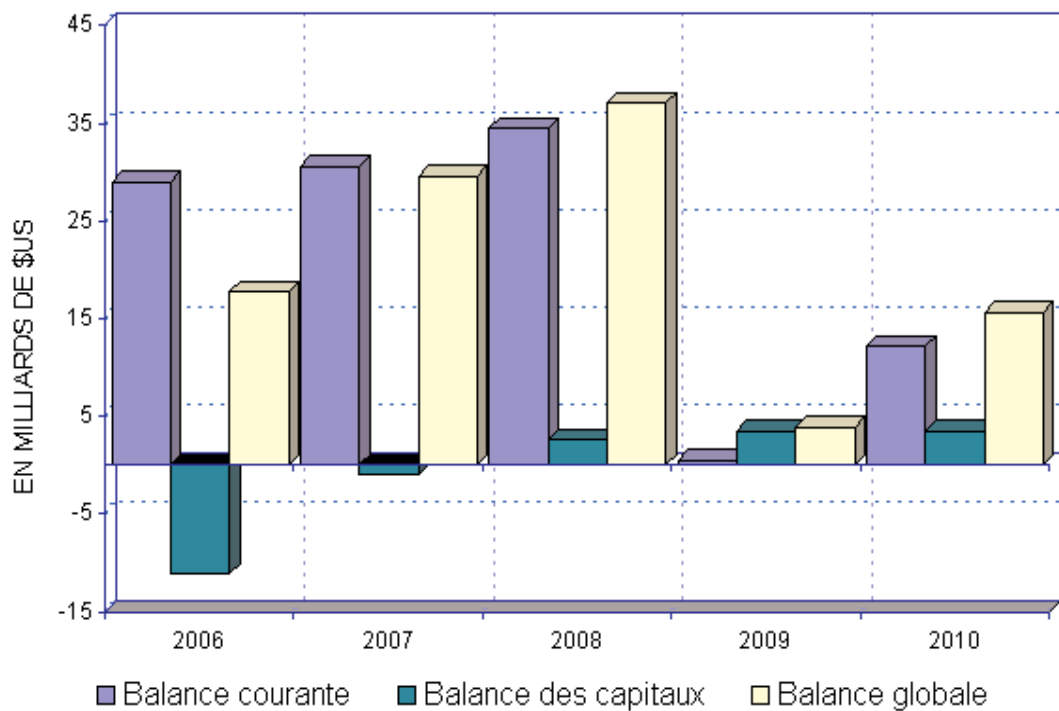
GRAPHIQUE 7

### COMMERCE EXTERIEUR



GRAPHIQUE 8

### SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS



Au total, le solde global de la balance des paiements extérieurs est évalué à 15,58 milliards de dollars en 2010 (3,86 milliards de dollars en 2009), avec une performance particulière au second semestre (9,33 milliards de dollars). Ainsi, le niveau des réserves officielles de change de l'Algérie à fin 2010 excède trois années (38,33 mois) d'importations de biens et services, pendant que la dette extérieure totale (court, moyen et long termes) s'est stabilisée et ne représente plus que 3,4 % du produit intérieur brut pour 2010.

Ces deux principaux paramètres de la position financière extérieure confirment la solidité de la position financière extérieure nette de l'Algérie et témoignent de sa résilience face à d'éventuels chocs extérieurs. La gestion prudente des réserves officielles de change, à un niveau permettant de faire face aux chocs externes, s'inscrit dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité monétaire et financière.

En dépit des risques de change accrus liés à la volatilité des cours de l'euro et du dollar, la Banque d'Algérie poursuit la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar à son niveau d'équilibre de moyen terme. C'est ainsi qu'en moyenne semestrielle, le taux de change effectif réel s'est stabilisé au second semestre de 2010 par rapport au premier semestre de la même année, mais à un niveau apprécié de 5,12 % par rapport à celui du second semestre de 2009. En moyenne annuelle, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 2,64 % en 2010, sous l'effet de l'appréciation du taux de change effectif nominal de 0,53 % et de la hausse des prix relatifs de 2,06 %.

Enfin, la consolidation de la position financière extérieure de l'Algérie permet de poursuivre de manière résolue le programme d'investissements publics, à mesure que les épargnes financières accumulées par le Trésor ont été confortées en 2010.

## BALANCE DES PAIEMENTS

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
<b>Solde extérieur courant</b>	<b>28,95</b>	<b>30,54</b>	<b>34,45</b>	<b>0,41</b>	<b>12,16</b>
Balance commerciale	34,06	34,24	40,60	7,78	18,20
Exportations, ( f.o.b.)	54,74	60,59	78,59	45,18	57,09
Hydrocarbures	53,61	59,61	77,19	44,41	56,12
Autres	1,13	0,98	1,40	0,77	0,97
Importations, (f.o.b.)	-20,68	-26,35	-37,99	-37,40	-38,89
Services, hors revenus des facteurs, net	-2,20	-4,09	-7,59	-8,69	-8,33
Crédits	2,58	2,84	3,49	2,99	3,57
Débits	-4,78	-6,93	-11,08	-11,68	-11,90
Revenus des facteurs, net	-4,52	-1,83	-1,34	-1,31	-0,36
Crédits	2,42	3,81	5,13	4,74	4,60
Débits	-6,94	-5,64	-6,47	-6,05	-4,96
Paiements des intérêts	-0,76	-0,23	-0,19	-0,17	-0,11
Autres	-6,18	-5,41	-6,28	-5,88	-4,85
dont: part des associés de compagn. i	-5,29	-3,90	-4,56	-3,92	-4,03
Transferts, net	1,61	2,22	2,78	2,63	2,65
<b>Solde du compte de capital</b>	<b>-11,22</b>	<b>-0,99</b>	<b>2,54</b>	<b>3,45</b>	<b>3,42</b>
Compte de capital	-0,01				
Investissements directs (net)	1,76	1,37	2,33	2,54	3,47
Capitaux officiels (net)	<b>-11,89</b>	<b>-0,77</b>	<b>-0,43</b>	<b>1,30</b>	0,44
Tirages	0,98	0,51	0,84	2,19	0,55
Amortissements	-12,87	-1,28	-1,27	-0,89	-0,11
Erreurs et omissions (net)	-1,08	-1,59	0,64	-0,39	-0,49
<b>Solde global</b>	<b>17,73</b>	<b>29,55</b>	<b>36,99</b>	<b>3,86</b>	<b>15,58</b>
<b>Financement</b>	<b>-17,73</b>	<b>-29,55</b>	<b>-36,99</b>	<b>-3,86</b>	<b>-15,58</b>
Augmentation des réserves brutes (-)	-17,73	-28,27	-36,53	-2,28	-15,25
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à recevoir		-1,28	-0,46	0,09	-0,08
Allocations de DTS				-1,67	0,00
Position de réserves au FMI					-0,25
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	77,78	110,18	143,10	147,22	162,22
En mois d'importations des biens et services non facteurs	<b>36,66</b>	<b>39,73</b>	<b>34,99</b>	<b>36,00</b>	<b>38,33</b>
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	65,85	74,95	99,97	62,25	80,15

Source : Banque d'Algérie

## **VI.1.2 - Marché interbancaire et taux de change**

Dans le cadre de la libéralisation du régime des changes en contexte d'ajustements structurels en 1994-1998, le processus de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes a été complété en septembre 1997 lorsque l'Algérie a adopté les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International, sachant que le dispositif défini par le règlement n° 95-07 du 23 décembre 1995 (modifiant et remplaçant le règlement n° 92-04 du 22 mars 1992) relatif au contrôle des changes avait déjà permis une avancée décisive en matière de convertibilité courante du dinar.

La convertibilité courante du dinar porte sur les transactions courantes de la balance des paiements (biens et services, revenus des facteurs et les transferts). Le règlement n° 07-01 du 03 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger est venu confirmer clairement et sans équivoque cette convertibilité, à travers son article 3 : « ... les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes sont libres. Ils s'effectuent par les intermédiaires agréés ».

Pour les investissements directs étrangers, si les transferts de revenus, bénéfices et dividendes sont couverts par la convertibilité courante, le transfert du produit de cession ou de liquidation de l'investissement s'effectue sans délai par le biais des intermédiaires agréés en vertu du règlement n°05-03 du 06 juin 2005 relatif aux investissements étrangers, pris en application de l'article 31 de l'Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de traçabilité des paiements avec l'extérieur au titre des opérations de bonne foi, la loi de finances complémentaire de 2009 a introduit de nouvelles mesures, contribuant à la lutte contre l'informel. Cela responsabilise les banques opérant en Algérie qui ont, de par leur agrément, une responsabilité en matière de contrôle de premier niveau des opérations avec le reste du monde. Aussi, l'Algérie consacre la stabilité de son régime de change, en phase avec ses engagements pris dans le cadre de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International et ceux relevant de l'accord d'association avec l'Union Européenne, particulièrement dans le domaine des paiements courants et de la circulation de capitaux.

Quant à la politique de taux de change poursuivie par la Banque d'Algérie, elle a pour objectif, depuis la fin des années 1990, la stabilité à moyen terme du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre déterminé par les fondamentaux de l'économie nationale, principalement le prix du pétrole, le différentiel de productivité et la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut. Le taux de change effectif réel est en fait un indicateur synthétique de la position concurrentielle de l'Algérie par rapport à ses quinze principaux pays partenaires commerciaux, représentant 88 % des échanges globaux en référence à une année de base (1995).

En effet, la politique de gestion du taux de change par la Banque d'Algérie s'inscrit dans le cadre de la politique dite de flottement dirigé du taux de change du dinar vis-à-vis des principales devises, monnaies des plus importants partenaires commerciaux de l'Algérie. Par ailleurs, sous l'angle de l'offre, la Banque d'Algérie est le principal intervenant sur le marché interbancaire des changes, à mesure qu'une très grande partie des recettes d'exportation des hydrocarbures alimente les réserves officielles de change gérées par la Banque d'Algérie ; le niveau des avoirs en devises des banques et établissements financiers restant faible. Aussi, si la Banque d'Algérie demeure la principale source de devises offertes sur le marché interbancaire des changes, la détermination des cours, applicables aux opérations conclues suivant les règles et usages internationaux, relève des mécanismes de marché.

Sous l'angle opérationnel, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que le mouvement du taux de change nominal n'affecte pas l'équilibre de long terme du taux de change effectif réel du dinar. Dans le contexte de crise financière internationale et de crise économique mondiale qui a caractérisé les quatre dernières années, la Banque d'Algérie a continué, par ses interventions sur le marché interbancaire des changes, à renforcer la stabilité du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre de moyen terme, d'autant que l'année 2010 a été marquée par une volatilité accrue des cours de change des principales monnaies.

L'analyse de l'évolution des cours du dinar contre le dollar américain et vis-à-vis de l'euro sur le marché interbancaire des changes permet d'explicitier l'impact de la volatilité des cours de change de ces devises sur le dinar.

La variation mensuelle du taux de change du dinar contre le dollar américain, au cours de l'année 2010, a été contenue entre une dépréciation de 1,68 % au mois de mai et une appréciation de 1,54 % au mois d'octobre. Ces deux points

limites (d'inflexion) correspondent à des ajustements rendus nécessaires suite à la forte appréciation du dollar contre l'euro au mois de mai (6,36 %) et sa dépréciation contre la même monnaie au mois d'octobre (6,08 %). En particulier, au cours des trois derniers mois de l'année 2010, la cotation moyenne mensuelle du dinar contre le dollar américain est restée stable : 74,2023 dinars/dollar en octobre, 74,3625 dinars/dollar en novembre et 74,3865 dinars/dollar en décembre.

En terme de variation trimestrielle de fin de période, si le premier et le deuxième trimestres de 2010 ont connu une dépréciation du dinar contre le dollar américain respectivement de 1,35 % et 2,24 %, le troisième et le quatrième trimestres, quant à eux, ont vu une appréciation de la monnaie nationale de 0,8 % et 1,07 %. En variation moyenne trimestrielle, le dinar s'est faiblement déprécié contre le dollar aux trois premiers trimestres, respectivement de 1,12 %, 1,89 % et 0,75 %, pour rebondir au quatrième trimestre au rythme de 1,24 %. Le cours de change moyen annuel du dinar contre le dollar a connu une dépréciation de 2,42 % en 2010 comparativement à l'année 2009.

L'évolution du cours du dinar contre l'euro en 2010 montre que le cours moyen mensuel dinar/euro s'est constamment apprécié, en restant en dessous de son niveau de décembre 2009. Pour la période allant de mai à décembre 2010, le cours de change moyen mensuel du dinar contre l'euro s'est fortement apprécié comparativement aux mêmes mois de l'année 2009, soit une appréciation qui a atteint le «pic» de 9 % en juin, pour se situer à 7 % en septembre, sans descendre en dessous de 4 % pour les autres mois de la période.

En terme de variation mensuelle, le cours de change moyen du dinar s'est apprécié sept mois sur douze en 2010, atteignant 93,3571 dinars/euro en juin 2010 contre 106,5048 dinars/euro en décembre 2009. Par ailleurs, le cours du dinar contre l'euro pour les trois derniers mois de 2010, par rapport aux mêmes mois de 2009, s'est apprécié respectivement de 4 %, 5 % et 4 %. Le cours maximum du dinar contre l'euro a atteint 104,1663 dinars/euro au mois de janvier 2010 contre une cotation maximale de 107,765 dinar/euro au mois de novembre 2009.

L'évolution en moyenne trimestrielle en 2010, comparativement aux mêmes trimestres de l'année 2009, du cours moyen du dinar contre l'euro indique des appréciations continues aux deuxième, troisième et quatrième trimestres, respectivement de 3,9 %, 6,5 % et 4,3 %. En terme de variation trimestrielle de fin de période, le cours du dinar contre l'euro s'est fortement apprécié durant

le premier (5,45 %) et le second trimestres de 2010 (3,94 %), atteignant un minimum de 95,1654 dinars/euro, puis il s'est déprécié aux troisième et quatrième trimestres, atteignant 103,4953 dinars/euro, mais sans revenir à son niveau du troisième et quatrième trimestres de 2009, à savoir 106,0299 dinars/euro et 104,7798 dinars/euro. Le cours moyen annuel du dinar contre l'euro, quant à lui, s'est apprécié de 2 % en 2010 par rapport à 2009, atteignant 99,1927 dinars/euro contre 101,2990 dinars/euro.

Sous l'angle des déterminants de l'évolution du taux de change effectif, l'année 2010 s'est caractérisée par une forte hausse de 28,73 % des prix du pétrole, dans un contexte de crise de la dette souveraine dont les effets sur les marchés de change se sont matérialisés par une forte volatilité des cours de change euro/dollar. C'est ainsi, qu'en moyenne mensuelle, le dollar n'a cessé de s'apprécier contre l'euro pendant les six premiers mois de 2010, passant de 1,4579 dollar/euro en décembre 2009 à 1,2223 dollar/euro en juin 2010, soit une appréciation de 16,16 %. Le deuxième semestre de la même année a connu un rebond de l'euro qui s'est apprécié, contre le dollar américain, de 8,16 % entre juin et décembre 2010, mois au cours desquels le cours s'est situé à 1,3221 dollar/euro.

En terme d'inflation, les pays partenaires de l'Algérie ont connu une reprise de celle-ci en 2010 par rapport à 2009. C'est ainsi qu'en moyenne annuelle, le taux d'inflation de la zone Euro a progressé de 1,3 point en 2010 à 1,6 % contre 1,9 point à 1,6 % pour l'économie américaine, alors que pour l'année 2009, l'inflation annuelle moyenne était respectivement de 0,3 % et -0,3 %. En Algérie, par contre, l'année 2010 a enregistré un repli de l'inflation de 1,8 point par rapport à l'année 2009, se situant à 3,9 % contre 5,7 % en 2009. Cela a conduit à la baisse du différentiel d'inflation entre l'Algérie et ses pays partenaires qui s'établit, en 2010, à 2,3 points aussi bien pour la zone euro que pour les Etats-Unis.

Cette nouvelle conjoncture a nécessité le renforcement du mécanisme flexible et dynamique de gestion des interventions de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes, notamment par le renforcement du suivi quotidien de l'évolution du taux de change nominal combiné aux perspectives d'évolution des prix relatifs. Ce qui a permis de corriger, en temps opportun, les écarts constatés par rapport à l'objectif du taux de change effectif réel d'équilibre sur le moyen terme.

Au total, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes a eu pour résultat l'appréciation du taux de change effectif réel en moyenne annuelle (2,64 %) en 2010, tout en restant quasiment à son niveau d'équilibre à moyen terme (1,16 %).

## **IV.2 - EVOLUTION DE LA DETTE EXTERIEURE : RENFORCEMENT DE LA SOUTENABILITE**

L'Algérie a connu une longue période de vulnérabilité externe, suite au choc externe de 1986 matérialisé par une chute de 39 % des recettes d'exportations d'hydrocarbures, qui a conduit à une crise de la dette extérieure. Malgré le reprofilage de cette dernière sous l'angle bilatéral avec l'Italie ainsi que l'opération de reprofilage avec un groupe de banques étrangères, le ratio de service de la dette a dépassé 100 % au premier trimestre de 1994, pendant que l'encours de la dette extérieure a atteint 70 % du produit intérieur brut en 1994.

Cependant, après le rééchelonnement de la dette extérieure (1994-1998), les années 2000 ont enregistré des indicateurs de dette extérieure à des niveaux soutenables, particulièrement depuis 2004. Quant à l'année 2006, elle a enregistré une forte réduction de la dette publique extérieure au moyen d'importants remboursements par anticipation qui sont intervenus juste à la veille de la crise financière internationale.

La situation de la dette extérieure à fin 2010 confirme la résilience de la position financière extérieure nette de l'Algérie durant la période de la crise financière internationale et de la crise économique mondiale, débouchant sur une viabilité accrue en la matière. La consolidation de la stabilité financière externe de l'Algérie en 2010 est d'autant plus appréciable que les années 2008 à 2010 ont été marquées notamment par une accentuation des déséquilibres financiers globaux en contexte de déficits de compte courant extérieur intenable pour plusieurs économies avancées et en développement. Certains de ces pays ont dû recourir aux financements exceptionnels des institutions financières multilatérales (FMI, Banque Mondiale) et des institutions financières régionales et, par conséquent, engager un ajustement structurel.

### **IV.2.1 - Structure de la dette extérieure**

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes connaît une tendance baissière depuis 2004, année de lancement des remboursements par anticipation. Cet encours est passé de 21,410 milliards de dollars à fin 2004 à 5,062



milliards de dollars à fin 2006. Vu le bas niveau de la dette extérieure à moyen et long termes atteint à fin 2006, son trend baissier s'est poursuivi mais à un rythme faible, soit 4,889 milliards de dollars à fin 2007, 4,282 milliards de dollars à fin 2008, 3,921 milliards de dollars à fin 2009 et, enfin, 3,679 milliards de dollars à fin 2010.

L'encours de la dette extérieure totale s'est stabilisé en 2010 (5,457 milliards de dollars contre 5,413 milliards de dollars à fin 2009), sous l'effet de la diminution de la dette à moyen et long termes à 3,679 milliards de dollars et d'une progression de la dette à court terme à 1,778 milliard de dollars à fin 2010 contre 1,492 milliard de dollars à fin 2009 et 1,304 milliard de dollars à fin 2008. La dette extérieure à court terme est représentée essentiellement par les avances des maisons mères à leurs filiales en Algérie qui sont, par ailleurs, gérées au niveau de la balance des paiements comme une forme d'investissements directs étrangers.

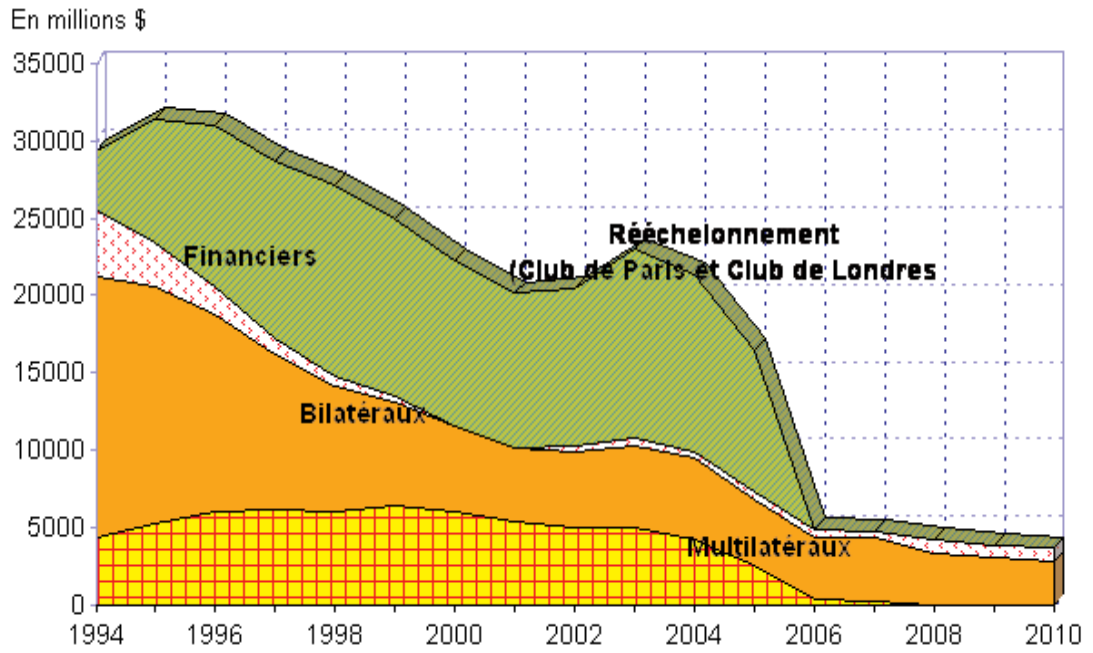
L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes comporte une catégorie de crédits, dette extérieure non garantie par l'Etat ou un organisme public, qui a commencé à prendre de l'ampleur à partir de 2003, atteignant 0,968 milliard de dollars à fin 2010 (0,982 milliard de dollars à fin 2009). Il s'agit en fait de dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie.

Après la forte réduction de la dette extérieure en 2006 et l'introduction en 2009 de mesures législatives endiguant le financement extérieur d'investissements en partenariat, la structure de l'encours de la dette à moyen et long termes par type de crédit, à fin 2010, confirme la prédominance des crédits bilatéraux qui s'établissent à 2,743 milliards de dollars, représentant donc 74,56 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes. Ces crédits bilatéraux se répartissent à concurrence de 72 % pour les crédits gouvernementaux et 28 % pour les crédits commerciaux garantis.

Dans la structure de l'encours de la dette à moyen et long termes, les crédits financiers qui ont légèrement augmenté en 2010 atteignent un niveau de 0,920 milliard de dollars contre 0,833 milliard de dollars à fin 2009. Leur part relative a reculé de 23 % à fin 2008 à 21 % à fin 2009, pour remonter à 25 % à la fin de l'année sous revue. Enfin, les crédits multilatéraux se stabilisent à 0,24 %, se répartissant entre la Banque mondiale et la Banque Européenne d'Investissement.

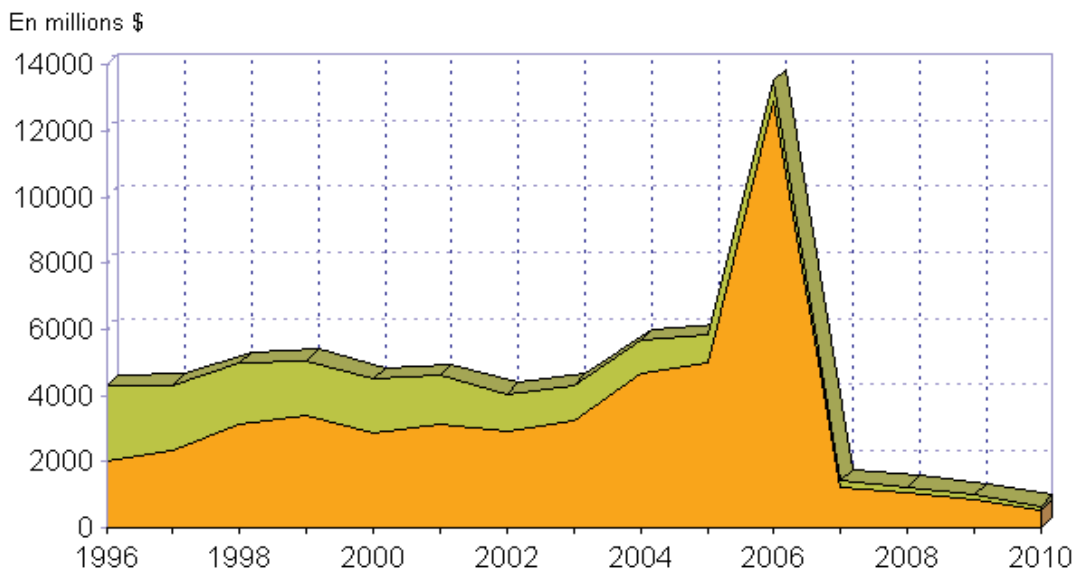
**GRAPHIQUE 9**

**ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T.  
PAR TYPE DE CREDITS**



**GRAPHIQUE 10**

**SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T**



**Le pic de 2006 représente les remboursements anticipés de la dette**

## Encours et structure de la dette extérieure à fin 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dollars EU)				
Crédits multilatéraux	0,402	0,226	0,010	0,010	0,009
Émissions obligataires	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	3,894	3,851	3,287	3,057	2,743
Crédits gouvernementaux directs	1,879	2,175	2,073	2,131	1,968
Créd. Acheteurs & Fourn. assurés	2,015	1,676	1,214	0,926	0,775
Crédits financiers	0,636	0,696	0,879	0,733	0,820
Crédits finan. & crédits-bails	0,101	0,276	0,405	0,409	0,486
Opérations de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,535	0,420	0,474	0,324	0,334
Crédits commer. non assurés	0,030	0,016	0,006	0,021	0,007
Crédits fournisseurs	0,030	0,016	0,006	0,021	0,007
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres créanciers	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total dette à M. &amp; L. terme</b>	<b>5,062</b>	<b>4,889</b>	<b>4,282</b>	<b>3,921</b>	<b>3,679</b>
Total dette à court terme *	0,550	0,717	1,304	1,492	1,778
<b>Total dette extérieure</b>	<b>5,612</b>	<b>5,606</b>	<b>5,586</b>	<b>5,413</b>	<b>5,457</b>

Source : Banque d'Algérie

\* D'une durée initiale d'une année et moins

Par ailleurs, l'encours de la dette publique ou garantie par un organisme public (1,337 milliard de dollars) ne représente que 36,3 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes à fin 2010. Pour mémoire, sous l'angle de l'approche statistique, cet encours de la dette publique intègre les 333 millions de dollars de dette qui sont appelés à être transformés en investissements.

#### **IV.2.2 – Des indicateurs de viabilité de la dette extérieure**

Après une longue période de vulnérabilité externe inhérente notamment aux niveaux excessifs et intenables de la dette extérieure, l'amélioration de la position financière extérieure de l'Algérie au cours des années 2000 et la stratégie de désendettement extérieur qui a été complétée avant l'avènement de la crise financière internationale ont conduit à une viabilité accrue de la dette extérieure, à en juger par les principaux indicateurs.

Le service de la dette extérieure est tombé en 2010 (0,666 milliard de dollars) en dessous du niveau d'un (1) milliard de dollars atteint en 2009 (875 millions de dollars pour le principal et 125 millions de dollars pour les intérêts). Le ratio en la matière s'est établi à 1,1 % en 2010 contre 2,1 % pour 2009 (59 % en 1999), confirmant la viabilité accrue de la dette à moyen et long termes. En particulier, le service de la dette à la charge du budget de l'Etat a représenté 23 % du service total de la dette en 2010, en contexte de viabilité soutenue des finances publiques.

En matière de ratios d'endettement, la structure de la dette par devises montre que la part du dollar a progressé à 44 % à fin 2010 (40 % à fin 2009), en contexte de stabilisation des parts relatives de l'euro (47 %) et du yen (3 %). La quasi absence de mobilisation de dette en 2010 fait que l'effet de taux de change joue sous l'angle d'effet de valorisation au titre de l'encours de fin 2009. L'appréciation du dollar en 2010, soit 1,3221 dollar pour un euro contre 1,4579 dollar/euro à fin 2009, a induit une légère baisse de l'encours de la dette extérieure en 2010 à concurrence de 68 millions de dollars, avec un gain de change au titre de son service. En outre, le niveau bas de l'encours réduit substantiellement l'effet de la volatilité accrue des cours de change des principales devises sur la dette extérieure de l'Algérie.

Quant à la répartition de la dette à moyen et long termes par taux d'intérêt (fixe versus variable), elle a été marquée en 2010 par une diminution de la part à taux fixe à 84 % (86 % en 2009). Aussi, le taux fixe moyen annuel de la dette à moyen et long termes qui était de 2,49 % en 2009 (2,35 % en 2008) s'établit à 2,36 % en 2010.

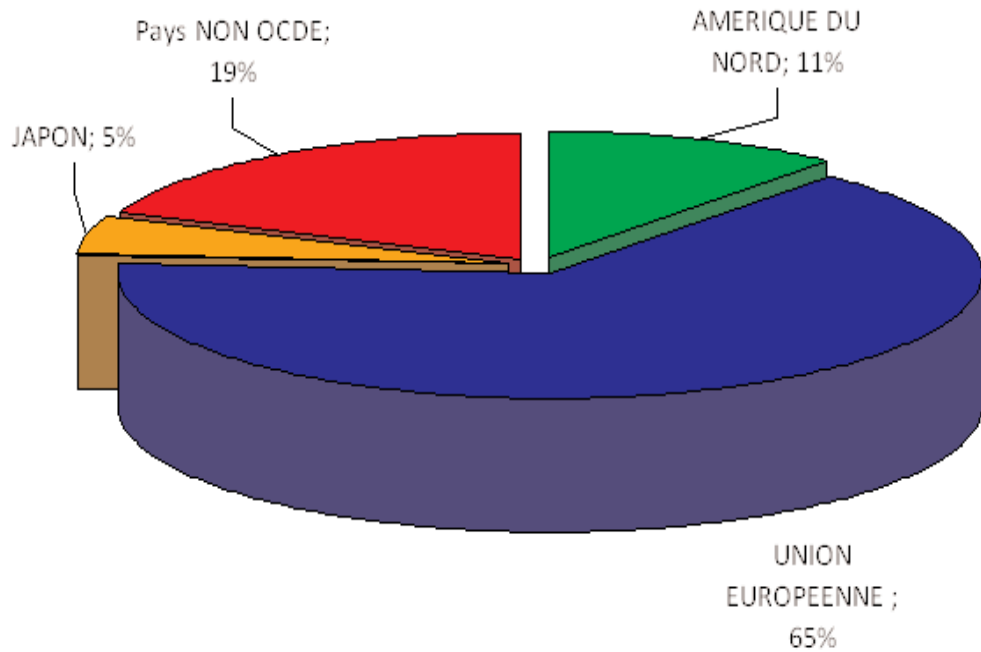
Les autres indicateurs de la dette extérieure à moyen et long termes confirment la nette amélioration de la situation de l'endettement extérieur, d'autant que le ratio encours de la dette/PIB a reculé à 2,27 % en 2010 (2,84 % en 2009) contre

35,3 % en 2003 et 16 % en 2005 ; l'année 2006 ayant enregistré d'importants remboursements par anticipation. De plus, l'encours de la dette extérieure ne représente que 9 % des exportations de biens et services en 2010.

Enfin, le bas niveau de la dette extérieure à moyen et long termes (3,679 milliards de dollars) et le très faible niveau du service de la dette extérieure hors remboursements par anticipation, seulement 1,1 % des exportations des biens et services, témoignent clairement de la viabilité à moyen terme de la position financière extérieure de l'Algérie. Il s'agit là d'une performance historique, vu la gravité de la crise financière internationale et les besoins urgents et accrus de beaucoup de pays émergents et en développement en matière de financements extérieurs.

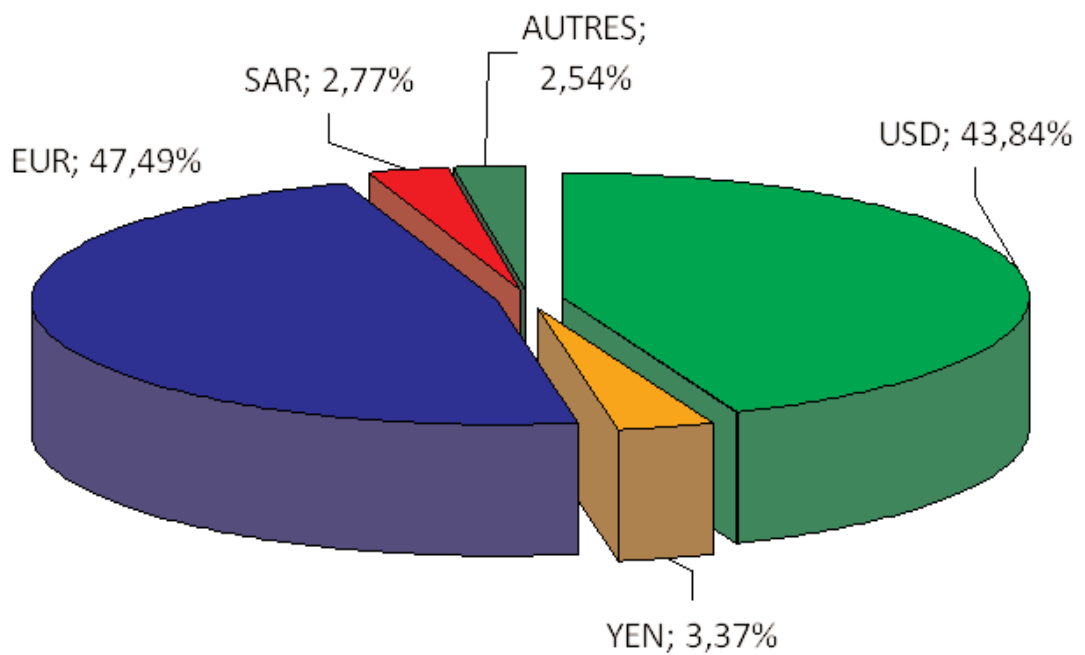
**GRAPHIQUE 11**

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE  
DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE AU 31/12/2010**



**GRAPHIQUE 12**

**STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T  
PAR DEVISE AU 31/12/2010**



**CHAPITRE V :**  
**FINANCES PUBLIQUES**

## **CHAPITRE V : FINANCES PUBLIQUES**

Depuis le début des années 2000, dans un contexte de faiblesse relative de l'investissement productif dans les secteurs marchands (hors hydrocarbures, eau et énergie), l'augmentation considérable des dépenses publiques, notamment par leur effet revenu, a constitué un stimulant décisif de l'activité économique. Ainsi, la dépense publique a émergé comme un canal important de l'allocation des surcroûts substantiels de ressources générées par le secteur des hydrocarbures.

L'augmentation des recettes budgétaires au cours de la décennie 2001-2010 a permis d'asseoir cette allocation accrue des ressources consacrées autant à l'investissement public qu'aux dépenses de fonctionnement ; le premier s'étant accru beaucoup plus vite que les secondes. Une telle démarche n'est pas propre à l'Algérie, puisque la corrélation positive entre l'augmentation des recettes budgétaires (provenant des hydrocarbures dans le cas de l'Algérie) et celle de l'investissement public est observée dans beaucoup d'autres pays. Dans les pays industrialisés et certains pays émergents, l'augmentation de la dépense publique ces dernières années, notamment au prix de déficits budgétaires, participe autant des politiques budgétaires conjoncturelles de relance économique par la demande qu'à des politiques structurelles de long terme dans les infrastructures et la recherche développement.

Cependant, l'allocation accrue des ressources en faveur de la dépense publique en Algérie s'est conjuguée à une stratégie de viabilité à moyen terme des finances publiques comme en témoigne la constitution d'importants stocks d'épargnes financières du Trésor dans le Fonds de régulation des recettes (FRR). Le maintien à un niveau élevé de l'investissement public en 2010 tout comme en 2009, en contexte de choc externe et d'accroissement des dépenses courantes, témoigne de la soutenabilité des politiques budgétaires mises en œuvre et ancrées sur une capacité financière solide.

En effet, pour la deuxième année consécutive, les finances publiques ont enregistré un déficit budgétaire mais qui ne représente que 1,1 % du PIB contre 5,7 % en 2009. Cette amélioration du solde budgétaire en 2010 résulte de la forte hausse des recettes des hydrocarbures induite par celle des prix du pétrole, malgré une augmentation substantielle des dépenses budgétaires cou-



rantes. Mais, en dépit du déficit relativement faible du budget de l'Etat en 2010, l'encours du Fonds de régulation des recettes (FRR) s'est accru de 526,4 milliards de dinars pour atteindre un montant de 4 842,8 milliards de dinars, soit 40,2 % du produit intérieur brut contre 43 % en 2009.

#### **IV.1- RECETTES BUDGETAIRES**

En 2010, les recettes budgétaires s'établissent à 4 379,6 milliards de dinars contre 3 676 milliards en 2009. Elles ont donc progressé de 19,1 %, alors qu'elles avaient fortement baissé en 2009 (-29,2 %). Les recettes des hydrocarbures ont concouru à l'augmentation des recettes totales de 2010 à hauteur de 70 % et celles hors hydrocarbures à hauteur de 29,5 %. Rapportées au PIB, les recettes totales représentent 36,3 % contre 36,6 % en 2009 et les recettes des hydrocarbures 24,1 % contre 24 % en 2009, soit les taux les plus bas enregistrés depuis 2003.

Les recettes des hydrocarbures ont augmenté de 20,4 %, passant de 2 412,7 milliards de dinars en 2009 à 2 905 milliards de dinars en 2010. Elles représentent cette année 1,9 fois le montant de la fiscalité budgétisée au prix de référence de 37 dollars le baril contre 1,2 fois en 2009. Rapportées aux recettes budgétaires totales, les recettes des hydrocarbures constituent 66,3 % (65,6 % en 2009) et couvrent 64,4 % des dépenses budgétaires totales (56,8 % en 2009). C'est à l'aune du poids relatif des recettes des hydrocarbures dans les recettes totales et de leurs taux de couverture des dépenses totales que doit s'apprécier la vulnérabilité des finances publiques aux chocs extérieurs. D'où la pertinence de la constitution d'épargne financière de l'Etat pour asseoir une viabilité des finances publiques à moyen terme, nécessaire pour la mise en œuvre d'éventuelles politiques budgétaires contracycliques.

Les recettes hors hydrocarbures ont atteint en 2010 un montant global de 1 470,2 milliards de dinars, en progression de 16,5 % (14,6 % en 2009) ; elles représentent 33,6 % du total des recettes budgétaires, financent 32,6 % des dépenses totales et ne couvrent les dépenses courantes qu'à hauteur de 54,8 % et, tout juste, le poste le plus important de ces dépenses que sont les transferts courants. Ainsi, l'objectif stratégique de couverture des dépenses courantes par les recettes hors hydrocarbures est contrarié.

Le ratio recettes hors hydrocarbures / produit intérieur brut hors hydrocarbures est resté stable à 18,7 % en 2010 contre 18,2 % en 2009. Sur la période 2005-

2010, ce ratio fluctue entre 16,7 % (2007) et 18,7 % (2010). En tendance, le taux global de prélèvement fiscal et non fiscal sur les activités hors hydrocarbures est donc relativement stable sur la période.

Les recettes fiscales, qui représentent 87,6 % des recettes hors hydrocarbures contre 90,8 % en 2009, ont progressé de 12,3 % pour atteindre 1287,4 milliards de dinars en 2010. Les augmentations les plus significatives en la matière concernent les impôts sur les revenus et sur les biens et services qui couvrent 83 % des recettes fiscales (82 % en 2009), alors que les droits de douane et enregistrements et timbres sont demeurés relativement stables. Sur la période 2004-2010, le poids relatif des principales composantes des recettes fiscales hors hydrocarbures, ont évolué en sens opposé, mais se compensent pour maintenir le ratio recettes fiscales sur recettes hors hydrocarbures dans une fourchette comprise entre 85,8 % (2006) et 90,8 % (2009).

Toutefois, si les poids relatifs des impôts sur les biens et services et celui des droits de douane dans les recettes fiscales hors hydrocarbures ont reculé respectivement de 47,2 % et 23,9 % en 2004 à 39,6 % et 13,9 % en 2010, en revanche, celui des impôts sur les revenus et bénéfices a augmenté de 25,5 % en 2004 à 43,5 % en 2010. En conséquence, la baisse des poids relatifs des impôts sur les biens et services et des droits de douane dans les recettes fiscales, de 17,6 points de pourcentage, a été largement compensée par l'augmentation, de 18 points de pourcentage, de celui des impôts sur les revenus et bénéfices. Ces évolutions semblent contraster avec celles des assiettes respectives de ces trois types de prélèvement et notamment les évolutions de la valeur ajoutée marchande hors hydrocarbures et des importations.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, qui ne représentent que 12,4 % des recettes hors hydrocarbures de 2010 contre 9,2 % en 2009, elles ont fortement augmenté (57,8 %) passant de 115,8 milliards de dinars en 2009 à 182,8 milliards de dinars en 2010, sous l'effet de la très forte hausse du résultat versé par la Banque d'Algérie et de la légère baisse des produits divers du budget de l'Etat.

Au total, compte tenu de la prédominance des recettes des hydrocarbures dans les recettes budgétaires totales, ces dernières, rapportées au PIB, évoluent en fonction directe de la part de la valeur ajoutée des hydrocarbures dans le PIB. En revanche, le taux de prélèvement sur les activités hors hydrocarbures est resté relativement stable (en tendance) sur la période 2004-2010. Mais cette

stabilité ne doit pas occulter le changement de structure de la fiscalité hors hydrocarbures au cours des dernières années (2004-2010), puisque les prélèvements sur les revenus, salaires et bénéfices des sociétés, ont augmenté relativement plus vite que ceux opérés sur l'activité économique (impôts sur les biens et services et droits de douane). La diminution du poids relatif de ces derniers dans les recettes fiscales s'explique par la baisse des taux dans le cadre des différents accords douaniers avec des pays ou unions économiques. En revanche, la diminution du poids relatif des impôts indirects dans les recettes fiscales résulterait, très probablement, du poids croissant des activités informelles dans l'activité économique nationale hors hydrocarbures.

## **IV.2 - DEPENSES BUDGETAIRES**

En 2010, les dépenses budgétaires totales s'établissent à 4 512,8 milliards de dinars contre 4 246,3 milliards de dinars en 2009, soit une hausse de 6,3 % après leur quasi stabilité en 2009. Entre 2005 et 2010, elles se sont accrues de 119,9 %, passant de 2 052 milliards de dinars à 4 512,8 milliards de dinars. Sur la même période, l'augmentation des dépenses totales résulte pour 58,5 % de celles des dépenses courantes et pour 41,5 % de celles des dépenses d'investissement. En revanche, pour les années 2009 et 2010, les dépenses en capital sont en baisse respectivement de 1,4 % et 6 %. Toutefois, sur la période 2005-2010, l'augmentation des dépenses d'investissement est plus élevée (126,7 %) que celle des dépenses courantes.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont été budgétisées respectivement à 3 446 milliards de dinars et 3 022,9 milliards de dinars dans la loi de finances complémentaire de 2010. Alors que les montants budgétés au titre des dépenses de fonctionnement ont été consommés à hauteur de 77,9 % (contre 86,2 % en 2009), les dépenses d'équipement budgétisées l'ont été à concurrence de 60,5 % contre 69,2 % en 2009. L'année 2010, après l'année 2009, marque donc un ralentissement sensible de l'absorption au titre de la réalisation des programmes d'infrastructures publiques.

Les hausses concomitantes du PIB à prix courants et des dépenses publiques courantes en 2010 ont stabilisé le ratio dépenses courantes/PIB à 22,3 % (22,9 % en 2009). Par contre, le ratio dépenses d'équipement/PIB a baissé, passant de 19,4 % en 2009 à 15,2 % en 2010 après de nombreuses années d'évolution haussière : de 10,8 % en 2003 à 15,2 % en 2007 et 17,8 % en 2008. Jusqu'en 2008, cette hausse résulte autant de l'augmentation du montant du

budget d'équipement que de l'amélioration du taux d'absorption. En 2009, c'est exclusivement la diminution du PIB à prix courants, sous l'effet du choc externe, qui explique cette hausse.

Comme pour l'année 2009 avec néanmoins une hausse modérée, l'augmentation des dépenses courantes en 2010 résulte principalement de l'augmentation des dépenses de personnel (32,7 %) et des transferts courants (11,4 %), principalement les dépenses en services des administrations (hôpitaux et établissements publics à caractère administratif). En ce qui concerne les autres dépenses courantes, les pensions des moudjahidine ont augmenté de 17,2 %, alors que les dépenses en matériels et fournitures et les intérêts sur la dette publique ont diminué.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, en forte progression depuis l'année 2005 (25,8 % en 2005 et 2006), étaient passées à un palier supérieur en 2007 et 2008 avec respectivement des augmentations de 41,3 % et 37,5 %. En 2009 et 2010, par contre, ces dépenses ont reculé respectivement de 1,4 % et 6 %.

Les dépenses d'infrastructures économiques et administratives, de loin les plus importantes parmi les dépenses d'investissement (40,1 % en 2008), ont régressé de 16,5 % en 2009 et de 29,6 % en 2010. Les dépenses en infrastructures dans l'agriculture et l'hydraulique ont baissé de 31,2 % (+19,6 % en 2009). Les autres dépenses ayant un poids significatif dans le total des dépenses d'équipement ont, soit fortement progressé telles les dépenses au profit du secteur de l'habitat (20,1 %), les dépenses diverses (63 %) et les dépenses en capital (30,2 %), soit diminué telles les dépenses d'éducation et de formation (-10,7 %) et les dépenses d'infrastructures socioculturelles (-20%).

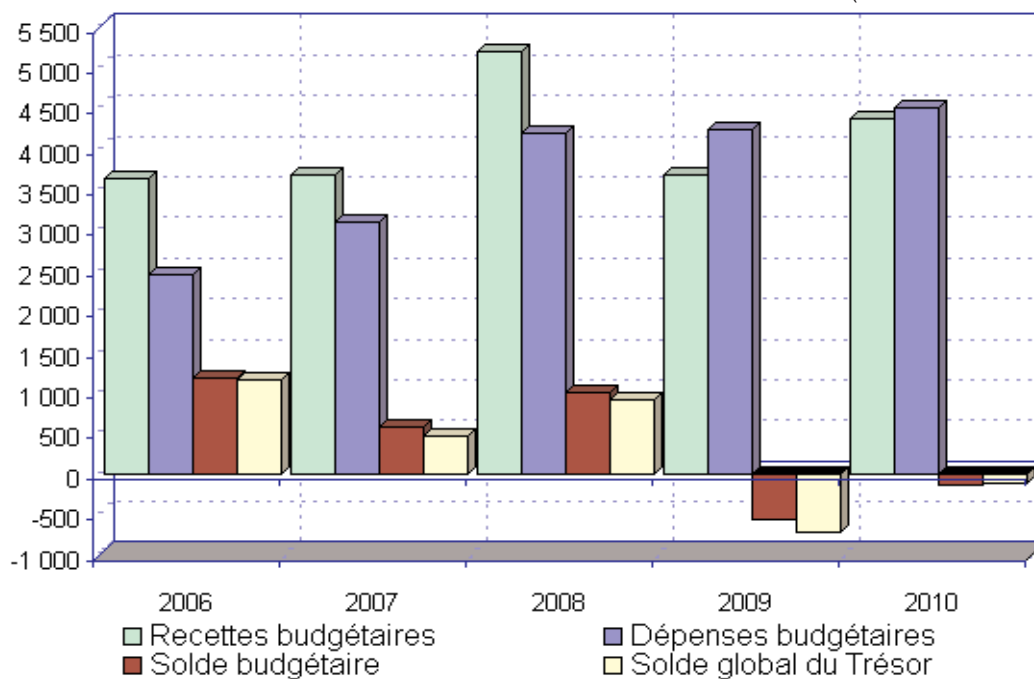
Enfin, le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes hors hydrocarbures, en baisse de 2006 à 2008, passant de 58,4 % en 2006 à 49,7 % en 2008, est remonté à 54,9 % en 2009 à la faveur de l'augmentation des recettes hors hydrocarbures et de celle, très modérée des dépenses de fonctionnement. En 2010, bien que l'augmentation des dépenses courantes ait été de près du double de celle des recettes hors hydrocarbures, respectivement de 383,8 et 207,8 milliards de dinars, ce taux est resté stable.

## FINANCES PUBLIQUES

**GRAPHIQUE 13**

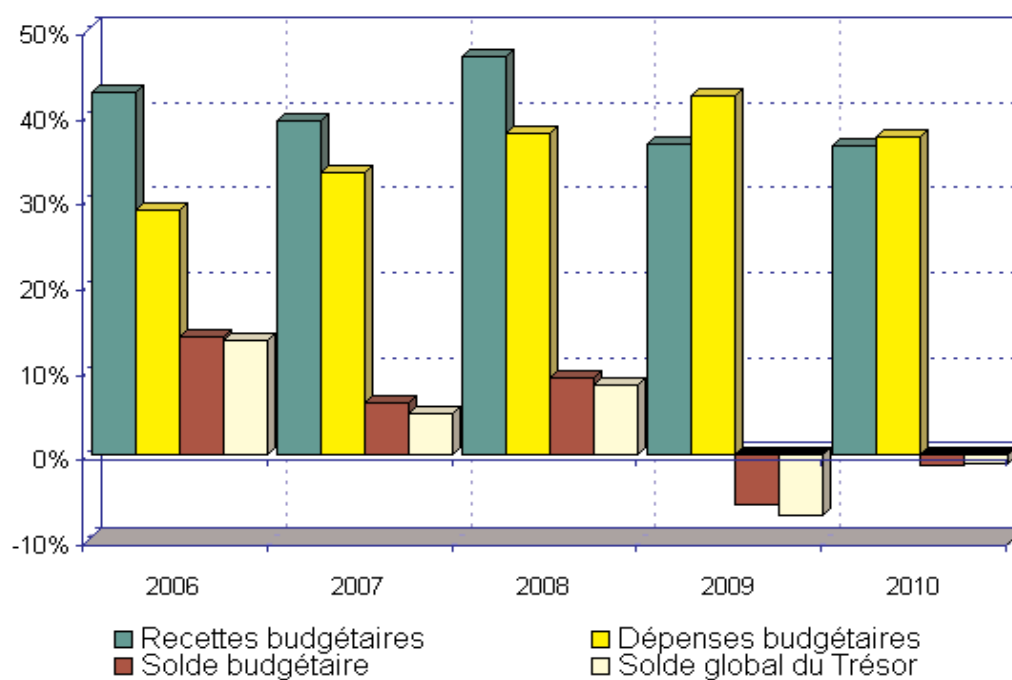
### INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En milliards de Dinars)



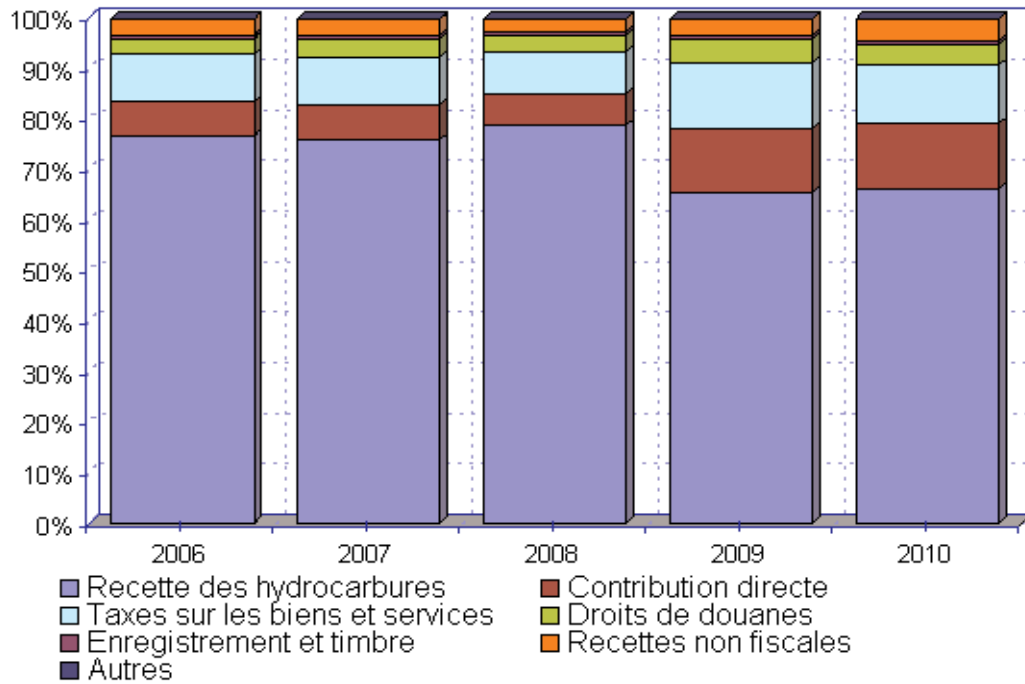
**GRAPHIQUE 14**

### INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)



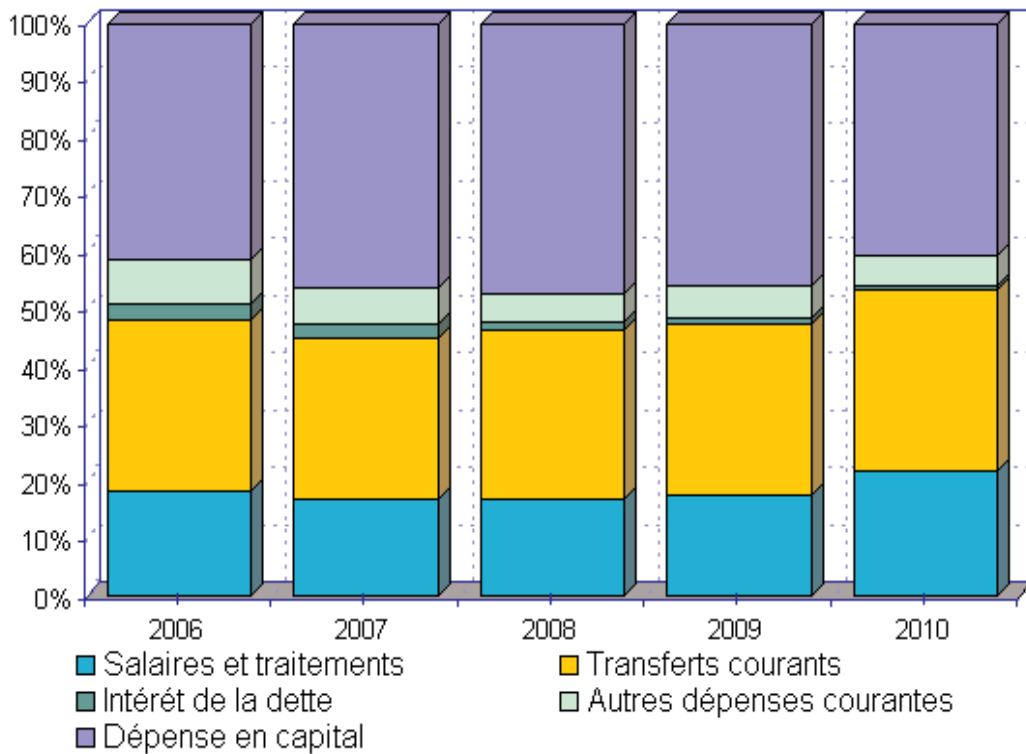
**GRAPHIQUE 15**

**STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES**



**GRAPHIQUE 16**

**STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES**



### **IV.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT**

Après près d'une décennie d'excédents, le solde global des opérations du Trésor est déficitaire à hauteur de 7,1 % du PIB en 2009 et à hauteur de 0,95 % en 2010. Pour l'année sous revue, la hausse beaucoup plus importante des recettes des hydrocarbures, comparée à celle des dépenses publiques, explique le fort recul de ce déficit.

Le flux d'épargne budgétaire (recettes totales moins dépenses de fonctionnement) s'est établi à 1 695,8 milliards de dinars contre 1 376 milliards de dinars en 2009. L'épargne budgétaire représente, en conséquence, 38,7 % des recettes totales et 29,6 % de l'épargne intérieure totale en 2010 contre respectivement 37,4 % et 29,8 % en 2009.

Ce volume d'épargne budgétaire n'a pas permis de financer la totalité des dépenses d'investissement de l'Etat en 2009 et 2010. En conséquence, le solde épargne / investissement public est négatif de 133,2 milliards de dinars en 2010. Néanmoins, l'encours du fonds de régulation des recettes est en hausse et a atteint 4 842,8 milliards de dinars contre 4 316,5 milliards de dinars en 2009, sous forme d'un stock d'épargnes financières en dépôt à la Banque d'Algérie.

La capacité (cumulée) de financement du Trésor s'est donc consolidée en 2010, atteignant 40,2 % du PIB, 110,6 % des recettes totales de l'année et 107,3 % des dépenses publiques. La constitution de cette capacité de financement du Trésor à travers l'institution du Fonds de régulation des recettes garantit, d'une part, la poursuite de la stimulation de l'activité économique nationale à travers la dépense publique et, d'autre part, la possibilité de mener éventuellement des politiques budgétaires contra cycliques tout en assurant la viabilité des finances publiques à moyen terme.

### **IV.4 - INVESTISSEMENTS PUBLICS ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

Depuis la crise financière internationale, les a priori défavorables relevant plus de paradigmes idéologiques sur les politiques budgétaires de relance conjoncturelles et structurelles de long terme ont été quelque peu relégués au second plan par l'ampleur de la crise économique mondiale et l'exigence d'actions des Etats pour lutter contre la récession économique et ses conséquences (chômage, baisse des revenus réels...).

Lorsque le financement ne représente pas une contrainte majeure, même les institutions financières internationales, pourtant prudentes et critiques par le passé en la matière, recommandent désormais d'élever le niveau des investissements publics afin de contrebalancer le ralentissement ou la faiblesse de l'activité économique (politique contracyclique), y compris dans les pays en développement (Afrique notamment).

En Algérie, la faiblesse de l'investissement public, notamment dans les infrastructures au cours des années 1990, a contrarié la croissance économique, alors que le secteur public était dominant. En conséquence, l'amélioration des services publics, la formation du capital humain et le développement des infrastructures ont émergé comme priorités. C'est pourquoi, les pouvoirs publics, à la faveur de l'accroissement des recettes fiscales des hydrocarbures, ont mis en œuvre une stratégie d'impulsion budgétaire à la croissance économique, tout en améliorant les indicateurs sociaux économiques.

Au cours de la période 2000-2010, l'investissement public a représenté en moyenne 13 % du PIB (8,2 % en 2000 et 15,2 % en 2010), soit le taux le plus élevé parmi les pays émergents et les pays en développement, y compris les pays exportateurs de pétrole. Il était de 8 % entre 2004 et 2008 en Afrique subsaharienne, niveau jugé élevé par les institutions financières internationales par rapport aux autres parties du monde et conforme aux stocks limités de capital physique de ces pays.

Outre la dotation du pays en infrastructures de base nécessaires au développement des activités économiques marchandes, la corrélation entre l'évolution du ratio investissement public/PIB et la croissance hors hydrocarbures est parfaitement avérée en Algérie, d'autant que les données relatives à ces variables et l'analyse macroéconomique l'établissent parfaitement. Cependant, les mêmes données et leur analyse établissent aussi que l'investissement public a stimulé essentiellement les activités et la croissance dans les secteurs du BTP et celles qui lui sont liés (matériaux de construction, mines et carrières), de l'eau et de l'énergie.

L'effet revenu de l'augmentation de la dépense publique globale, dans un contexte d'ouverture de l'économie, a eu plus d'impact sur la hausse des importations de biens et services et, par conséquent, sur la croissance des services marchands (où prédominent les activités de commerce et de transport domestiques) que sur celle de l'offre domestique de biens. L'investissement public



dote le pays en infrastructures de base requises pour l'amélioration de l'environnement des entreprises et donc leur développement et ce, dans le but de tirer profit du potentiel de croissance hors hydrocarbures et de diversification.

Si l'effet d'entraînement de l'investissement public sur l'investissement privé n'est pas toujours observé, à en juger par certaines expériences dans le reste du monde, il est essentiel de mettre l'entreprise au centre des préoccupations et des politiques publiques par l'amélioration des autres facteurs participant à la qualité de l'environnement global des investissements et de créer les conditions appropriées pour que les investissements privés et/ou publics dans les secteurs marchands (industrie, agriculture, services productifs,...) accompagnent et prennent le relais de l'investissement public de nature budgétaire.

Sachant que la dépense publique, par son effet revenu, a considérablement étendu la dimension du marché national des biens et services ces dernières années, il importe de souligner que la dotation du pays en infrastructures et l'étendue du marché national constituent, dès lors, une opportunité historique pour un développement rapide des secteurs économiques marchands publics et privés.

## SITUATION DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dinars)				
<b>Total des recettes budgétaires et dons</b>	<b>3 639,8</b>	<b>3 687,8</b>	<b>5 190,5</b>	<b>3 676,0</b>	<b>4 379,6</b>
Recettes des hydrocarbures*	2 799,0	2 796,8	4 088,6	2 412,7	2 905,0
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	1 798,0	1 738,8	2 288,2	400,7	1 318,3
Fonds de Régulation des Recettes net	1 088,4	284,5	1 064,5	36,4	526,4
Recettes hors hydrocarbures	840,5	883,1	1 101,6	1 262,4	1 470,2
Recettes fiscales	720,8	766,7	965,2	1 146,6	1 287,4
Impôts sur les revenus et les bénéfiques	241,2	258,1	331,5	462,1	559,7
Impôts sur les biens et services	341,3	347,4	435,2	478,5	509,4
Droits de douane	114,8	133,1	164,9	170,2	179,2
Enregistrement et timbres	23,5	28,1	33,6	35,8	39,1
Recettes non fiscales	119,7	116,4	136,4	115,8	182,8
Dividendes de la Banque d'Algérie	75,3	41,0	22,5	48,2	121,1
Droits	44,4	75,4	113,9	67,6	61,7
Dons	0,3	7,9	0,3	0,9	4,4
<b>Total dépenses budgétaires</b>	<b>2 453,0</b>	<b>3 108,5</b>	<b>4 191,0</b>	<b>4 246,3</b>	<b>4 512,8</b>
Dépenses courantes	1 437,9	1 673,9	2 217,7	2 300,0	2 683,8
Dépenses de personnel	447,8	526,2	711,0	746,6	991,0
Pensions des Moudjahidine	92,5	101,6	103,0	130,7	153,2
Matériels et fournitures	95,7	93,8	111,7	112,5	90,9
Transferts courants	733,3	871,8	1 230,6	1 272,8	1 418,5
dont: Services de l'Administration	215,6	273,0	360,8	412,5	518,3
Intérêts sur la dette publique	68,6	80,5	61,4	37,4	30,2
Dépenses en capital	1 015,1	1 434,6	1 973,3	1 946,3	1 829,0
<b>Solde budgétaire</b>	<b>1 186,8</b>	<b>579,3</b>	<b>999,5</b>	<b>-570,3</b>	<b>-133,2</b>
Solde des comptes spéciaux	-4,1	18,8	31,2	-4,3	53,6
Prêts nets du Trésor	32,1	141,3	123,8	138,5	35,4
<b>Solde budgétaire, hors Fonds d'assainissem</b>	<b>1 150,6</b>	<b>456,8</b>	<b>906,9</b>	<b>-713,1</b>	<b>-115,0</b>
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	1 219,2	537,3	968,3	-675,7	-84,8
<b>Solde global</b>	<b>1 150,6</b>	<b>456,8</b>	<b>906,9</b>	<b>-713,1</b>	<b>-115,0</b>
<b>Financement</b>	<b>-1 150,6</b>	<b>-456,8</b>	<b>-906,9</b>	<b>713,1</b>	<b>115,0</b>
Bancaire	-976,9	-553,0	-1 410,9	57,1	-491,4
Non bancaire	-15,0	206,9	508,2	655,3	606,3
Extérieur	-158,7	-110,7	-4,2	0,7	0,1

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

\* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

**CHAPITRE VI :**  
**INTERMEDIATION ET**  
**RENTABILITE DES BANQUES**

## **CHAPITRE VI : INTERMEDIATION ET RENTABILITE DES BANQUES**

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, stipule que la Banque d'Algérie est chargée de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire. Cet important renforcement du cadre légal de la stabilité financière en 2010 est intervenu après la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit en 2003, puisque l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 a conforté le cadre légal de l'activité bancaire, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire, suite à la faillite de petites banques fragiles ayant conduit au retrait de leur d'agrément.

Au plan réglementaire, le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2010 leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire, du reporting et de protection de la clientèle des banques et établissements financiers. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière. Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné les mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte, notamment le suivi des banques par des exercices de stress tests et des indicateurs de solidité du système bancaire. A cet effet, elle a mis à jour les procédures et les guides méthodologiques de contrôle bancaire. En outre, au cours de l'année 2010, l'élaboration d'un système de notation des banques, répondant aux standards internationaux en la matière, a été poursuivie et complétée, pour une grande partie.

### **VI.1 - INDICATEURS DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE**

Le système bancaire reste constitué, à fin 2010 tout comme à fin 2009, de vingt-six (26) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;

- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- deux (2) sociétés de leasing privées ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a pris, à fin 2009, le statut d'établissement financier.

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à la clientèle directement ou par le biais de l'achat de titres d'entreprises, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations bancaires connexes. Par contre, les établissements financiers effectuent toutes les opérations de banque à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et de gestion des moyens de paiement.

Dans le secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, même si le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'accélère ces dernières années. La progression soutenue de l'activité de ces dernières contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle. En effet, à fin décembre 2010, le réseau des banques publiques comprend 1077 agences et celui des banques privées et établissements financiers 290 agences contre respectivement 1072 et 252 à fin 2009. Le total des guichets d'agences des banques et établissements financiers s'établit à 1367 contre 1324 en 2009, soit un guichet pour 26300 habitants contre 26700 habitants en 2009. Cette évolution relativement lente de la bancarisation sous l'angle du développement du réseau bancaire comparativement à la population totale est confirmée par le ratio population active/guichets bancaires qui est de 7900 personnes en âge de travailler par guichet bancaire, soit le même taux qu'en 2009. Quant au centre de chèques postaux, son réseau d'agences est plus dense avec 3 398 guichets en 2010 (3357 guichets en 2009), soit un guichet pour 3 180 personnes en âge de travailler contre 3 140 en 2009.

Par ailleurs, le niveau de bancarisation, en termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (comptes actifs en dinars et devises) et par les centres de chèques postaux, se situe en 2010 à environ 2,5 comptes par personne en âge de travailler.

Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (banques et établissements financiers)/produit intérieur brut a atteint 66,6 % contre 73,7 % à fin 2009 du fait

de la hausse importante du produit intérieur brut à prix courants en 2010, après le choc externe de l'année 2009 ayant conduit à une forte contraction du secteur des hydrocarbures. Le ratio actifs bruts du secteur bancaire hors placement des dépôts du secteur des hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures est estimé à 88,8 % contre 95,6 % en 2009. En ce qui concerne la pénétration du marché, le ratio dépôts hors hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'établit à 59,4 % à fin 2010 (63,3 % en 2009). Les crédits à l'économie des banques et établissements financiers (crédits aux résidents), y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus), représentent 47,5 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 47,6 % en 2009.

Ces indicateurs globaux indiquent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau et du niveau des crédits, mais ils restent encore en deçà de ceux atteints par certains pays méditerranéens voisins de l'Algérie. Cette faible performance concerne notamment les volets qualité des services bancaires de base à la clientèle ménages, mobilisation des ressources d'épargne et crédits aux petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne les indicateurs de solidité financière, le ratio de solvabilité des banques publiques et privées est largement conforme aux exigences de la réglementation prudentielle en la matière, enregistrant une consolidation en 2010. A la fin de cette même année, le ratio de solvabilité global s'établit à 23,31 %, à concurrence de 21,78 % pour les banques publiques et 29,19 % pour les banques privées, contre 22,11 % en 2009 (19,57 % pour les premières et 34,91 % pour les secondes). En outre, le niveau des crédits non performants par rapport au total des crédits distribués est en baisse, pendant que le taux de provisionnement des créances non performantes a atteint 74,14 % contre 68,29 % en 2009. A l'instar de l'année 2009, la liquidité globale des banques reste plus ample en ce qui concerne les banques publiques par rapport à celle des banques privées. Cependant, les deux groupes de banques sont en excès de liquidité accru.

Si l'année 2010 a enregistré une amélioration des bilans des banques, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 89 % du total des actifs (même taux à fin 2009). Au sein des banques publiques, la première banque représente 34,8 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 20,6 % contre respectivement 32,6 % et 20,5 % à fin 2009. En ce qui concerne

les banques privées, leur part est de 11 % ; les trois premières banques privées représentant 5,6 % du total des actifs des banques et 49,8 % du total de l'actif des banques privées contre respectivement 5,2 % et 47,3 %, à fin 2009. La progression de l'activité des banques privées est plus soutenue ces dernières années sous l'angle de la mobilisation des ressources, sachant que le développement de leurs opérations avec le reste du monde représente encore l'élément central de leur activité.

### VI.1.1 Des ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a connu globalement une hausse de 11,7 % en 2010 contre une contraction de 4,2 % en 2009, après l'expansion enregistrée en 2008 (14,2 %), année du fort surcroît de ressources. En incluant les dépôts affectés en garantie (importations, cautions données) et donc bloqués, qui ne sont pas inclus dans la masse monétaire au sens de M2, la hausse des dépôts s'établit à 11 % contre une baisse de 0,3 % en 2009 et une croissance de 14,3 % en 2008. Les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne, incluant celle de la mutuelle des assurances qui a pris le statut d'établissement financier à fin 2009, en témoignent.

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2007	2008	2009	2010
a) Dépôts à vue	2 560,8	2 946,9	2 502,9	2 763,7
Banques publiques	2 369,7	2 705,1	2 241,9	2 462,5
Banques privées	191,1	241,8	261,0	301,2
b) Dépôts à terme	1 761,0	1 991,0	2 228,9	2 524,3
Banques publiques	1 671,5	1 870,3	2 079,0	2 333,5
dont : dép. en devises	(207,1)	(224,3)	(238,3)	(253,7)
Banques privées	89,5	120,7	149,9	190,8
dont : dép. en devises	(22,4)	(26,9)	(27,3)	(35,4)
c) Dépôts en garanties (importations, cautions)	195,5	223,9	414,6	424,1
Banques publiques	162,9	185,1	311,1	323,1
dont : dép. en devises	(0,8)	(2,1)	(1,6)	(3,3)
Banques privées	32,6	38,8	103,5	101,0
dont : dép. en devises	(3,6)	(4,4)	(3,4)	(6,5)
<b>Total de ressources collectées :</b>	<b>4 517,3</b>	<b>5 161,8</b>	<b>5 146,4</b>	<b>5 712,1</b>
Part des banques publiques :	93,1 %	92,2 %	90,0 %	89,6 %
Part des banques privées :	6,9 %	7,8 %	10,0 %	10,4 %

La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

	2007	2008	2009	2010
a) Dépôts à vue	2 560,8	2 946,9	2 502,9	2 763,7
Secteur public	1 831,7	2 056,4	1 426,8	1 680,7
Secteur privé	563,3	720,8	903,6	910,7
Autres *	165,8	169,7	172,5	172,3
b) Dépôts à terme	1 761,0	1 991,0	2 228,9	2 524,3
Secteur public	350,6	394,0	499,2	579,5
Secteur privé	1 395,9	1 572,9	1 722,6	1 935,5
Autres *	14,5	24,1	7,1	9,3
c) Dépôts en garantie (import. cautions) **	195,5	223,9	414,6	424,1
<b>Total :</b>	<b>4 517,3</b>	<b>5 161,8</b>	<b>5 146,4</b>	<b>5 712,1</b>
Part du secteur public ***	52,7 %	51,7 %	42,3 %	44,3 %
Part du secteur privé ***	47,3 %	48,3 %	57,7 %	55,7 %

*\*opérations en cours non encore passées en comptes de la clientèle*

*\*\*dépôts reçus en garantie (importations, cautions) ne sont pas suivis par secteur*

*\*\*\*part du secteur dans le total de dépôts repartis par secteurs (publics et privés)*

L'analyse des données relatives à l'activité de collecte des ressources des banques (hors dépôts constitués en garantie au titre des importations ou cautions) montre les principales tendances en la matière enregistrées au cours de l'année sous revue :

- un accroissement plus important des dépôts collectés par les banques privées (19,7 % contre 13,4 % en 2009) comparativement à celui des dépôts collectés par les banques publiques (11 % contre une baisse de 5,6 % en 2009). Cela s'est traduit par une légère hausse de la part des banques privées dans le marché des ressources (10,4 % contre 10 % à fin 2009 et 7,8 % à fin 2008) ;
- une hausse des dépôts à vue (10,4 %) contre leur baisse en 2009 (-15,1 %), due à la contraction des ressources du secteur des hydrocarbures sous l'effet du choc externe. L'accroissement des dépôts à vue collectés par les banques privées (15,4 %) excède la progression des dépôts à vue collectés par les banques publiques (9,8 %), en dépit de la reprise de l'expansion des dépôts à vue du secteur des hydrocarbures ;
- une hausse appréciable des dépôts à terme, soit 13,3 % contre 11,9 % en 2009 ; la progression des dépôts en devises, dépôts inclus dans la catégorie des dépôts à terme, restant plus lente (8,8 % contre 5,7 % en 2009). En particulier, la hausse des dépôts à terme collectés par les banques privées



s'établit à 27,3 %, alors que celle des dépôts de cette même catégorie collectés par les banques publiques s'est limitée au rythme de 12,2 % ;

- un accroissement plus élevé des dépôts collectés auprès du secteur public (17,4 %) comparativement au secteur privé (8,4 %) a conduit à la baisse de la part des dépôts collectés par les banques auprès du secteur privé (entreprises, ménages, associations) dans le total des dépôts (secteur public et privé). Cette part, qui était de 57,7 % en 2009 a reculé à 55,7 % en 2010 ;

- et, la part des dépôts des ménages dans le total des dépôts du secteur privé reste importante et en hausse (68,9 % contre 67,2 % en 2009). Enfin, le ratio dépôts en devises des ménages / total des dépôts en devises collectés par les banques demeure très significatif (67,1 % contre 69,4 % en 2009).

Par ailleurs, comme pour les deux années précédentes, la part des dépôts à terme, y compris les dépôts en devises, demeure importante dans l'encours total des dépôts du secteur privé et ménages (68 % contre 65,6% à fin 2009), comparativement à la part des dépôts à terme collectés par les banques auprès du secteur public (25,6 % contre 25,9 % à fin 2009).

En terme de flux de ressources mobilisées en 2010, les banques publiques ont enregistré un flux positif de dépôts collectés aussi bien auprès du secteur public que du secteur privé, 334,7 milliards de dinars et 150,7 milliards de dinars respectivement, alors qu'en 2009, le flux des dépôts provenant du secteur public était négatif à hauteur de 521 milliards de dinars. En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2009, le flux de ressources collectées en 2010 est positif et, de plus, collecté uniquement auprès des entreprises privées et ménages (69,3 milliards de dinars contre 56,5 milliards de dinars en 2009). Cela indique clairement que le choc externe de 2009 s'est matérialisé par une contraction des ressources du secteur public, essentiellement celui des hydrocarbures, pendant que l'épargne financière (hors monnaie fiduciaire) des entreprises privées et des ménages a été appréciable en 2009.

Enfin, à fin 2010, les dépôts collectés à vue et à terme auprès des entreprises et autres organismes publics, des ménages et des entreprises privées représentent des parts relatives respectives de 44,1 %, 38,3 % et 16,7 %. Quant au reliquat de 0,9 %, il couvre les dépôts des assurances, des institutions privées à but non lucratif au service des ménages et de l'administration locale.

## VI.1.2 Crédits distribués

L'année 2010 a enregistré une progression moins soutenue des crédits distribués par les banques, le rachat de créances non performantes y inclus. Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne, déduction faite des créances non performantes rachetées par le Trésor entre 2007 et 2010 :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2007	2008	2009	2010
Crédits au secteur public	989,3	1 202,2	1 485,9	1 461,4
Banques publiques	987,3	1 200,3	1 484,9	1 461,3
Crédits directs	900,1	1 112,2	1 400,3	1 388,4
Achat d'obligations	87,2	88,1	84,6	72,9
Banques privées	2,0	1,9	1,0	0,1
Crédits directs	0,1	0,0	0,1	0,0
Achat d'obligations	1,9	1,9	0,9	0,1
Crédits au secteur privé	1 214,4	1 411,9	1 599,2	1 805,3
Banques publiques	964,0	1 086,7	1 227,1	1 374,5
Crédits directs	959,6	1 081,7	1 216,4	1 364,1
Achat d'obligations	4,4	5,0	10,7	10,4
Banques privées	250,4	325,2	372,1	430,8
Crédits direct	250,3	325,1	371,9	430,6
Achat d'obligations	0,1	0,1	0,2	0,2
<b>Total des crédits distribués nets de crédits rachetés :</b>	<b>2 203,7</b>	<b>2 614,1</b>	<b>3 085,1</b>	<b>3 266,7</b>
Part des banques publiques :	88,5 %	87,5 %	87,9 %	86,8 %
Part des banques privées	11,5 %	12,5 %	12,1 %	13,2 %

Aussi, la part des banques privées continue à augmenter relativement au total des crédits distribués, soit 13,2 % à fin 2010 contre 12,1 % à fin 2009. La progression des crédits distribués par les banques privées est d'autant plus appréciable qu'elle porte sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière est bien accrue ces dernières années et contribue aux ressources stables des banques.

Le total des crédits des banques, hors rachat de créances par le Trésor effectué en 2010 et fin 2009 pour un montant de 298,596 milliards de dinars, s'établit à 3 565,3 milliards de dinars correspondant à un accroissement des crédits de 15,6 % contre 20,1 % en 2009. La mutuelle d'assurance exclue (elle est encore

une banque à fin 2009), l'accroissement des crédits en 2010 s'établit à 16,3 %. Après déduction des rachats de créances non performantes effectués en 2010 et fin 2009, l'accroissement des crédits des banques s'établit respectivement à 5,9 % et 18 %. Les crédits au secteur privé augmentent de 12,9 % contre 13,3 % en 2009, alors que les crédits au secteur public baissent de 1,6 % contre une hausse de 23,6 % en 2009 et ce, en raison de l'ampleur des rachats de créances sur les entreprises publiques financièrement déstructurées. Les rachats de créances déduits, la part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques s'établit à 55,3 % contre 51,8 % en 2009.

L'encours des crédits distribués au secteur public (crédits rachetés par le Trésor public déduits) représente 44,7 % du total des crédits à l'économie, soit 42,5 % en crédits directs et 2,2 % en achats d'obligations émises par les entreprises publiques, contre 48,2 % en 2009 (45,4 % en crédits directs et 2,8 % en achats d'obligations).

Si les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, à savoir 76,1 % contre 76,7 % en 2009. Au cours de l'année sous revue, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques (275 milliards de dinars) qu'aux entreprises privées et ménages (147,4 milliards de dinars), correspondant à des taux de croissance respectivement de 18,5 % et 12 %, traduisant l'implication des banques publiques dans le financement notamment de grands projets d'investissement des entreprises publiques dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

Quant à l'expansion des crédits distribués par les banques privées en 2010, elle s'établit à 15,5 % contre 14,1 % en 2009. Le flux de ces crédits en 2010, dont le taux de croissance est aussi élevé que celui des banques publiques, a bénéficié exclusivement aux entreprises privées et ménages (57,7 milliards de dinars).

La ventilation des crédits par secteur d'activité montre que le secteur des industries manufacturières a bénéficié de la plus grande part, plus particulièrement des crédits d'exploitation, alors que le secteur de production et de distribution d'électricité et du gaz qui vient au second rang a bénéficié notamment des crédits à moyen et long termes.

Comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés, aussi bien auprès du secteur public que privé, hors dépôts préalables à l'importation, reste largement supérieur à l'encours total des crédits distribués à ces deux secteurs, alimentant ainsi l'excès de liquidité.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction des créances rachetées par le Trésor public) ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2007	2008	2009	2010
Crédits à court terme	1 026,1	1 189,4	1 320,5	1 311,0
Banques publiques	902,5	1 025,8	1 141,3	1 045,4
Banques privées	123,6	163,6	179,2	265,6
Crédits à moyen et long terme	1 177,6	1 424,7	1 764,6	1 955,7
Banques publiques	1 048,8	1 261,2	1 570,7	1 790,4
Banques privées	128,8	163,5	193,9	165,3
<b>Total des crédits distribués nets des crédits rachetés :</b>	<b>2 203,7</b>	<b>2 614,1</b>	<b>3 085,1</b>	<b>3 266,7</b>
Part crédits à court terme	46,6 %	45,5 %	42,8 %	40,1 %
Part crédits à M et LT	53,4 %	54,5 %	57,2 %	59,9 %

Aussi, la structure de l'encours de crédits distribués par les banques à fin 2010 (après déduction des créances rachetées par le Trésor public) confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, atteignant une part relative de 59,9 % de l'encours de crédits distribués contre 40,1 % pour les crédits à court terme. Il s'agit en fait d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant, notamment, de la progression des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Si l'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à cette tendance haussière des crédits à moyen et long termes, l'encours des crédits hypothécaires est passé de plus de 125 milliards de dinars à fin 2008, à 149,4 milliards de dinars à fin 2009, pour clôturer l'année 2010 à 171,1 milliards de dinars, soit un accroissement de 14,5 % en 2010 contre 19,5 % en 2009.

A fin 2010, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 63,1 % du total de leurs crédits contre 57,9 % à fin 2009. Pour les banques privées, cette part avait atteint un niveau appréciable à fin

2009 (52 %), mais a reculé en 2010 atteignant 38,4 % suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2010 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux. Les créances des banques publiques sur l'Etat sont donc prédominantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat propriétaire par émissions de titres.

Au cours de l'année 2010, le Trésor public a procédé aux remboursements des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques pour un montant de 5,7 milliards de dinars. L'encours des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor public au titre des rachats de créances, y compris les nouveaux rachats en 2010, a fortement augmenté (321 milliards de dinars, contre 145,7 milliards de dinars à fin 2009). Les banques publiques détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (56,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (485,7 milliards de dinars contre 387,1 milliards de dinars à fin 2009). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 112,4 milliards de dinars contre 108,6 milliards de dinars à fin 2009.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques :

*(en milliards de dinars ; fin de période)*

	2007	2008	2009	2010
Banques publiques	920,1	667,4	787,0	1 075,3
dont : obligations de rachat *	(556,3)	(270,6)	(145,7)	(321,0)
Banques privées	21,1	10,9	17,0	16,5
dont : Obligations de rachat achetées sur le marché	(3,8)			
<b>Total :</b>	<b>941,2</b>	<b>678,3</b>	<b>804,0</b>	<b>1 091,8</b>

*\* une partie des obligations de rachat a été vendue aux assurances par les banques publiques sur le marché secondaire des titres du Trésor*

### **VI.1.3 - Les activités de la Caisse d'épargne - une institution spécialisée**

Les indicateurs d'activité de la caisse d'épargne sont intégrés aux données des banques publiques. Il s'agit d'une institution spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Agréée pour effectuer des opérations de banque en 1997, la caisse d'épargne a développé progressivement les activités bancaires, parmi lesquelles le financement de la construction de logements et de leur acquisition par les particuliers.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne avec l'appui du réseau d'agences d'Algérie Poste, qui collecte près d'un tiers de ses ressources, joue un rôle appréciable. Si la caisse d'épargne utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte de ressources, l'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est, quant à elle, relativement récente.

A fin 2010, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 806,2 milliards de dinars dont 21,9 milliards de dinars de dépôts à vue contre 713,6 milliards de dinars à fin 2009 dont 20,3 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour l'essentiel du secteur des ménages (98 % contre 97,8 % à fin 2009). De plus, dans le total des ressources collectées en 2010, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne compris) est importante (97,3 % contre 97,1 % à fin 2009).

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements et les crédits hypothécaires (long terme) aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété. Avant 2008, elle distribuait aussi des crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition d'autres biens durables, mais à partir de 2009, elle a orienté ses activités sur le financement de logements. A fin 2010, les crédits aux entreprises publiques, soit directement, soit par l'achat d'obligations émises par celles-ci, s'élèvent à 188,4 milliards de dinars, pendant que ceux distribués aux entreprises privées et aux ménages atteignent respectivement 95,1 milliards de dinars et 111,1 milliards de dinars. En 2010, le flux de crédits au secteur public est en légère hausse (1,6 milliard de dinars), alors que celui aux entreprises privées et ménages s'établit à 36,7 milliards de dinars. En conséquence, la progression des crédits au secteur public n'est que de 0,9 %, bien en deçà du taux de croissance des

crédits au secteur privé et aux ménages qui est à deux chiffres (21,7 % contre 20,4 % en 2009).

#### **VI.1.4 - L'activité des établissements financiers**

L'activité des établissements financiers, hors la mutuelle d'assurance qui a été transformée de banque en établissement financier à fin 2009, a fortement baissé en 2010 comparativement aux années précédentes, à en juger par l'évolution du total de leurs actifs qui est passé de 82,1 milliards de dinars à fin 2009 à 66,3 milliards de dinars à fin 2010. Cette situation, en contexte de stagnation de leur l'activité de distribution de crédits, est liée à leurs ressources limitées, sachant les difficultés d'emprunter des montants conséquents sur le marché monétaire interbancaire. En y incluant l'établissement financier dont les actionnaires sont les mutuelles d'assurance agricole, les ressources des établissements financiers, à fin 2010, sont constituées des fonds propres, à concurrence de 23,2 milliards de dinars au titre du capital et 3,8 milliards de dinars au titre des réserves, des emprunts obligataires émis (6,9 milliards de dinars), des emprunts à l'étranger (0,7 milliard de dinars) et des emprunts interbancaires (23,1 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 58,3 milliards de dinars contre 60,3 milliards de dinars à fin 2009. Une grande partie des crédits est accordé aux particuliers pour l'acquisition de biens durables (29 milliards de dinars) et aux entreprises privées (21,5 milliards de dinars) dont 11 milliards de dinars sous forme de crédit bail.

Les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en progression expliquent l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires accordés par les banques entre 2006 et 2010 mais, en raison de l'excès de liquidité, l'accroissement des crédits hypothécaires n'a pas été suivi par la hausse de leur refinancement auprès de l'établissement financier concerné.

#### **VI.1.5 - Assainissement des banques publiques**

Au titre de l'assainissement du secteur public au cours des années 2009 et 2010, le Trésor a procédé à l'évaluation des situations des entreprises publiques en activité et a sélectionné les entreprises publiques viables, bien que financièrement déstructurées, appelées à faire l'objet de l'assainissement financier. Il a aussi examiné les créances sur le secteur agricole privé non remboursées à l'échéance du fait de la mauvaise récolte de 2008.

Dans le cadre des nouvelles opérations d'assainissement, les rachats partiels effectués au cours des années 2009-2010 ont porté sur :

- les créances sur le secteur agricole pour un montant de 36,173 milliards de dinars ;
- les créances sur les entreprises publiques dissoutes pour un montant de 35,812 milliards de dinars ;
- les créances sur les entreprises publiques financièrement déstructurées pour un montant total de 297,932 milliards de dinars.

En conséquence et au titre de l'année 2010, les crédits transformés en titres du Trésor s'élèvent à 298,596 milliards de dinars (297,932 milliards de dinars de rachats effectués en 2010 et 0,664 milliard de dinars de rachats effectués fin 2009). Une partie des rachats de créances sur le secteur agricole effectués en 2009 (16,795 milliards de dinars) a été en fait transformée en obligations du Trésor, en 2010, au niveau des établissements financiers.

## **VI.2 - RENTABILITÉ DES BANQUES**

La poursuite de l'effort d'assainissement et de restructuration des banques publiques en 2010 a eu un impact favorable sur leur rentabilité. Ces banques, y compris la caisse d'épargne, représentent 89 % du total des actifs du secteur bancaire et 83 % du réseau bancaire national. De même qu'elles réalisent 70,5 % du produit net bancaire total.

Si les indicateurs de rentabilité des banques sont définitifs pour l'exercice 2009, ils sont provisoires pour l'exercice 2010 et n'incluent pas les données relatives à la banque contrôlée par la mutuelle d'assurance agricole, transformée en établissement financier à fin 2009.

### **VI.2.1 - Rentabilité des fonds propres**

La rentabilité des fonds propres des banques (return on equity - ROE), relativement stable en 2008 (25,15 %) et 2009 (25,99 %), baisse en 2010 pour s'établir à 20,72 %. Celle des banques privées, qui a été légèrement supérieure à celle des banques publiques en 2008, baisse en 2009 et 2010 à respectivement 21,84 % et 16,79 %, en restant inférieure pour ces deux années à celle enregistrée par les banques publiques.



En effet, le ratio de rentabilité des fonds propres des banques publiques qui s'est amélioré entre 2008 et 2009, passant de 25,01 % en 2008 et à 27,41 % en 2009, a reculé de 4,7 points en 2010 pour s'établir à 22,70 %.

**Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques**

	2008	2009	2010
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
ROE *	25,01%	27,41%	22,70 %
ROE (avant provisions)	33,26%	27,41%	22,70 %
ROA **	0,99%	1,33%	1,25 %
Levier financier***	25	21	18
Ratio : Total des charges/total des produits (avant impôt)	60,03%	57,00%	53,12 %
<b>Banques privées en activité courant 2009</b>			
ROE *	25,60%	21,84%	16,79 %
ROE (avant provisions)	30,43%	22,58%	18,38 %
ROA**	3,27%	3,28%	3,49 %
Levier financier ***	8	7	5
Ratio : total des changes / total des produits (avant impôt)	61,37%	64,43%	52,40 %

\* ROE : résultats / fonds propres moyens

\*\* ROA : résultats / total moyen des actifs

\*\*\* Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens

La baisse du rendement des fonds propres des banques publiques est due à la stabilisation de leurs résultats (+0,2 %, y compris les provisionnements à caractère de réserves), en contexte de hausse importante des fonds propres (20,9 %) sous l'effet de l'intégration dans les réserves d'une partie importante des résultats de 2009, dont une part relativement faible a été versée en 2010 à l'Etat propriétaire sous forme de dividendes. En revanche, pour les banques privées, la baisse du rendement en la matière est due à la hausse importante (79,3 %) de leurs fonds propres, à savoir la forte augmentation du capital minimum intervenue au cours du quatrième trimestre 2009 renforcée par la mise en réserves d'une partie des bénéfices de 2009, en dépit de la hausse appréciable de leurs résultats (37,8 %).

Par ailleurs, l'augmentation en 2010 des fonds propres des banques publiques et privées, plus importante que la hausse de leurs activités a conduit à la baisse de leurs leviers financiers.

## VI.2.2 - Rendement des actifs

Le taux global de rendement des actifs des banques (Return on assets) mesuré par le ratio résultat / total moyen des actifs est resté stable en 2010 comparativement à l'année 2009. Le taux de rendement des actifs des banques publiques, légèrement en baisse, est, comme pour les exercices précédents, inférieur à celui réalisé par les banques privées.

En effet, le rendement des actifs des banques publiques a baissé modérément, passant de 1,33 % en 2009 à 1,25 % en 2010, alors que celui des banques privées passe de 3,28 % en 2009 à 3,49 % en 2010. Pour les banques publiques, la légère baisse du rendement des actifs est due à l'augmentation de la part de leur volume d'activité moyen à rendement moins élevé, notamment au titre des opérations de politique monétaire. Pour les banques privées, en revanche, la hausse de leur volume moyen d'activité (29,6 %) est suivie par une hausse plus importante des résultats.

**Tableau 2 : Rendement des actifs des banques**

	2008	2009	2010
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
A - ROA	0,99%	1,33%	1,25 %
B - Marge bancaire *	2,47%	2,41%	2,30 %
a. Marge d'intermédiation	1,83%	1,72%	1,68 %
b. Marge hors intermédiation	0,65%	0,69%	0,62 %
C - Marge de profit **	40,07%	55,15%	54,45 %
<b>Banques privées en activité en 2009</b>			
A - ROA	3,27%	3,28%	3,49 %
B - Marge bancaire *	7,73%	7,45%	7,19 %
a. Marge d'intermédiation	4,52%	4,50%	4,06 %
b. Marge hors intermédiation	3,21%	2,95%	3,13 %
C - Marge de profit **	42,31%	44,02%	48,48 %

\* *Marge bancaire : Produit net bancaire / total moyen des actifs*

\*\* *Marge de profit : Résultats nets / Produit net bancaire*

Il est utile de rappeler que le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert l'analyse des marges bancaires, autrement dit la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire.

### VI.2.3 - Marge bancaire

Comme pour les années précédentes, en 2010, le niveau de la marge bancaire des banques privées est supérieur à celle des banques publiques, soit 7,19 % et 2,30 % respectivement. La marge bancaire des banques privées, qui était de 7,73 % en 2008, a baissé à 7,45 % en 2009 puis à 7,19 % en 2010, alors que celle des banques publiques qui était de 2,47 % en 2008, s'établit à 2,30 % en 2010 contre 2,41% en 2009.

L'écart entre la marge bancaire des banques publiques et celle des banques privées a reculé de 5,26 points en 2008 à 5,04 en 2009 et à 4,89 en 2010 ; les marges des banques privées baissent plus rapidement que celles des banques publiques. Pour les banques publiques, cette baisse est due aussi bien à celle de la marge d'intermédiation que de la marge hors intermédiation. En ce qui concerne les banques privées, la première est en baisse pendant que la seconde progresse.

**Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques**

	2008	2009	2010
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	25,00%	15,32%	13,04 %
Opérations avec la clientèle			
* Crédits	49,99%	68,11%	67,00 %
* Opérations de leasing	----	----	----
Obligations et autres titres			
* A revenu fixe	23,88%	15,69%	18,38 %
* A revenu variable	1,12%	0,97%	1,64 %
Autres intérêts et produits assimilés	0,01%	-0,09%	-0,07 %
<b>Banques privées en activité</b>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	7,17%	8,31%	8,48 %
Opérations avec la clientèle			
* Crédits	69,74%	73,62%	82,28 %
* Opérations de leasing	14,28%	9,26%	1,50 %
Obligations et autres titres			
* A revenu fixe	0,12%	0,21%	0,60 %
* A revenu variable	0,02%	0,41%	0,00 %
Autres intérêts et produits assimilés	8,67%	8,19%	7,14 %

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle; cette dernière contribuant pour 83,78 % à la marge d'intermédiation des banques privées et pour 67 % à celle des banques publiques.

La part de l'activité clientèle dans la marge d'intermédiation des banques privées est restée importante au cours des trois dernières années, 83,78 % en 2010 contre 82,88 % en 2009 et 84,02 % en 2008, alors que celle des banques publiques qui avait fortement progressé en 2009 (68,11 % contre 49,99 % en 2008) s'est stabilisée en 2010 (67 %).

Bien qu'en baisse, la marge d'intermédiation des banques publiques sur les opérations avec la banque centrale reste importante (13,04 %) comparative-ment à celle des banques privées (8,48 %). Il en est de même pour les obligations et autres titres à revenu fixe achetés sur le marché financier ou le marché des titres de l'Etat, 18,38 % contre 15,69 % en 2009 pour les banques publiques et 0,60 % contre 0,21 % en 2009 pour les banques privées. En revanche, les banques privées réalisent des marges importantes sur les autres produits et intérêts assimilés (7,14 % contre 8,19 % en 2009), contrairement aux banques publiques qui n'ont pas enregistré en 2010 de marge positive sur ces produits.

Le niveau élevé et en hausse de la liquidité bancaire, en contexte de croissance limitée des opportunités d'emploi dans les opérations avec la clientèle, s'est traduit par une réorientation partielle de l'activité des banques publiques notamment, vers les opérations avec les institutions financières et, en particulier, avec la banque centrale au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérés.

Au total, la capacité des actifs productifs à générer du produit net bancaire est plus élevée dans les banques privées que dans les banques publiques. La prédominance des opérations avec la clientèle dans les marges d'intermédiation des banques privées, plus rémunératrices que les opérations avec les institutions financières, et un niveau relativement élevé, bien qu'en baisse progressive, des créances non performantes dans les actifs des banques publiques expliquent le niveau inégal des marges bancaires entre les deux groupes de banques.

#### **VI.2.4 - Marge de profit**

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux, provisions pour risques de crédit, impôts et taxes, notamment), a augmenté, en 2010, pour les banques privées, tout en se stabilisant pour les banques publiques. Le taux de la marge de profit des banques privées est en progression continue sur les

années 2008 à 2010, passant de 42,31 % en 2008 à 44,02 % en 2009 et à 48,48 % en 2010. En ce qui concerne les banques publiques, leur taux de marge de profit s'est stabilisé en 2010 (54,45 % contre 55,15 % en 2009), après une forte augmentation en 2008.

**Tableau 4 : Répartition du produit net bancaire**

	2008	2009	2010
<b>Banques publiques y compris la caisse d'épargne</b>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00 %
Produits divers	0,08%	-3,83%	-0,67 %
Frais généraux	26,50%	38,66%	33,85 %
Dotation aux amortissements et prov.	3,32%	4,80%	3,77 %
Pertes hors exploitation (+)	3,57%	-10,10%	-10,52 %
Provisions pour risques bancaires	13,20%	-3,82%	-0,93 %
Impôt sur le bénéfice	13,42%	19,14%	20,05 %
Marge de profit	40,07%	55,15%	54,45 %
<b>Banques privées en activité en 2009</b>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00 %
Produits divers	-10,38%	-8,07%	-9,48 %
Frais généraux	36,78%	39,45%	35,78 %
Dotation aux amortissements et prov.	11,97%	10,07%	5,00 %
Pertes hors exploitation (+)	-1,10%	-0,40%	-0,41 %
Provisions pour risques bancaires	7,99%	1,49%	4,61 %
Impôt sur le bénéfice	12,43%	13,43%	16,02 %
Marge de profit	42,31%	44,02%	48,48 %

En 2010, l'écart des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées (près de six points) s'explique par des niveaux plus importants des charges (frais généraux et dotations aux amortissements) des banques privées comparativement à ceux des banques publiques. La hausse du taux de marge de profit des banques privées en 2009 et 2010 résulte de la réduction des frais généraux et dotations aux amortissements, en contexte de hausse de la part des provisions pour risques de crédits. En revanche, pour ce qui est des banques publiques, la baisse de la part des frais généraux et dotations aux amortissements a été compensée par la faible part des produits divers et la hausse des impôts sur les bénéfices.



Au total, la stabilisation en 2010 du taux de marge de profit des banques publiques dans le produit net bancaire (PNB) résulte des effets de :

- la baisse des provisions pour risques de crédit, négatives en 2009 et 2010, ont fait augmenter la marge de profit (-0,93 % contre -3,82 % en 2009) ;
- la baisse de la part des frais généraux et amortissements et provisions qui n'absorbent plus que 37,62 % du PNB contre 43,46 % en 2009 ;

- l'apparition des produits hors exploitation qui représentent 10,52 % du PNB contre 10,10 % en 2009, alors qu'en 2008 les banques publiques avaient enregistré des pertes hors exploitation (3,57 %).

En ce qui concerne la hausse de la marge de profit en 2010 des banques privées, elle résulte de l'effet conjugué de :

- la baisse de la part des frais généraux et dotations aux amortissements et provisions qui n'absorbent plus que 40,78 % du PNB contre 49,52 % en 2009 ;
- la hausse des provisions pour risques de crédit qui couvrent 4,61 % du PNB contre 1,49 % en 2009 ;
- la hausse des impôts sur le bénéfice qui passent de 13,43 % du PNB en 2009 à 16,02 % en 2010.



**CHAPITRE VII :**  
**MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE**  
**BANCAIRE : SYSTEMES DE PAIEMENT**  
**ET CENTRALES DES RISQUES**  
**ET DES IMPAYES**

## **CHAPITRE VII :**

### **MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE BANCAIRE : SYSTEMES DE PAIEMENT ET CENTRALES DES RISQUES ET DES IMPAYES**

Au cours des dernières décennies, les progrès en matière d'intermédiation bancaire, de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis la diversification des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont contribué à améliorer les procédures de paiement et de recouvrement dans beaucoup de pays développés et émergents. De même, les centrales d'informations relatives notamment aux risques de crédit ont connu des développements appréciables, nécessaires à une gestion prudente des risques bancaires.

Pour ce qui est du cas de l'Algérie, la mise en production de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, efficaces et transparents répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux, s'est effectuée au cours de la même année (2006). Il s'agit d'abord du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) qui est entré en production en février 2006 en tant que socle pour la modernisation des systèmes de paiements. Aussi, le second système des paiements, à savoir la télé-compensation des paiements de masse, dénommé système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), est effectif depuis mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a pu être connecté au système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dès la mise en exploitation de celui-ci.

La modernisation effective des systèmes des paiements a nécessité, au préalable, un processus de développement des normes et standards, de modernisation de l'infrastructure bancaire ainsi qu'un renforcement de l'infrastructure de télécommunications.

Si la Banque d'Algérie a, depuis 2003, une mission légale de contrôle des systèmes de paiement (article 52 de l'ordonnance 03-11), les nouvelles dispositions législatives (août 2010) relatives à la monnaie et au crédit lui confèrent désormais des prérogatives plus larges en la matière, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement.



L'année 2010 a été également marquée par un dispositif légal renforcé pour les centrales, pendant que la maturation du projet de modernisation et de développement de la Centrale des Risques, par la Banque d'Algérie, a pour finalité le renforcement du cadre et des outils opérationnels de partage d'informations sur les crédits. Le nouveau système de centralisation des risques, en poussant les banques et les établissements financiers à mettre en commun les informations qu'ils détiennent sur leurs débiteurs et à concourir à un niveau élevé d'intégration de ces données avec d'autres sources d'informations au moyen d'un identifiant unique et reconnu, favorisera la bonne pratique bancaire et l'accès au crédit sain, produisant des effets microéconomiques et macroéconomiques positifs. L'un des principaux objectifs est de mettre en place, au service du système bancaire et de l'économie nationale, un dispositif de gestion du risque de crédit performant, sain et transparent.

## **VII.1 - SYSTEME DE REGLEMENTS BRUTS EN TEMPS REEL DE GROS MONTANTS ET PAIEMENTS URGENTS**

La mise en exploitation du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents (système ARTS) en février 2006 et sa montée en cadence progressive ont eu un impact considérable sur la gestion de la trésorerie des banques qui effectuent tous les paiements interbancaires par virement d'un montant supérieur ou égal à un million de dinars et des paiements urgents via ce système. Ces paiements bancaires concernent aussi bien les virements pour leur propre compte que les virements pour le compte de leur clientèle.

Si le pilotage du système ARTS est assuré par un personnel dédié de la Banque d'Algérie (opérateurs, surveillants, administrateurs du système), l'implication active des participants à ce système a facilité l'adaptation des utilisateurs au nouveau système et son adoption en tant qu'outil de paiements performant au service de la place bancaire et des utilisateurs.

En 2010, la cinquième année d'activité du système ARTS, le taux de disponibilité de ce système a été de 99,93 % contre 99,56 % en 2009. Ce ratio est le résultat du rapport entre la durée d'ouverture nominale du système aux échanges et celle des dysfonctionnements exprimés en heures. Le rapport obtenu est conforme aux standards internationaux communément admis pour la fiabilité opérationnelle des systèmes de règlements bruts en temps réel des gros montants en général.

Au cours de l'année 2010, le système ARTS a enregistré 211561 opérations de règlement comptabilisées sur les livres de la Banque d'Algérie (205736 en 2009), pour un montant total de 587475 milliards de dinars (649740 milliards de dinars en 2009), soit une moyenne mensuelle de 17630 opérations pour un montant moyen de 48956 milliards de dinars ; le système ayant été ouvert en 2010 pendant 254 jours. Comparativement à l'année 2009, ce système a connu une progression dans le nombre de paiements à concurrence de 2,8 %, même s'il a enregistré une baisse de 9,6 % en valeur. La volumétrie journalière moyenne a été de 833 transactions pour une valeur moyenne de 2313 milliards de dinars contre 813 transactions pour un montant moyen journalier de 2568 milliards de dinars en 2009.

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents se caractérise encore en 2010 par l'importance relative de la volumétrie des opérations de banque à banque (44,2 % en 2010 contre 50,6 % en 2009) par rapport aux virements en faveur de la clientèle des banques (55,7 % contre 49,4 % en 2009). En valeur, la part des opérations de la clientèle représentent 0,9 % (0,7 % en 2009) du montant total des transactions contre 99,1 % pour l'interbancaire (99,3 % en 2009), soit un accroissement de 16 % en volume et 26 % en valeur comparativement à l'année 2009.

Dans le système ARTS, exprimées en valeur, les opérations de la banque centrale et des banques (y compris le Centre des chèques postaux et le Trésor) atteignent respectivement des taux de 49,7 % et 49,4 % contre un taux limité (0,9 %) pour les systèmes exogènes. Les opérations de la Banque d'Algérie portent principalement sur les opérations de politique monétaire, à savoir 95,5 % du total de ses opérations en valeur contre 96,5 % en 2009. Par rapport à la volumétrie globale réalisée en 2010, les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie ont atteint 47,4 % en valeur contre 0,5 % pour les opérations fiduciaires et 1,3 % pour les opérations dénouées sur le marché des changes.

La structure des transactions provenant des systèmes exogènes (télé-compensation, opérations sur titres et compensation manuelle) au titre du règlement des soldes multilatéraux, indique une activité significative de la télé-compensation qui représente en volume 87,8 % des paiements de ces systèmes exogènes. La réduction progressive du segment des paiements compensés à travers la chambre de compensation manuelle uniquement ouverte à Alger se poursuit.

Au cours de l'année 2010, par rapport à la volumétrie totale des systèmes exogènes, les règlements des soldes nets multilatéraux de la télé-compensation représentent 87,8 % contre 6,8 % pour la compensation manuelle et 5,3 % pour les opérations sur titres. L'activité de la chambre de compensation manuelle à Alger est liée principalement aux dispositions relatives aux chèques non normalisés.

En ce qui concerne l'activité en valeur des participants au système (hors banque centrale) les banques publiques, le Trésor et Algérie Poste totalisent 90,9 % en 2010. La participation des banques privées est en hausse comparativement à l'année 2009, pour atteindre 9,1 %.

Enfin, la volumétrie réalisée en 2010 indique que les paiements urgents (au dessous d'un million de dinars) représentent 1,3 % de la volumétrie globale contre 1,5 % pour les paiements dont le montant se situe entre un et cinq millions de dinars, alors que les paiements au-delà de cent millions de dinars représentent 84,1 % du total.

## **VII.2 - SYSTEME DE TELE-COMPENSATION DES PAIEMENTS DE MASSE**

Le système de télé-compensation dit ATCI, mis en production en mai 2006, permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, opérations sur carte). Si le système a démarré la production avec la compensation des chèques normalisés, les autres instruments de paiement ont été introduits dans le système progressivement.

Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques. Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement et dont les soldes nets sont déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système.

L'architecture du système ATCI comprend une phase d'échange en continu des ordres de paiement entre les participants, suivant le profil de la journée d'échange, une phase de calcul des positions nettes multilatérales par participant avant la clôture de la journée d'échange et une phase de déversement pour règlement des soldes nets sur les comptes de règlement des participants

ouverts dans le système ARTS. Le règlement des soldes n'est effectif que si et seulement si l'ensemble des positions nettes débitrices sont couvertes par la provision existant dans les comptes de règlement respectifs, en vertu du principe du «tout ou rien».

Après la mise en production du système de télé-compensation, les chambres de compensation manuelle sont restées ouvertes pour traiter des chèques non normalisés à la date de mise en production du système ATCI et les autres instruments de paiement en attente de leur intégration dans le système de télé-compensation. En 2010, n'ont transité par la chambre de compensation manuelle à Alger, la seule chambre en activité, que de rares chèques non normalisés.

La généralisation de l'image chèque qui représente le segment le plus large dans le système s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle : sécurité des paiements, réduction des délais, augmentation de la qualité et de la fiabilité des informations sur les paiements.

L'évolution, en volumétrie et en valeurs, enregistrée en 2010 est appréciable. Au cours de cette année, le système ATCI a enregistré 13,818 millions d'opérations de paiement contre 11,139 millions d'opérations de paiement en 2009 et 9,320 millions d'opérations en 2008, pour un montant total de 8 878,137 milliards de dinars contre 8 534,729 milliards de dinars en 2009 et 7 188,255 milliards de dinars en 2008, soit un accroissement en volume de 24 % et de 4 % en valeur. Le système a traité en moyenne mensuelle 1,152 million d'opérations contre 0,928 million d'opérations en 2009 pour un montant mensuel moyen de 739,844 milliards de dinars contre 711,227 milliards de dinars en 2009. Le plus grand nombre d'opérations a été enregistré en décembre 2010 (1,342 million d'opérations) et le plus faible en janvier 2010 (1,034 million d'opérations).

Le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI, bien qu'en hausse progressive, reste encore en 2010 inférieur aux volumes traités dans les systèmes de paiement des pays comparables. En particulier, les banques publiques sont des banques à grands réseaux et les paiements intra-bancaires représentent une volumétrie supérieure de plus de cinq fois à celle relative à leurs paiements inter-bancaires.

En terme d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent à prédominer dans le système ATCI. En effet, avec un volume de 7,252 millions de chèques compensés contre 7,023 millions en 2009, cet instrument de paiement représente 52,5 % du total des opérations compensées contre 63 % en 2009. La volumétrie globale des transactions par chèque dans le système ATCI correspond à une moyenne journalière de 28055 transactions pour une valeur de 33780 milliards de dinars.

Selon la norme bancaire en vigueur, les opérations sur chèques sont de trois natures :

- opérations sur chèques dont le montant est inférieur à 50 000 dinars et dont les chèques ne font pas l'objet d'échange d'image numérisée de la vignette ;
- opérations sur chèques dont le montant est compris entre 50 000 et 200 000 dinars, avec l'échange d'image chèque ;
- opérations sur chèques dont le montant est supérieur à 200 000 dinars avec l'échange d'image chèque.

Dans le total des chèques échangés, les chèques de la première catégorie totalisent 36,7 %, ceux de la deuxième catégorie représentent 29,6 % et ceux de la troisième 33,7 % contre respectivement 38,1 %, 29,4 % et 32,5 % en 2009. Par contre, en valeur, les chèques de la troisième catégorie représentent 96,6 % de la valeur totale des opérations de paiement traitées par chèques, soit le même pourcentage qu'en 2009. L'utilisation des chèques, en particulier pour les grands montants, en lieu et place de virements en dépit des contraintes (coût, délais de recouvrement plus longs que pour les virements, risque de perte,...) relève du comportement culturel, car le changement des habitudes dans ce domaine reste lent.

Le volume des virements qui est de 3,687 millions d'opérations (2,101 millions d'opérations en 2009) représente 26,7 % du volume total des opérations traitées (18,9 % en 2009). Il s'agit pour 99,5 % des virements clientèle et pour 0,5 % des virements de régularisation.

Les transactions par carte bancaire sont en hausse de 44 % en 2010, soit 3,758 millions d'opérations contre 1,915 million en 2009, représentant 20 % du total des opérations de paiement. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées qui ne transitent pas par le système ATCI.

Quant au volume des effets de commerce (lettres de change et billets à ordre), il ne représente que 0,9 % du volume total des moyens de paiement échangés dans le système aussi bien en 2010 qu'en 2009.

Les rejets interbancaires au titre des opérations échangées dans le système ATCI relèvent de deux types :

- rejets pour les motifs imputables à la clientèle ;
- rejets pour les motifs relevant des banques «participants» au système.

Enfin, le nombre total des rejets bancaires constatés en 2010 s'élève à 157 194 opérations (154 424 opérations en 2009), soit 1,14 % du volume global des opérations traitées dans le système ATCI contre 1,39 % en 2009 ce qui indique une amélioration en la matière. Le taux de rejet pour les raisons techniques non opposables à la clientèle (image scannérisée non reçue, image inexploitable) est de 7,9 % (9,2 % en 2009), alors que les rejets pour absence de provision représentent 46,6 % du total de rejets (42,3 % en 2009). Les rejets dont les motifs sont imputables aux banques « participants » ont reculé à 16,8 % contre 20 % en 2009, portant essentiellement sur les doublons d'opérations, images non reçues, images non exploitables, coordonnées bancaires invalides,...

### **VII. 3 - CENTRALES DES RISQUES ET DES IMPAYES**

Les centrales d'information, principalement la centrale des risques et la centrale des impayés, ont été mises en place par la Banque d'Algérie, à partir du milieu des années 1990, en application de la loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit. Le dispositif légal a été renforcé par l'article 98 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Les centrales des risques, des bilans et des impayés gérées par la Banque d'Algérie constituent autant de bases de données au service des banques et établissements financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit.

### VII.3.1 - Les centrales des risques

L'ancrage légal de la centrale des risques a été significativement renforcé par les dispositions de l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 dont l'article n° 98 stipule que «la Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des impayés». Si le dispositif réglementaire est en voie d'être ajusté, la Banque d'Algérie a déjà renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits en intégrant les déclarations de crédits aux ménages (entrepreneurs individuels et particuliers) et ce, pour les trois dernières années.

En ce qui concerne la centrale actuelle, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques les créances douteuses et litigieuses. Il s'agit de déclarations des créances impayées entendues au sens de créances classées définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers. Ce nouveau compartiment de la centrale de risques dit «centrale négative» est opérationnel depuis avril 2006. Cela vise à compléter le dispositif en place par la mise à la disposition des adhérents à cette centrale des informations à caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise des risques de crédit.

Les actions initiées entre 2004 et 2009 ont concerné aussi l'implémentation d'un système de consultation «on line» au niveau des banques. Après le parachèvement de ce processus pour l'ensemble des banques en 2006, la Banque d'Algérie a engagé à partir de l'année 2007 la maturation du projet de création d'une nouvelle centrale des risques intégrant les crédits aux particuliers. Au cours de l'année 2008, au terme de l'étude réalisée avec l'assistance technique de la banque mondiale, il a été décidé d'implémenter une nouvelle centrale globale des crédits aux entreprises et particuliers qui ne sera pas basée sur un seuil de déclaration. Il s'agit d'une centrale qui comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et particuliers) et le compartiment des crédits distribués qui n'ont pas été remboursés à l'échéance. Cette centrale sera conforme aux standards internationaux en la matière. Elle permettra les consultations «on line» par réseau web par les déclarants dans le cadre de leur gestion de risques de crédit et par les

emprunteurs au titre de leurs requêtes de vérification de l'exactitude des données portées à leur débit. Elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle de façon à pouvoir, dès le départ, retracer l'historique de crédits pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédits significatifs. En 2010, suite à la publication de l'avis d'appel d'offres, la réception des réponses des soumissionnaires et l'examen des propositions, la sélection du fournisseur et la négociation de contrat a été complétée.

A fin décembre 2010, la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie disposait d'un fichier permanent de 72 766 entreprises et professions libérales déclarées par leurs banques et établissements financiers respectifs (69 657 à fin 2009 et 32 557 à fin 2005), comme étant des utilisateurs de crédits dont le montant est supérieur à deux (2) millions de dinars. L'encours des crédits déclarés à la centrale des risques (centralisation positive et négative) s'élève à 2 808,27 milliards de dinars à fin 2010 et se décompose comme suit :

- 45,6 % pour le secteur public,
- 54,4 % pour le secteur privé.

Cependant, la répartition des crédits entre secteurs juridiques, du fait de seuil de déclaration, ne correspond pas à la répartition des crédits entre secteur public et privé déclarés par les banques et établissements financiers.

En ce qui concerne les crédits aux particuliers déclarés par les banques et établissements financiers à fin décembre 2010, les informations incluses dans la centrale des risques portent sur un total de crédits aux particuliers de 280,3 milliards de dinars pour un nombre de 600 888 bénéficiaires.

Afin de renforcer la base de données partagées sur les crédits et engagements par signature octroyés à la clientèle des entreprises et ménages, la Banque d'Algérie a amené les banques et établissements financiers déclarants à la centrale des risques d'effectuer, en 2010, des déclarations plus détaillées sur les garanties prises (valeur des biens donnés en garanties, garantie pour chaque type de crédits octroyés,...).

### **VII.3.2 - La centrale des impayés**

L'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie, le premier (n° 92-02 du 22 mars 1992) portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés et le



second (n° 08-01 du 20 janvier 2008) est relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2010, sont en hausse de plus de 16 % en nombre et de plus de 28 % en valeur par rapport aux données de l'année 2009. Au regard des données provenant du système de télé-compensation des paiements de masse et des quelques données provenant des chambres de compensation support papier en cours de fermeture, en 2010, les incidents de paiement sur chèques déclarés par les banques à la centrale des impayés, pour absence ou insuffisance de provision, ne représentent que 61,97 % en nombre et 48,44 % en valeur et ce, de l'ensemble des chèques rejetés en compensation pour défaut de provision. Il importe de noter aussi que dans le nombre de déclarations des établissements déclarants constituées (37 895), il convient d'inclure les déclarations de régularisation (6 535), débouchant sur un nombre total de 44 430.

Le taux de chèques impayés pour absence ou insuffisance de provision en 2010 est de 0,86 % contre 0,83 % en 2009. Les chèques impayés sont concentrés sur la tranche comprise entre dix mille et un million de dinars pour 81,01 % des chèques impayés déclarés.

Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour la clientèle classée sous la rubrique «affaires personnelles» (commerçants, artisans) dans le secteur privé (51,39 %) et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial dans le secteur public (89,53 %).

En ce qui concerne le fichier des interdits de chéquiers, après la suppression des interdictions arrivées à terme, il enregistre, à fin 2010, un nombre de 8 581 personnes physiques et morales, sanctionnées pour 12 et 24 mois contre 6 511 à fin 2009.

**CHAPITRE VIII :**  
**CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE :**  
**DU RENFORCEMENT**  
**DE LA SOLIDITE BANCAIRE**

## **CHAPITRE VIII :**

### **CONTRÔLE ET SUPERVISION BANCAIRE :**

### **DU RENFORCEMENT DE LA SOLIDITE BANCAIRE**

La solidité et la stabilité du système bancaire, engagé dans la collecte des ressources et dans leur allocation optimale, constituent la préoccupation fondamentale de la supervision bancaire. Cette dernière est une activité permanente qui a pour objectif de protéger les déposants et de prévenir les risques bancaires, découlant d'une mauvaise gestion ou des engagements trop importants de la part des banques et établissements financiers. Aussi, les risques bancaires mettent en avant la double problématique de leur évaluation, suivi et gestion ainsi que de leur maîtrise.

Les règles régissant les activités bancaires, ayant comme corollaire la gestion prudente et transparente des banques et établissements financiers, connaissent elles mêmes à l'échelle mondiale des évolutions et des adaptations permanentes. La crise financière internationale a fait émerger la nécessité des renforcements en la matière, à en juger par les récentes initiatives du Comité de Bâle.

L'effort soutenu du Conseil de la monnaie et du crédit, de la Commission bancaire et de la Banque d'Algérie en matière de réglementation, de contrôle et de supervision des activités bancaires s'inscrit dans l'objectif premier de prémunir l'industrie bancaire contre tous risques majeurs, dont le risque systémique, mais aussi de veiller à sa solidité.

#### **VIII.1 - ACTIVITÉ DE CONTRÔLE ET DE SUPERVISION**

L'année 2010 a été marquée par le renforcement du cadre institutionnel de la supervision bancaire suite aux nouvelles dispositions introduites par l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit. En effet, les nouvelles dispositions législatives donnent un ancrage légal à la stabilité financière, comme mission de la Banque d'Algérie, tout en renforçant la supervision du système bancaire.

A travers les deux principaux piliers du dispositif de supervision, à savoir le contrôle sur pièces et le contrôle sur place, les superviseurs des banques et établissements financiers sont appelés à porter une appréciation sur l'institution contrôlée aussi bien sur la fiabilité de ses comptes, la qualité de gestion

de ses risques et la qualité de ses déclarations périodiques effectuées à la Banque d'Algérie et/ou à l'autorité de contrôle (Commission bancaire). L'appréciation porte aussi sur l'application des textes légaux et réglementaires, les mesures prises pour assurer la sécurité des systèmes de paiement et la qualité de son contrôle interne, dispositif rendu obligatoire pour les banques et établissements financiers par la législation en vigueur.

Pour s'assurer de la solidité des banques et établissements financiers et de la qualité de leur intermédiation, le renforcement des capacités de contrôle bancaire par les inspecteurs de la Banque d'Algérie s'est poursuivi au cours de l'année 2010, en particulier par la formation spécifique dispensée. L'effort poursuivi pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle a permis à la Banque d'Algérie, au Conseil de la monnaie et du crédit et à la Commission bancaire de réagir rapidement à l'évolution de la situation prudentielle de certaines banques et établissements financiers.

De plus, l'année 2010 a enregistré une intensification des contrôles des dispositifs des banques et établissements financiers en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en contexte de mise en conformité du référentiel comptable avec les dispositions de la loi portant système comptable financier conforme aux standards internationaux. En outre, les activités de supervision ont été complétées par la mise en place de différentes procédures et guides spécifiques.

### **VIII.1. 1 - Le contrôle sur pièces**

S'appuyant sur un processus de contrôle individuel de la structure financière des banques et des établissements financiers, ainsi qu'un contrôle consolidé à l'échelle de tout le système, le contrôle sur pièces consiste en l'exploitation et l'analyse des données comptables et financières des banques et des établissements financiers, assujettis au contrôle prudentiel de la Commission bancaire.

Ces reportings réglementés (loi bancaire, règlements édictés par le Conseil de la monnaie et du crédit, instructions promulguées par la Banque d'Algérie) fixent les contenus des déclarations, la période couverte par ces déclarations, les délais de leur transmission, la qualité de signature exigée, ... Ces reporting portent notamment sur les situations comptables mensuelles, les ratios de solvabilité et de division des risques, les ratios d'exposition aux risques de taux de change (niveau des positions ouvertes), le coefficient de fonds propres et des ressources permanentes ainsi que sur le niveau d'exposition aux engagements par signature au titre du commerce extérieur.

En 2010, le contrôle sur pièces, qui constitue le premier niveau d'un système d'alerte (early warning) permettant une meilleure surveillance du système bancaire, a porté sur vingt-six (26) banques et établissements financiers (6 banques publiques, 14 banques privées, 2 établissements financiers publics et 4 établissements financiers privés y compris la mutuelle d'assurance).

Les travaux réalisés au niveau du contrôle sur pièces micro prudentiel ont consisté à s'assurer de la réception dans les délais réglementaires des documents comptables et prudentiels, transmis par les banques et établissements financiers, de vérifier la fiabilité des informations reçues, tout en analysant et corrigeant les anomalies par des demandes d'explications nécessaires. Le contrôle sur pièces porte également sur l'exploitation des rapports des commissaires aux comptes ainsi que l'interprétation de toute information reçue. Dans ce cadre, l'analyse financière et prudentielle périodique permet de relever les évolutions défavorables et détecter les éventuelles infractions, afin d'alerter la Commission bancaire sur le non-respect par les banques et établissements financiers des normes prudentielles.

Sur le plan macro prudentiel, les travaux effectués dans le cadre du contrôle sur pièces ont porté notamment sur :

- l'agrégation des données comptables et prudentielles des institutions ;
- l'élaboration des indicateurs globaux de solidité financière ;
- la participation aux travaux d'informatisation des données relatives aux ratios prudentiels.

Durant l'année 2010, les résultats du contrôle sur pièces indiquent une nette amélioration dans la qualité des reportings et un meilleur respect des délais de transmission des reportings réglementaires.

Afin de faciliter l'élaboration des rapports prévus au titre des divers aspects du contrôle interne, les structures concernées de la supervision ont conçu un ensemble de documents, intégrant les dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et des systèmes de paiement, permettant aux banques et établissements financiers d'améliorer la qualité de leur rapports. Ces derniers peuvent adapter ces documents pour tenir compte des particularités de leur activité, risques et organisation interne.

L'exploitation des rapports des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers a permis de détecter que le système d'information de

certaines banques publiques nécessite des améliorations qui ont été d'ailleurs prises en charge par l'Etat propriétaire. En ce qui concerne les états annuels pour certaines de ces banques, la certification est assortie de quelques réserves portant sur les suspens non apurés dans les délais et l'existence de certains comptes non analysés. Cependant, les banques et établissements financiers continuent à mettre l'accent sur l'amélioration de leur dispositif de contrôle interne, obligation légale, qui leur permettra de répondre aux exigences de la réglementation bancaire, comptable et de gestion de risques.

Sur le plan de la surveillance générale, les analyses macro prudentielles sont effectuées au niveau des services de l'Inspection générale de la Banque d'Algérie. Celles-ci consistent en l'élaboration trimestrielle des indicateurs de solidité financière du système ainsi qu'en la réalisation semestrielle de stress testings. Pour ce qui est de l'élaboration des indicateurs de solidité financière du système, des actions d'analyse portant sur les évolutions des situations financières des banques et des établissements financiers ont été entreprises, à l'effet d'en déceler et de circonscrire les risques. Parallèlement à ces travaux, les tests de résistance, initiés en 2007 avec l'assistance de l'équipe technique du Fonds Monétaire International, ont été poursuivis au cours des années 2008-2010. L'objectif fixé est de pratiquer ces tests d'une manière permanente et dans les meilleurs délais, afin d'identifier les vulnérabilités du secteur bancaire et estimer l'impact des chocs extrêmes mais possibles sur la solvabilité et la liquidité des banques et des établissements financiers.

### **VIII.1. 2 - Le contrôle sur place**

A la différence des années antérieures, marquées par une répartition relativement équilibrée par thèmes des missions réalisées, les actions de contrôle sur place menées durant l'année 2010 au niveau des banques et établissements financiers se caractérisent par une relative prépondérance des missions consacrées au volet lutte anti-blanchiment.

Lancée simultanément au niveau de l'ensemble des banques de la place et des services financiers de la poste, l'opération portant évaluation du dispositif interne des banques, relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme s'inscrit dans le cadre de la traduction effective sur le terrain, au niveau du secteur bancaire, des orientations de la directive présidentielle n° 003 du 13 décembre 2009.

Par ailleurs, plusieurs missions d'enquêtes spéciales, toutes en rapport direct avec la lutte anti-blanchiment, et à certains égards le commerce extérieur, ont été également entreprises, imprimant ainsi un caractère permanent et constant à l'effort engagé dans cette perspective.

Des missions portant contrôle intégral, contrôle des opérations courantes avec l'étranger et évaluation du portefeuille crédit, ont été aussi conduites au niveau de certaines institutions assujetties.

Ainsi, les actions de contrôle sur place ont connu une évolution significative, avec cinquante deux (52) missions de contrôle menées en 2010 contre trente (30) en 2009. Aussi, les missions de contrôle sur place réalisées durant l'année 2010, concernent pour cinquante (50) d'entre-elles de contrôle entrant dans le cadre de la supervision bancaire et pour deux (2) les opérations du commerce extérieur.

Par thèmes, les interventions de vérifications sur place ont connu, depuis l'année 2000, l'évolution suivante :

	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Contrôle intégral	10	4	6	6	4	5	5	6	03
Commerce extérieur	1	11	9	6	10	3	16	17	02
Blanchiment d'argent et lutte contre le financement du terrorisme						8	1		23
Systèmes de paiement						5	5		
Missions thématiques	5	5	5	4	3	2	1	1	05
Enquêtes spéciales				2	6	2	3	6	19
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>52</b>

Les travaux d'investigation relatifs aux missions intégrales diligentées par la Direction générale de l'Inspection générale, au cours du deuxième semestre 2010, auprès de deux banques privées sont en voie de finalisation.

En revanche, les résultats des vérifications menées au titre de la mission de contrôle intégral d'une banque privée, font ressortir des insuffisances au plan organisationnel, notamment le département comptabilité, une concentration de son activité sur les opérations de commerce extérieur dont les produits constituent la principale composante des bénéfices réalisés, ainsi que des écarts dans ses déclarations en matière de division des risques par rapport à la réalité de ses engagements.

En ce qui concerne les missions d'évaluation du portefeuille crédit réalisées au cours de l'exercice 2010, celles-ci sont au nombre de cinq (05). Ces opérations lancées au deuxième semestre, sont en cours de finalisation pour trois d'entre elles, tandis que les travaux de vérification sur place se poursuivent toujours pour ce qui concerne les deux autres missions, lancées à la fin de l'année. En outre, il y a lieu de signaler que le contrôle des dossiers de crédit d'un des établissements financiers, entamé auparavant, s'est poursuivi au cours de l'année 2010.

Pour ce qui est des enquêtes spéciales menées au niveau des banques et établissements financiers, il a été enregistré, au titre de l'année 2010, la réalisation de dix neuf (19) opérations spécifiques. Ces enquêtes, qui ont porté sur la vérification des opérations bancaires de la clientèle, aussi bien personnes physiques que morales, sont essentiellement axées autour de deux principales thématiques : le blanchiment d'argent, d'une part, et les opérations de commerce extérieur, d'autre part. Nombre des vérifications entreprises a donné lieu à l'élaboration de rapports confidentiels adressés à la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF), concernant des opérations suspectes relevées sur les comptes de certains clients, par les inspecteurs.

L'année 2010 est indéniablement marquée par la conduite de l'opération d'envergure couvrant l'ensemble des banques de la place, ainsi que les services financiers de la poste, mission lancée début février 2010 et consacrée à «l'évaluation du dispositif interne de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme» mis en place par ces établissements. Cette mission est intervenue dans le cadre de l'effort continu des pouvoirs publics en matière de lutte contre les fléaux d'ordre économique, de corruption et de blanchiment d'argent.

Un double objectif avait été assigné à cette opération qui consistait :

- à s'enquérir du niveau de conformité et de la mise en œuvre effective par les banques et les services financiers de la poste, des dispositions législatives et réglementaires en la matière, notamment celles édictées par la loi n° 05-01 du 06 février 2005 et le règlement n° 05-05 du 15 décembre 2005, relatifs à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- de mettre en œuvre la stratégie adoptée par les pouvoirs publics en matière de lutte contre la corruption.



Si la quasi majorité des institutions contrôlées a mis en place les outils et moyens nécessaires, adapté leur organisation et actualisé leurs procédures, la mission a relevé que les dispositions prises varient d'une institution à l'autre, accentuant ainsi les écarts de leurs niveaux de conformité aux exigences et normes en vigueur.

Le tableau ci-après reprend les principaux constats et observations des missions de contrôle sur place effectuées auprès des banques et établissements financiers dédiées au volet contrôle du dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

### **Rôle et actions du correspondant CTRF**

A l'exception d'un seul établissement dont les relations avec la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) sont assurées par les responsables des guichets relevant de son réseau d'exploitation, l'ensemble des institutions contrôlées ont désigné un correspondant assurant la mission de liaison avec la Cellule susvisée. En dépit de cette conformité formelle, la mission a relevé une timide implication, parfois une marginalisation du correspondant CTRF dans la mise en œuvre des politiques et procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au niveau de certaines banques.

### **Qualité de la réglementation interne**

La mission a relevé que les banques ont globalement consenti des efforts significatifs pour adapter et actualiser leurs procédures opérationnelles internes à l'effet de les adapter à l'impératif de lutte anti-blanchiment. Cependant, certains établissements, notamment publics, devraient améliorer davantage leur réglementation interne pour une mise à niveau satisfaisante.

Les diligences des services financiers de la poste, entreprises à ce titre, restent de loin les plus imparfaites, en raison du considérable retard pris par ces services en la matière.

La relative amélioration constatée en matière de conformité des réglementations internes dans les banques, n'est pas toujours suivie par une mise en œuvre satisfaisante dans les établissements. Ainsi, à l'exception de deux banques, l'insuffisante mise en œuvre effective par les établissements assujettis contrôlés de leurs propres réglementations internes prises en application des dispo-

	<p>sitions légales, ont amené les inspecteurs de la Banque d'Algérie à établir au terme de cette mission, plus de 2 760 rapports confidentiels, adressés à la CTRF en application des prescriptions de l'article 11 de la loi n° 05-01 susvisée.</p> <p><b>Système de surveillance</b></p> <p>A l'instar des constats relevés lors des précédentes missions et hormis certaines banques qui ont mis à niveau leur dispositif de veille, et les quelques améliorations relevées au niveau d'autres établissements bancaires, les vérifications entreprises sur place font état globalement de la faible opérationnalité des systèmes existants due essentiellement à des insuffisances de paramétrage et d'adaptation des systèmes en place aux exigences réglementaires, notamment au niveau des grands établissements.</p> <p><b>Contrôle interne</b></p> <p>A l'exception d'une seule, toutes les banques ont mis en place des procédures, adapté leur organisation et pris les diligences nécessaires à l'effet de se prémunir contre le risque de blanchiment.</p> <p>Parallèlement à ces actions inscrites au titre du contrôle permanent des opérations, les banques ont mené, par le biais de leurs services d'inspection, des missions de contrôle et d'évaluation de leurs dispositifs.</p>
--	--

<p><b>Exercice de la vigilance</b></p>	<p>Les vérifications entreprises au niveau des établissements contrôlés font état de certaines insuffisances en matière d'exercice du devoir de vigilance. De nombreuses pièces réglementaires manquent dans la plupart des dossiers clientèle contrôlés, en raison de la non actualisation de ces derniers dont l'ouverture remonte à plusieurs années.</p> <p>Par ailleurs, la mission a relevé la persistance de lacunes constatées lors des précédentes missions en ce qui concerne l'inobservation du devoir de vigilance en matière de justification économique des opérations, et celles nécessitant une attention particulière pour leur suivi.</p> <p>De plus, y a lieu de souligner que peu de banques ont élaboré une cartographie des risques inhérents au volet blanchiment d'argent (absence de définition des clients à risque, lignes de métier exposées au risque de blanchiment).</p> <p>En matière de conservation des documents et archives relatifs aux dossiers et opérations, la plupart des banques se conforment aux exigences réglementaires en vigueur, quoique la consistance des dossiers reste l'un des points de faiblesse contrariant substantiellement la satisfaction de cette exigence.</p> <p>La mission a relevé qu'une banque sous-traite la conservation de ses archives auprès d'un prestataire externe dont les qualifications professionnelles ne sont pas vérifiables en l'absence d'un cahier des charges définissant les conditions requises pour les prestations en l'espèce.</p>
<p><b>Conservation des documents et des renseignements</b></p>	

## **Formation du personnel**

Excepté les services financiers de la poste, l'ensemble des personnels opérationnels des banques a bénéficié de formations spécifiques à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cependant, force est de constater que ces formations, destinées à sensibiliser les agents des institutions assujetties à la lutte anti-blanchiment, n'ont pas atteint les objectifs escomptés au regard du constat fait par la mission en ce qui concerne le peu d'engagement de ces employés en la matière

Si la mission a constaté des progrès certains dans la mise à niveau des procédures internes, de l'organisation, et, d'une manière générale, des dispositifs de lutte anti-blanchiment auprès de la majorité des banques, les hissant à un niveau de conformité acceptable, il n'en demeure pas moins que les insuffisances relevées en matière d'information et de sensibilisation des personnels constituent un sérieux handicap pour la mise en œuvre effective de ces mesures.

Les nombreux cas d'opérations économiquement non justifiées, qui n'ont pas été déclarées par ces établissements donnent la mesure de l'effort qui reste à déployer dans ce domaine.

A l'inverse des améliorations constatées, quelques établissements présentent un niveau de conformité substantiellement en deçà des exigences réglementaires, tandis que les services financiers de la poste ne disposent quasiment pas de dispositif dédié à la lutte anti-blanchiment.

## **Nouvelles agences bancaires**

Dans le cadre de l'implantation des sièges et réseau d'agences, l'année 2010 a connu une stabilisation du nombre de missions de contrôle sur place consacrées à la vérification des conditions d'implantation des agences et sièges des banques et établissements financiers. Ainsi, soixante-onze (71) missions de cette nature ont été effectuées contre soixante-douze (72) interventions en 2009, soit cinquante (50) en relation avec des ouvertures d'agences et vingt-deux (22) pour des transferts d'agences. La répartition géographique de l'implantation des nouvelles agences visitées indique une substantielle diversification par rapport aux années précédentes, puisque la couronne algéroise qui comptait pour 33 % des missions effectuées en 2009, ne représente plus que 18 % en 2010. Il y a lieu de signaler un déploiement plus large du réseau des nouveaux guichets et la pénétration de nouvelles agglomérations, contribuant ainsi à l'amélioration de la bancarisation.

## **Commerce extérieur**

En ce qui concerne le volet commerce extérieur, la Direction générale de l'Inspection générale a diligenté au cours de l'année 2010, deux principales missions. La première a porté sur le contrôle des opérations d'importation de services réalisées par un client auprès d'une banque. Les résultats de cette mission ont fait l'objet d'un rapport d'inspection et donné lieu à l'établissement de procès verbaux de constats d'infraction, dressés à l'encontre de l'opérateur concerné, suivis de dépôt de plaintes auprès de la juridiction compétente.

La deuxième mission concerne le contrôle et la vérification des transferts/ratriements réalisés par un autre opérateur, au titre des comptes d'escapes. Cette opération qui s'étend à la vérification des dossiers du genre domiciliés auprès de sept (07) banques, se poursuit toujours et sera sanctionnée par un rapport d'inspection et, le cas échéant, de procès verbaux de constat d'infraction.

## **VIII.2 - RENFORCEMENT DE LA SUPERVISION SOUS L'ANGLE DE LA SOLIDITÉ BANCAIRE**

En ligne avec les développements au niveau international intervenus suite à la crise financière internationale, l'amendement en août 2010 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit a renforcé les missions de la Banque d'Al-

gérie en matière de supervision et de contrôle bancaire, en tant que socle pour ses prérogatives nouvelles en matière de stabilité financière. L'article 35 stipule qu'elle doit «... s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire». Cela met de facto en avant le nécessaire renforcement de la supervision des banques et établissements financiers, sous l'angle de l'examen et l'analyse périodiques des indicateurs de solidité bancaire mais aussi l'évaluation du niveau du risque systémique et son suivi.

De par les nouvelles dispositions législatives, les banques et établissements financiers sont tenus de mettre en place un dispositif de contrôle interne efficace. Si le contrôle interne relevait auparavant, depuis 2002, du domaine réglementaire, cette obligation légale vise à assurer :

- la maîtrise de leurs activités et l'utilisation efficiente de leurs ressources ;
- le bon fonctionnement des processus internes, particulièrement ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs et garantissant la transparence et la traçabilité des opérations bancaires ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la prise en compte de manière appropriée de l'ensemble des risques y compris les risques opérationnels.

Ce nouveau cadre légal portant contrôle interne implique davantage les services chargés de la supervision des banques et établissements financiers. Par ailleurs, la Banque d'Algérie, à la lumière de ses missions renforcées, a entrepris une réflexion sur les déterminants du risque systémique dans le secteur financier, sachant que ce risque en Algérie est principalement représenté par l'industrie bancaire, car l'évolution du marché financier reste caractérisé par une progression relative du segment obligataire, un marché secondaire très peu actif et, enfin, un marché des assurances de faible poids dans le total du système financier.

Aussi, les indicateurs avancés, essentiellement les indicateurs de marché développés au niveau international, permettant d'anticiper ou de mesurer le risque systémique, paraissent généralement peu opérants dans le cas de l'Algérie. En conséquence, il est entrepris un travail d'approche de mesure du risque systémique comprenant la probabilité de défaut des actifs des banques ainsi que le risque provenant des interconnexions des banques sur le marché monétaire en tenant compte des caractéristiques propres au système bancaire algérien, à savoir :

- le niveau de concentration élevé : les six banques publiques représentent 89 % du total des actifs et 89,6 % du total des ressources collectées. La part relative de chacune des six banques publiques a peu changé au cours des dernières années, ce qui dénote l'absence relative d'une prise de risque significativement accrue de la part de certaines d'entre elles ;
- l'excès structurel de liquidité depuis le début de 2002, provenant de la monétisation des avoirs extérieurs et alimenté partiellement par l'expansion des dépenses budgétaires, se traduisant par une très faible demande de liquidité sur le marché monétaire interbancaire. Ce qui réduit, d'une part, le risque d'illiquidité et, d'autre part, le risque de contagion comme composante du risque systémique ;
- le risque de crédit, représentant le principal risque bancaire ;
- et, enfin, les positions ouvertes des banques (hors dépôts en devises collectés pour le compte de la banque centrale) minimales, limitant très fortement les «currency mismatches».

Compte tenu de ces caractéristiques, des travaux ont été entrepris pour évaluer les probabilités marginales de défaut sur les crédits. Des scénarios de dégradation de certains types de portefeuille, notamment en relation avec de possibles crises sectorielles ou des chocs externes, sont simulés. Il est tenu compte aussi du fait que le risque systémique en tant que risque de perte pour les déposants est minimisé, car une partie importante de dépôts collectés par les banques est reprise par la Banque d'Algérie à travers les opérations de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

### **VIII.3 - INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES BANQUES**

Sous l'angle de l'évolution de leurs emplois et ressources, l'activité des banques tant publiques que privées est restée dynamique en 2010, à en juger par la croissance du total de leurs actifs. Le total des actifs des banques publiques est passé de 6 497 milliards de dinars à fin 2009 à 7 067 milliards de dinars à fin 2010, correspondant à un accroissement de 8,8 % contre 11,3 % pour les banques privées. Cette croissance est tirée par l'expansion de l'activité crédits, soit au rythme de 15,6 % contre 11,7 % au titre de la progression des dépôts bancaires. Il est utile de rappeler qu'une grande partie de dépôts est constituée de dépôts à vue qui ne génèrent pas de charges d'intérêt pour les banques et, par là, impacte favorablement leurs comptes de résultats.

Dans un tel contexte de faible coût des ressources qui sont par ailleurs stables et d'augmentation des crédits, les banques publiques ont réalisé des bénéfices,



nets (y compris les provisionnements à caractère de réserves, de l'ordre de 75,719 milliards de dinars en 2010 contre 75,564 milliards de dinars en 2009, alors que les banques privées ont vu leurs bénéfices substantiellement progresser (28,191 millions de dinars contre 20,451 millions de dinars en 2009). Ces performances financières des banques renforcent la résilience du système bancaire, mesurée par les indicateurs de base de solidité financière retenus au plan international.

En matière de ratio de solvabilité, les banques ont eu à relever le niveau de leurs fonds propres de base par l'augmentation du niveau du capital minimum à fin 2009, mais aussi de leurs fonds propres réglementaires en mettant en réserve une partie des bénéfices. Ce qui constitue une protection efficace des déposants contre les pertes inattendues. En effet, aussi bien les banques publiques que privées ont des niveaux de fonds propres très au-delà du minimum réglementaire. Le ratio d'adéquation des fonds propres aux risques encourus (ratio de solvabilité) est passé de 22,11 % en 2009 à 23,31 % en 2010, alors que les fonds propres de base (common equity) en constituent une large proportion. Au titre de ces derniers, le ratio d'adéquation progresse de 17,33 % en 2009 à 18,76 % en 2010.

Les banques publiques ont enregistré, au niveau des fonds propres réglementaires et de base, des progressions respectives de 12,8 % et 17,5 % pour s'établir, à fin 2010, à 571 milliards de dinars et 422 milliards de dinars. Quant aux banques privées, elles ont enregistré une progression moins importante que celle des banques publiques du fait de la distribution plus importante de dividendes. Leurs fonds propres réglementaires et de base ont augmenté respectivement de 10,8 % et 10,9 %, atteignant respectivement 199 milliards de dinars et 197 milliards de dinars. Le niveau atteint par les fonds propres des banques, publiques et privées leur ont permis ainsi d'améliorer le niveau de couverture des créances non performantes nettes de provisionnements constitués.

Sur le plan de la qualité du portefeuille des banques, les banques ont poursuivi l'amélioration de la gestion de leur risque de crédit, en veillant au traitement dynamique des créances classées. Cela s'est traduit par une amélioration du taux brut de dépréciation du portefeuille de crédit. En matière de provisionnement, leur niveau a atteint 74,14 % à fin 2010 contre 68,29 % à fin 2009, même si la proportion des créances non performantes reste relativement élevée en comparaison aux standards internationaux en la matière.

La rentabilité du système bancaire est satisfaisante et demeure appréciable aussi bien pour les banques publiques qu'en ce qui concerne les banques privées. Pour ces dernières, la rentabilité s'est matérialisée par une augmentation de la quasi-totalité des soldes intermédiaires de gestion suite à l'évolution positive de leurs activités d'intermédiation et hors intermédiation. Par ailleurs, la rentabilité des fonds propres des banques, tant publiques que privées, baisse en relation avec l'augmentation substantielle de leurs fonds propres (capital plus réserves en moyenne annuelle).

Pour les deux groupes de banques, le ratio marge d'intérêt/revenu brut s'est amélioré en 2010. Cependant, la hausse du ratio est plus importante pour les banques publiques que privées soit respectivement 70,10 % et 49,93 % contre 60,42 % et 48,74 % en 2009. Pour les banques publiques, la hausse du ratio est due à la hausse des marges d'intérêt, alors que pour les banques privées, la hausse des marges d'intérêts a été partiellement compensée par la hausse du revenu brut qui intègre les produits divers relativement importants. Les banques privées sont plus dépendantes vis-à-vis des revenus hors intérêt que les banques publiques ; ces revenus compensent la baisse de leur marge d'intermédiation, à en juger par la baisse du ratio charges hors intérêt / revenu brut qui passe de 52,73 % en 2009 à 39,24 % en 2010.

Enfin, il ressort clairement de l'analyse des indicateurs de solidité financière que les banques publiques et privées, en dépit des différences constatées, ont globalement enregistré au cours de l'exercice 2010 une amélioration sensible de leurs résultats, grâce en particulier à la réduction des charges sur risques de crédit, à la diminution des dépréciations d'actifs et à la maîtrise des charges opérationnelles.

En 2010, le secteur bancaire reste solide et résilient, ancré sur une position de liquidité des banques très solide.

**CHAPITRE IX :**  
**POLITIQUE MONETAIRE**

## **CHAPITRE IX : POLITIQUE MONETAIRE**

L'évolution macroéconomique au cours des années 2000 à 2010 a été marquée par un excès structurel de l'épargne sur l'investissement, même si l'année 2009 a enregistré un net amenuisement en la matière en raison du choc externe de grande ampleur. La solidité de la position financière extérieure a contribué à asseoir, notamment entre 2004 et 2008, une résilience aux chocs externes, comme en témoigne l'accumulation plus importante des réserves officielles de change au cours des années 2007-2008. Aussi, les avoirs extérieurs émergent significativement comme la source principale de l'expansion monétaire en Algérie.

De plus, dans le cadre de la conduite d'une gestion macroéconomique saine des surcroûts de ressources, la forte réduction de la dette extérieure avant la crise financière internationale s'est même conjuguée avec une accumulation soutenue de ressources dans le Fonds de régulation des recettes.

Après une forte modération du rythme de croissance monétaire en 2009, voire une contraction au premier semestre, l'année 2010 a enregistré une reprise de l'expansion monétaire en phase avec les objectifs quantitatifs intermédiaires de politique monétaire. C'est dans un tel contexte d'expansion monétaire et de persistance de l'inflation endogène que la Banque d'Algérie continue à résorber l'excès de liquidité sur le marché monétaire au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire, tirant profit du renforcement du cadre réglementaire en 2009.

### **IX.1 - CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE**

Après la réforme monétaire de 1990, le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie a été ajusté en 2003 par l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit dont l'article 35 stipule que : «La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes».

Il en résulte que la stabilité interne et externe de la monnaie nationale constitue l'objectif ultime de la politique monétaire, dont la définition et l'instrumentation sont fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit. La mise en oeuvre de la politique monétaire, sur la base d'un cadre réglementaire pertinent, est confiée à la Banque d'Algérie.

### **IX.1.1 - Principales évolutions**

Sous l'angle de l'évolution historique, le cadre légal des opérations de la Banque d'Algérie a été fixé par la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, abrogée par l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003. Après une réforme profonde du cadre et des instruments de la politique monétaire durant les années 1990, principalement au cours de la période 1994-1998, l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit d'août 2003 a repris une bonne partie des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire contenues dans la loi n°90-10, tout en renforçant les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire. Aussi, ce cadre légal modifié et complété a laissé une flexibilité à l'autorité monétaire (Conseil de la monnaie et du crédit), en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente.

En effet, le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, des pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. Le Conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire, sur la base de projections monétaires élaborées par la Banque d'Algérie. Il établit les règles de prudence applicables aux opérations sur le marché monétaire.

Avant la refonte du cadre légal en août 2010, la stabilité interne et externe de la monnaie nationale constituait l'objectif ultime de la politique monétaire, dont la définition et l'instrumentation sont donc fixées par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. Conformément aux articles 41 et 45 de la loi et au dispositif réglementaire pris en application, la mise en oeuvre de la politique monétaire est confiée à la Banque d'Algérie. Cette dernière intervient aussi bien

par une instrumentation monétaire qui porte sur ses opérations avec les banques hors marché monétaire (réescompte, prises et mises en pensions, avances) que sur ses opérations de marché (opérations d'open market par cession temporaire et reprises de liquidité par appel d'offres) et le suivi de la réglementation en matière de réserves obligatoires.

Dès le début de l'année 2002, correspondant à l'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, la Banque d'Algérie a particulièrement renforcé les instruments indirects de politique monétaire. La Banque d'Algérie a donc utilisé de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité devenu même structurel, à savoir : les reprises de liquidité à sept jours depuis avril 2002 (instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002), les reprises à trois mois introduites en août 2005, et la facilité de dépôts rémunérés à partir de juin 2005 (instruction n° 04-05 du 14 juin 2005). Les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire (reprises de liquidité à sept jours et à trois mois) connaissent des ajustements aussi bien sous l'angle des flux et encours par type d'instrument, qu'en ce qui concerne les taux d'intérêt appliqués en la matière. Les reprises à trois mois permettent d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme stables. Quant à la facilité permanente (dépôts à la Banque d'Algérie à 24 heures), réputée en blanc et à l'initiative des banques, elle est rémunérée à un taux fixe annoncé par la Banque d'Algérie. Ce taux est modifié en fonction des fluctuations du marché et de l'évolution de la structure des taux des opérations et interventions de la Banque d'Algérie.

En plus des reprises de liquidité, à sept jours et à trois mois, et de la facilité de dépôts rémunérés, le troisième instrument de politique monétaire actif est constitué par les réserves obligatoires dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004 (règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires). Ce règlement indique les principes généraux, à savoir, les institutions astreintes à la constitution des réserves obligatoires que sont les banques, le taux maximum et l'assiette de constitution représentée par les dépôts en dinars, la période de constitution et la rémunération y afférente ainsi que la pénalité applicable en cas de non constitution ou constitution insuffisante des réserves obligatoires réglementaires. L'article 18 du même règlement indique que dans le cadre des principes édictés, la Banque d'Algérie fixe par instruction, en tant que de besoin, les conditions effectives de constitution de réserves obligatoires.

Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts par les banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle (période allant du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant) le niveau des réserves obligatoires réglementaires.

### **IX.1.2 - De la réforme du cadre de la politique monétaire**

Le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance 03-11, a été revu et complété en 2009 et ce, en relation avec les développements récents en matière de politique monétaire suite à la crise financière internationale. L'année 2009 a été donc marquée par un renforcement du cadre réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire.

A cet effet, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n°09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité, plus particulièrement, les opérations de politique monétaire menées par elle sur le marché monétaire. Ce règlement définit plus spécifiquement :

- les contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et les sanctions pouvant être encourues par celles-ci pour le non respect de leurs obligations en tant que contreparties ;
- les effets éligibles que la Banque d'Algérie accepte en garantie pour ses opérations de cessions temporaire ou ferme ainsi que leur mode d'évaluation ;
- les opérations de politique monétaire et, plus particulièrement, les opérations que la Banque d'Algérie est appelée à effectuer sur le marché monétaire. De ce fait, l'ensemble des opérations de marché (opérations principales de refinancement, opérations de refinancement à plus long terme, opérations de réglage fin, opérations structurelles) ont fait l'objet de développements nécessaires ;
- les facilités permanentes (facilité de prêt marginal, facilité de dépôts rémunérés), en tant qu'opérations à l'initiative des banques contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, qui ont trouvé leur ancrage réglementaire renforcé ;
- les procédures d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire qui ont été affinées, à savoir les procédures d'appel d'offres pé-

riodiques dits «normaux» et celles d'appels d'offres rapides ou par voie d'opérations bilatérales ;

- et les procédures de mouvement de fonds portant sur les opérations de politique monétaire, exclusivement à travers le système de paiements en temps réel de gros montants et paiements urgents en fonctionnement depuis février 2006.

Enfin, si ce cadre réglementaire comporte un arsenal complet de dispositifs d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et hors marché monétaire, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 (ordonnance n°10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11), relatives à la monnaie et au crédit, donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Il s'agit là d'une importante réforme du cadre de la politique monétaire, qui vient par ailleurs conforter la consolidation du cadre opérationnel de la politique monétaire intervenue en 2009.

L'objectif d'inflation devient ainsi déterminant par rapport à l'objectif monétaire quantitatif dit objectif intermédiaire, devant contribuer à la concrétisation du ciblage d'inflation. L'objectif d'inflation requiert des outils appropriés pour l'approfondissement du cadre analytique d'appui à la formulation de la politique monétaire et à sa mise en œuvre par la Banque d'Algérie. Aussi, dans le souci du suivi rigoureux du processus d'inflation en Algérie, la Banque d'Algérie a élaboré un modèle de prévision à court terme de l'inflation, en plus du modèle de détermination du niveau d'équilibre du taux de change effectif réel qui est utilisé pour la simulation de l'objectif de taux de change effectif nominal.

En effet, la prévision de l'inflation et son monitoring inhérents désormais au nouveau cadre de la politique monétaire a amené donc la Banque d'Algérie à développer un outil adéquat répondant au souci d'une vision prospective. Ce modèle basé sur la théorie des séries chronologiques de type ARIMA (modèle univarié de séries temporelles) a pour but la prévision à court terme du taux d'inflation. Il s'agit d'un modèle dynamique qui tient compte de la mémoire donnée par l'historique de la série mensuelle des indices des prix à la consommation, afin de prévoir mensuellement son évolution dans un horizon d'une année.

Enfin, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, il importe pour la Banque d'Algérie de minimiser tout écart entre la prévision d'inflation à court terme et l'objectif



retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire.

## **IX.2 – MONNAIE ET FLUX DE FONDS**

Les années 2000, particulièrement entre 2004 et 2008, se caractérisent par un cycle d'expansion monétaire en Algérie qui a pour origine la monétisation des avoirs extérieurs, d'autant que les avoirs extérieurs nets dépassent, depuis fin 2005, la masse monétaire au sens de M2. En effet, les avoirs extérieurs détenus par la Banque d'Algérie, qui sont les créances sur les pays émetteurs des devises, constituent la garantie des signes monétaires (en dinars) dans l'économie nationale et détenus par les agents économiques non financiers (Etat, entreprises et ménages). Aussi, si la loi définit clairement les devises étrangères comme élément de couverture de la monnaie nationale (le dinar), la contrepartie des réserves de change monétisées se retrouve dans l'économie nationale au niveau :

- des dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures auprès de sa banque (contrepartie de cessions des recettes d'exportation d'hydrocarbures non utilisées) ;
- des dépôts de l'Etat dans ses comptes tenus sur les livres de la Banque d'Algérie (part de la fiscalité pétrolière non dépensée) ;
- des dépôts des autres agents économiques non financiers auprès des banques.

L'analyse des opérations des principaux agents économiques, de leurs interrelations et des flux de fonds corrélatifs permet d'explicitier le processus de création monétaire. L'interrelation entre l'économie nationale, représentée par cinq secteurs institutionnels (Entreprises des hydrocarbures, Etat, Banque d'Algérie, Banques et établissements financiers et Reste de l'économie nationale), et le «Reste du monde» témoigne du degré d'ouverture de l'économie nationale.

Le processus de monétisation et de création monétaire repose principalement sur les opérations du secteur «Entreprises des hydrocarbures» qui rapatrie les devises étrangères reçues (obligations réglementaires) au titre de l'exportation des hydrocarbures (produits bruts et raffinés) et les rétrocède à la Banque d'Algérie, conformément à la législation et à la réglementation des changes en vigueur. En contrepartie des devises rétrocédées, il reçoit de la Banque d'Algérie, sur ses comptes tenus sur les livres des banques commerciales de

la place, de la monnaie nationale. Ces dépôts font partie de la masse monétaire. A partir de cette création monétaire primaire, le secteur «Entreprises des hydrocarbures» :

- transfère à l'étranger la quote-part revenant à ses associés,
- verse la fiscalité sur les hydrocarbures vendus, y compris la part des associés, et la redevance annuelle à l'Etat,
- règle ses importations de biens et services,
- règle le principal et les intérêts sur sa dette extérieure, le cas échéant,
- effectue le paiement de ses dépenses domestiques (salaires, matières premières, services, investissements,...) au profit du secteur «Reste de l'économie nationale», secteur qui lui règle les ventes de produits d'hydrocarbures sur le marché national.

En effet, en 2010, le résultat net de l'ensemble des opérations du secteur «Entreprises des hydrocarbures» s'établit à 588 milliards de dinars. Déduction faite de la fiscalité pétrolière et de la redevance annuelle (2 905 milliards de dinars) et de l'épargne financière sous forme de dépôts (216 milliards de dinars) et compte tenu des recettes sur la vente de produits sur le marché national, il en résulte qu'un montant de 579 milliards de dinars a été dépensé sur le marché national (salaires, biens, services, investissements,...) représentant, par ailleurs, les recettes du secteur «Reste de l'économie nationale».

Le secteur «Etat» reçoit la fiscalité pétrolière et la redevance annuelle du secteur «Entreprises des hydrocarbures», alors que la fiscalité ordinaire et les autres produits non fiscaux proviennent du secteur «Reste de l'économie nationale». De plus, une partie des résultats de la Banque d'Algérie de l'exercice écoulé est versée au Trésor public qui peut contracter, le cas échéant, des emprunts sur le marché monétaire.

Ces recettes permettent au secteur «Etat» de couvrir les dépenses budgétaires, courantes et d'équipement, de payer le service de la dette interne et externe et, enfin, d'épargner éventuellement une partie sous forme de dépôts (compte courant et fonds de régulation des recettes) auprès de la Banque d'Algérie. En outre, pour maintenir une activité sur le marché des titres de l'Etat, le Trésor public émet des titres (dématérialisés et sur formule) et mobilise l'épargne de certains organismes non financiers. Il est destinataire des dépôts à vue dits «fonds particuliers» collectés par ses caisses et des dépôts à vue dans les Centres de chèques postaux provenant de la clientèle des entreprises et ménages. Les dépenses du secteur «Etat» effectuées en dinars, déduction faite de l'ensemble de ses produits relatifs à la fiscalité hors hydrocarbures et autres pro-

duits non fiscaux, représentent des recettes pour le secteur «Reste de l'économie nationale».

En ce qui concerne l'exercice 2010, le secteur «Etat» a encaissé 2 905 milliards de dinars au titre de la fiscalité et de la redevance provenant du secteur «Entreprises des hydrocarbures», alors que la fiscalité hors hydrocarbures et autres produits payés par le secteur «Reste de l'économie nationale» atteignent 1 354 milliards de dinars. En direction de ce dernier, l'Etat a opéré un flux d'un montant estimé à 4 459 milliards de dinars, correspondant à l'ensemble de ses dépenses (budget de fonctionnement et budget d'équipement), duquel il convient de déduire les dépenses versées au profit des établissements financiers et les collectivités locales mais qui n'ont pas été réellement décaissées. En conséquence, le Trésor public a augmenté ses dépôts dans le fonds de régulation des recettes pour un montant net de 526,4 milliards de dinars en 2010, représentant la partie stérilisée de la fiscalité pétrolière, augmentant par là ses dépôts auprès de la Banque d'Algérie.

La Banque d'Algérie, quant à elle, acquiert les devises des secteurs «Entreprise des hydrocarbures» (100 % des exportations des hydrocarbures) et «Reste de l'économie nationale» (50 % des exportations hors hydrocarbures), pendant que le produit de ses placements de réserves officielles de change augmentent, dans une certaine mesure, ses créances sur le reste du monde.

La principale partie des produits financiers recouverts par la Banque d'Algérie provient de ses placements à l'étranger, à mesure que les banques ne recourent plus, depuis fin 2001, au refinancement auprès de la Banque d'Algérie. Cela permet à la Banque d'Algérie de payer ses importations de biens et services et de couvrir ses charges d'exploitation en dinars, qui sont des recettes pour le secteur «Reste de l'économie nationale». Par ailleurs, la Banque d'Algérie verse aux détenteurs des comptes en devises auprès des banques, des intérêts sur ces dépôts qui sont gérés pour son compte par les banques de la place. La Banque d'Algérie verse au secteur «Etat» une partie de ses résultats, après constitution de provisions nécessaires, soit 121,1 milliards de dinars au titre des résultats de 2009. Pour ses opérations propres, la Banque d'Algérie a versé au profit du secteur «Reste de l'économie nationale» un montant net évalué à 10 milliards de dinars.

Le secteur «Banques et établissements financiers» reçoit l'épargne financière du secteur «Entreprises des hydrocarbures», mobilise l'épargne financière du secteur «Reste de l'économie nationale» et gère les dépôts du Trésor dans le

cadre de conventions signées. Il emprunte des montants sur le marché monétaire, notamment auprès des épargnants institutionnels, alors que ses emprunts extérieurs restent très modestes. Dans le cadre de son rôle d'intermédiation, ce secteur distribue des crédits à la clientèle entreprises et ménages (secteur «Reste de l'économie nationale»). Il achète des titres de l'Etat émis par le Trésor ainsi que des obligations émises par les entreprises publiques et privées sur le marché financier, tout comme il paye son propre service de dette extérieure, le cas échéant. Sous l'angle de ses produits, ce secteur reçoit les intérêts et autres produits nets (intérêts sur les crédits distribués et autres produits moins intérêts dus sur les dépôts à terme collectés) du secteur «Reste de l'économie nationale». Il reçoit également des intérêts sur ses dépôts auprès de la Banque d'Algérie, dépôts au titre de reprises de liquidité ou en facilité marginale de dépôts rémunérés, voire en compte courant et ce, dans le cadre de la gestion par cette dernière de l'excès de liquidité.

Quant au secteur «Reste de l'économie nationale», ses ressources sont constituées des flux représentant les dépenses des secteurs «Entreprises des hydrocarbures», «Etat», «Banques et établissements financiers» et «Banque d'Algérie». Il reçoit les devises en contrepartie des exportations hors hydrocarbures (50 % en dinars, les autres 50% sont gérés par les banques en comptes devises), ainsi qu'une partie des transferts de salaires, retraites et autres produits de l'étranger que les retraités et autres ménages dépensent ou laissent en dépôts auprès de leurs banques. Ce secteur transfère le solde net entre les exportations de biens hors hydrocarbures et les importations de biens, ainsi que celui des services (solde entre les services exportés et les services importés), auxquels s'ajoute le service de la dette extérieure, le cas échéant. Enfin, le solde de l'ensemble des opérations du secteur économique «Reste de l'économie nationale» avec les autres secteurs constitue son épargne financière déposée dans les banques, le Trésor et les CCP ou bien détenu en monnaie fiduciaire par les ménages en tant que flux de monnaie créée et non détruite.

Au titre de l'exercice 2010, le secteur «Reste de l'économie nationale» a reçu du :

- secteur «Etat», un montant net de 2 645 milliards de dinars,
- secteur «Entreprises des hydrocarbures», un montant de 579 milliards de dinars en tant que dépenses de ce secteur sur le marché national, mais a payé à ce secteur un montant de 208 milliards de dinars (marché domestique des produits des hydrocarbures),
- de la Banque d'Algérie, un montant de 10 milliards de dinars,

- Trésor public, un montant de 45 milliards de dinars au titre de remboursement des bons sur formule et de distribution de crédits,
- secteur «Banques et établissements financiers», des crédits pour un montant de 488 milliards de dinars.

En outre, ce secteur a reçu la contre-valeur en dinars des 50 % d'exportations hors hydrocarbures (36 milliards de dinars) et pour les autres 50 % (36 milliards de dinars) les devises qu'il gère pour le compte de la Banque d'Algérie.

Ce secteur a transféré au profit du reste du monde, au titre des opérations de la balance courante un montant net de 2 873 milliards de dinars, mais il a reçu au titre du solde des opérations en capital un montant net de 161 milliards de dinars (investissements directs étrangers, mobilisation de prêts à court terme,...).

Le secteur «Reste de l'économie nationale» a épargné en 2010 un montant global de 780 milliards de dinars. Une partie de cette épargne (275 milliards de dinars) est détenue par les ménages sous forme de monnaie fiduciaire pour répondre aux besoins de transaction et de précaution et le reste est placé auprès du Trésor et des CCP (162 milliards de dinars) ainsi qu'auprès des banques (354 milliards de dinars).

Enfin, les flux de monnaie, en 2010, peuvent donc être estimés à travers les variations d'avoirs monétaires de ces deux agents. Ces flux annuels de monnaie ont pour contreparties (origine) les flux nets de devises entre l'économie nationale et le reste du monde et les flux nets de crédits octroyés par les banques et établissements financiers qui sont un sous-ensemble de l'agent économique «Reste de l'économie nationale». Les flux nets en devises s'analysent, à leur tour, comme suit :

- l'excès de l'épargne nationale (épargne intérieure + revenus nets des facteurs + transferts courants nets) sur l'investissement, c'est-à-dire l'épargne non investie restée sous forme liquide (d'avoirs monétaires) et correspondant au solde net des opérations courantes avec le reste du monde,
- et, les flux nets de devises résultant des opérations financières (compte de capital) avec le reste du monde.

La masse monétaire M2 est constituée de l'ensemble des moyens de paiement détenus par les agents non financiers (Entreprises des hydrocarbures et Reste de l'économie nationale) sous forme d'encaisses fiduciaires, de dépôts à vue

et de quasi monnaie. En Algérie, c'est l'agrégat de référence en matière de politique monétaire.

### **IX.3 – DES PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS MONETAIRES**

L'analyse du cycle monétaire au cours des années 2000 met en avant l'importance accrue du rôle des avoirs extérieurs comme déterminant structurel de l'expansion monétaire en Algérie et ce, à l'exception de 2009. De plus, les avoirs extérieurs nets dépassent, depuis fin 2005, les liquidités monétaires et quasi monétaires dans l'économie nationale, poursuivant leur trend nettement haussier jusqu'à 2008. Par ailleurs, l'agent économique Etat est créancier net du système bancaire. En effet, vu l'importance accrue de l'encours de l'épargne financière du Trésor en terme de ses dépôts (fonds de régulation des recettes et autres dépôts) auprès de la Banque d'Algérie, totalisant plus de 40,2 % du produit intérieur brut en 2010, le rôle du Trésor public en tant que créancier net du système bancaire est très significatif.

Après un taux de croissance monétaire historiquement bas enregistré en 2009 (3,1 %) sous l'effet de l'important choc externe, l'année 2010 a été marquée par le retour à l'expansion monétaire à un rythme de 13,8 % au sens de la masse monétaire M2, soit une progression inférieure aux forts rythmes de croissance monétaire des années 2006 à 2008. En particulier, le taux de croissance monétaire atteint en 2007 (24,2 %) a représenté le «pic» de la décennie, sachant que le taux d'expansion en la matière a été très élevé (22,3 % en 2001) dès le début de celle-ci et ce, en phase avec le début du cycle d'expansion des décaissements au titre des dépenses budgétaires d'équipement.

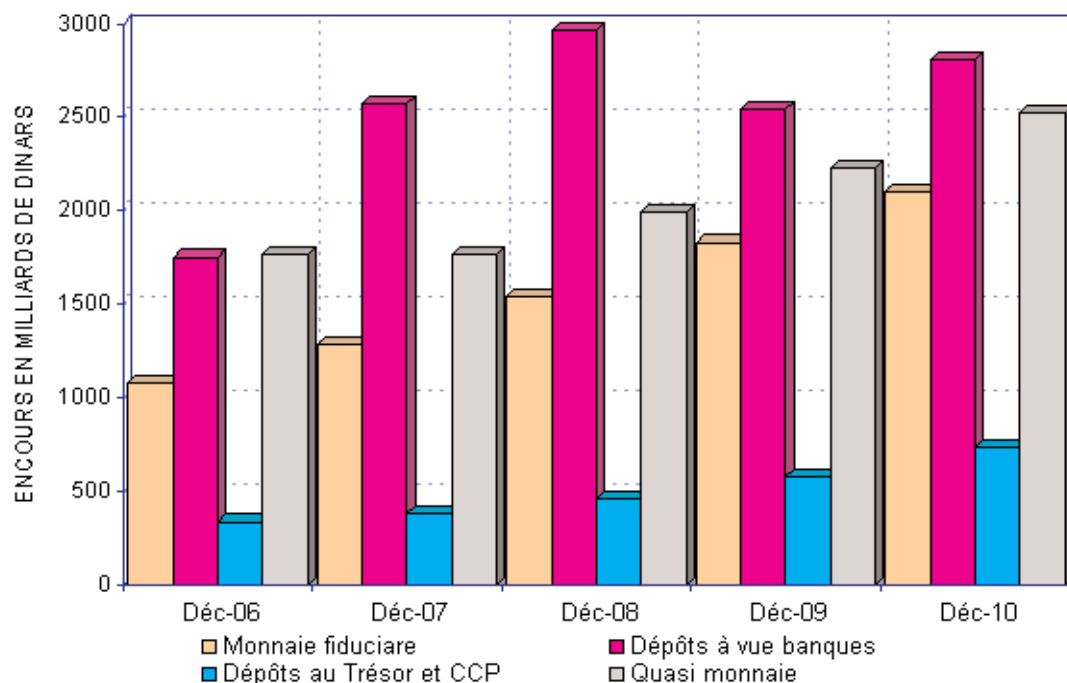
Vu le processus de monétisation, l'agrégat avoirs extérieurs nets est la variable déterminante dans l'expansion monétaire de 2010, confirmant la tendance structurelle caractérisant la décennie passée à l'exception de l'année 2009. Par contre, l'augmentation de nouveau en 2010 des ressources accumulées (épargnes financières) dans le Fonds de régulation des recettes, en dépit de la forte progression des dépenses budgétaires courantes (dépenses du personnel et transferts) comparativement à leur évolution en 2009, a contribué à atténuer la monétisation. De plus, l'absorption effective de l'excès de liquidité bancaire par la Banque d'Algérie contribue à la stérilisation, pendant que l'augmentation des réserves obligatoires fait croître la base monétaire en contexte de stabilité du multiplicateur monétaire.

## INDICATEURS MONETAIRES

**GRAPHIQUE 17**

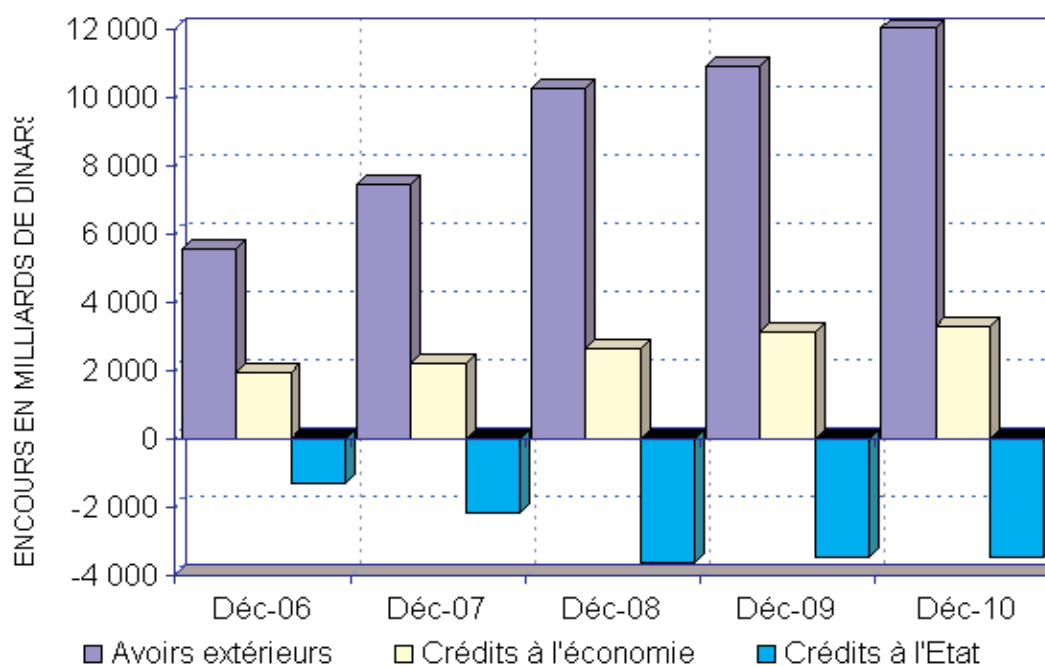
### STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE

(Données rendues homogènes 2003-2006)



**GRAPHIQUE 18**

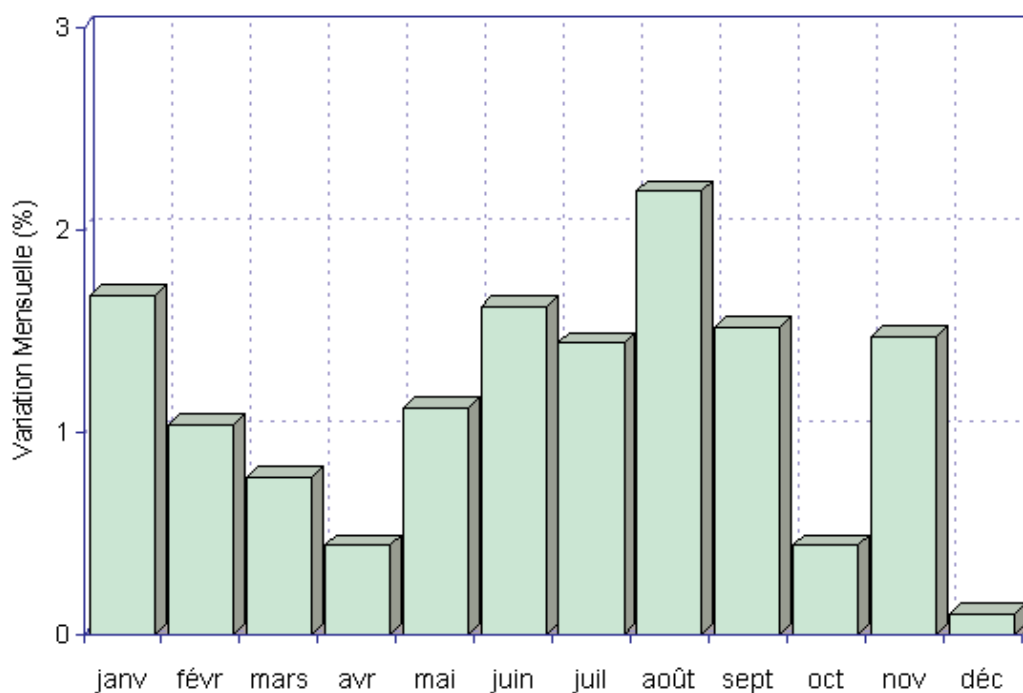
### CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE



## INDICATEURS MONETAIRES 2008

**GRAPHIQUE 19**

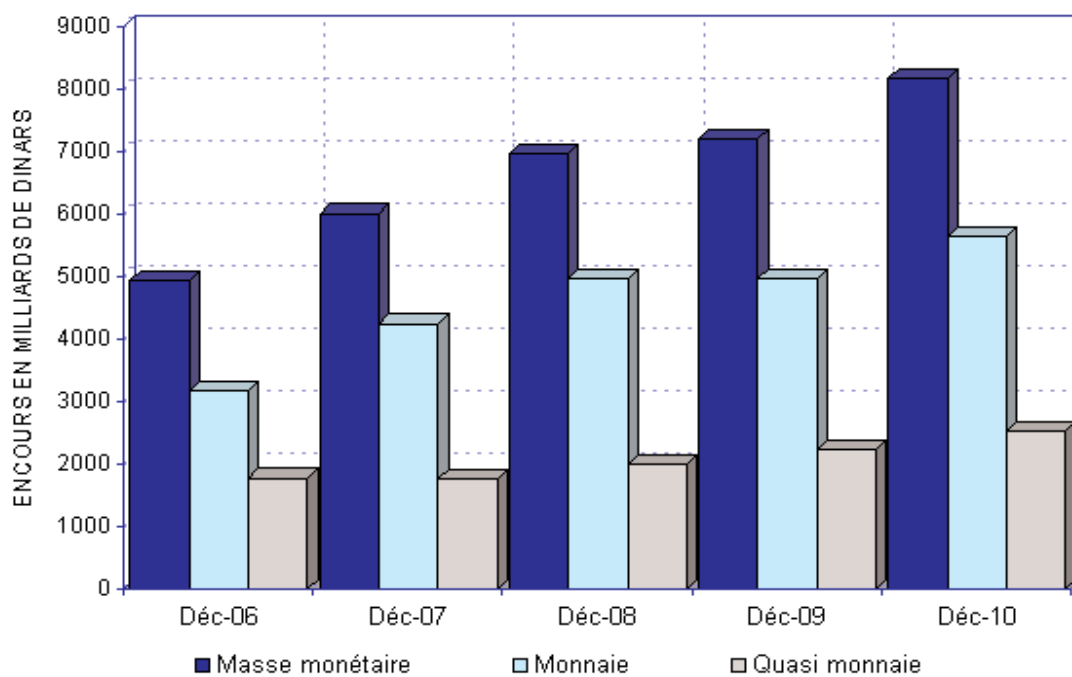
**EVOLUTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE**



**GRAPHIQUE 20**

**MASSE MONETAIRE**

(Données rendues homogènes 2003-2006)





L'effet conjugué de la stérilisation par le Trésor et de l'absorption de l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie contribue à ancrer davantage la stabilité monétaire et financière en 2010, même si la masse monétaire M2 s'est accrue de 13,8 % en 2010, principalement au second semestre (7,7 %), contre 3,1 % en 2009 (4,3 % au second semestre) et 16 % en 2008. Cette reprise de l'expansion monétaire a été donc corrélative à celle de l'expansion des avoirs extérieurs nets, qui sont passés de 10 886,03 milliards de dinars à fin 2009 à 11 996,98 milliards de dinars à fin 2010.

Ainsi, après le choc externe de 2009 qui a suivi la forte consolidation des avoirs extérieurs en pleine crise financière internationale (2007-2008), l'agrégat avoirs extérieurs nets a progressé de 10,2 % en 2010 et émerge de nouveau comme une source importante de croissance monétaire au sens de M2, alors qu'il n'avait pas alimenté le processus de création monétaire en 2009. Cela a contrasté avec le trend des huit premières années qui ont débouché, en 2008, sur un «pic» historique en matière d'expansion des avoirs extérieurs nets (38,2 %) dans la situation monétaire.

En dépit de la reprise du rôle des avoirs extérieurs nets dans le processus de création monétaire en 2010, le dynamisme des crédits à l'économie s'est poursuivi, en contexte de relative progression des créances nettes de l'Etat sur le système bancaire (3 510,91 milliards de dinars contre 3 488,92 milliards de dinars à fin 2009).

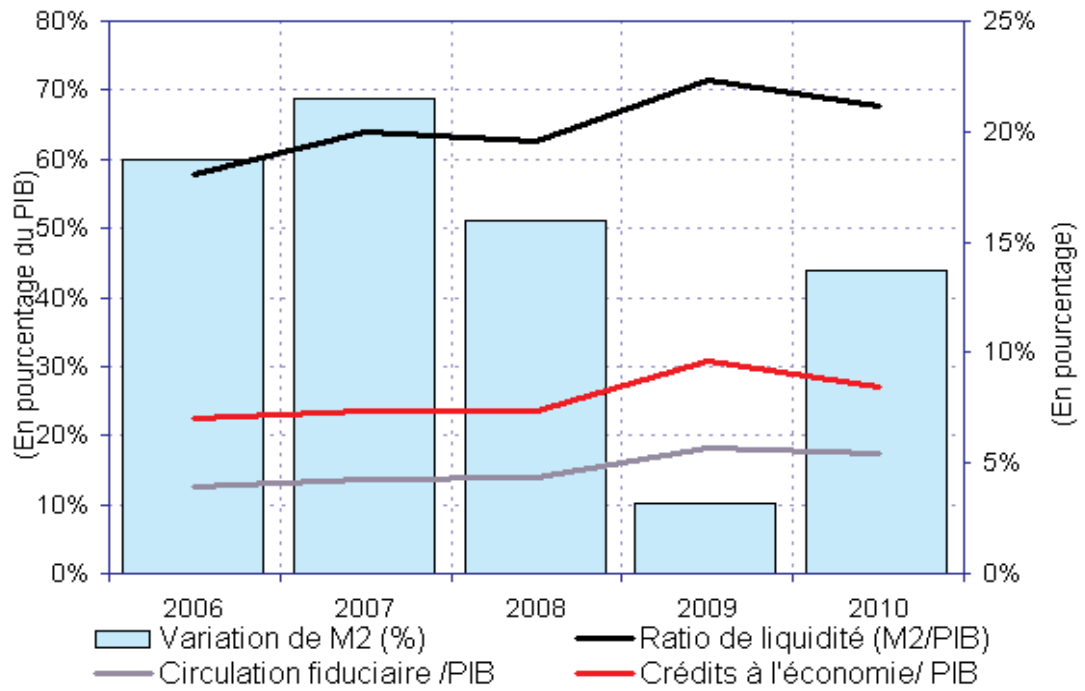
Contrairement à la situation de plusieurs pays émergents qui ont enregistré une contraction des crédits à l'économie liée à la crise financière internationale, les crédits distribués par les banques opérant en Algérie aux entreprises et ménages, directement ou par le biais de l'investissement en obligations émises par les entreprises, ont augmenté de 15,6 % en 2010 (hors rachat de crédits non performants par le Trésor, 298,6 milliards de dinars). De plus, cela correspond à une forte croissance des crédits, en termes réels, au cours de l'année 2010.

Sous l'angle de secteur juridique, la hausse des crédits aux entreprises privées a atteint 12,9 % en 2010 (14,6 % en 2009, hors rachat de créances sur le secteur agricole), soit un rythme en dessous du taux de croissance des crédits aux entreprises publiques (18,4 %, hors rachats, contre 26,5 % en 2009). Quant aux crédits hypothécaires aux ménages, leur progression est de 14,5 % contre 19,5 % pour 2009. Tout cela situe l'Algérie dans le groupe de pays émergents à croissance rapide du crédit.

GRAPHIQUE 21

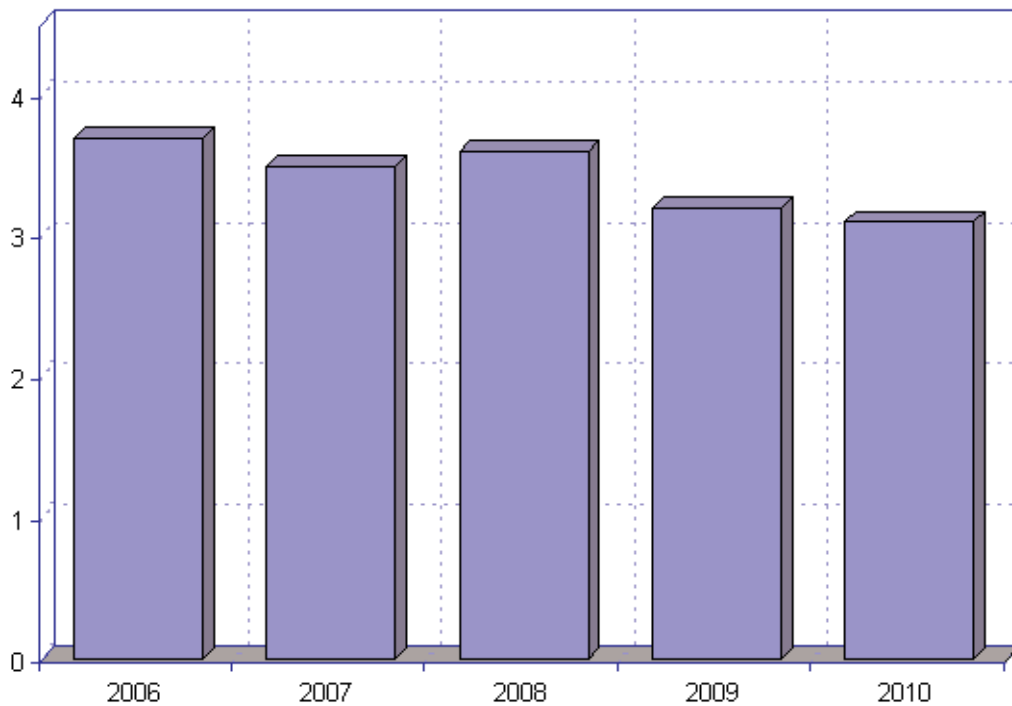
INDICATEURS MONETAIRES

(Données rendues homogènes 2003-2006)



GRAPHIQUE 22

MULTIPLICATEUR MONETAIRE



## SITUATION MONÉTAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dinars ; fin de période)					
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>5 515,0</b>	<b>7 415,5</b>	<b>10 246,9</b>	<b>10 886,0</b>	<b>11 997,0</b>
Banque centrale	5 526,3	7 382,9	10 227,5	10 865,9	12 005,6
Banques commerciales	-11,3	32,6	19,4	20,1	-8,6
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>-581,4</b>	<b>-1 420,9</b>	<b>-3 291,0</b>	<b>-3 712,9</b>	<b>-3 834,2</b>
Crédits intérieurs	601,3	12,1	-1 011,8	-402,4	-242,8
Crédits à l'État (nets)	-1 304,1	-2 193,1	-3 627,3	-3 488,9	-3 510,9
Banque centrale	-2 510,7	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0	-4 930,2
Banques commerciales	870,8	723,1	278,6	340,2	683,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	335,8	378,7	459,8	572,9	735,46
Crédits à l'économie *	1 905,4	2 205,2	2 615,5	3 086,5	3268,1
Fonds de prêts de l'État	-33,5	-28,9	-16,3	-14,8	-14,5
Engagements extér. à moyen et long ter	-19,4	-14,7	-11,4	-8,5	-6,6
Autres postes (nets)	-1 129,8	-1 389,4	-2 251,5	-3 287,2	-3570,3
<b>Monnaie et quasi-monnaie (M2)</b>	<b>4 933,7</b>	<b>5 994,6</b>	<b>6 955,9</b>	<b>7 173,1</b>	<b>8 162,8</b>
Monnaie	3 167,6	4 233,6	4 964,9	4 944,2	5 638,5
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 081,4	1 284,5	1 540,0	1 829,4	2098,6
Dépôts à vue dans les banques	1 750,4	2 570,4	2 965,1	2 541,9	2804,4
Dépôts au Trésor et CCP	335,8	378,7	459,8	572,9	735,5
Quasi-monnaie	1 766,1	1 761,0	1 991,0	2 228,9	2524,3
(Variation annuelle en pourcentage)					
<b>Monnaie et quasi-monnaie (M2)</b>	<b>18,7</b>	<b>21,5</b>	<b>16,0</b>	<b>3,1</b>	<b>13,8</b>
Monnaie	30,8	33,7	17,3	-0,4	14,0
Quasi-monnaie	1,7	-0,3	13,1	11,9	13,3
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>2 530,8</b>	<b>144,4</b>	<b>131,6</b>	<b>12,8</b>	<b>3,3</b>
Crédits intérieurs	-29,0	-98,0	-8 462,0	-60,2	-39,7
Crédits à l'État (nets)	39,7	68,2	65,4	-3,8	0,6
Crédits à l'économie *	7,1	15,7	18,6	18,0	5,9
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	57,9	64,0	62,7	71,5	67,7
Monnaie/PIB	37,4	45,2	44,8	49,3	46,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	12,8	13,7	13,9	18,2	17,4
Crédits à l'économie/PIB	22,5	23,5	23,6	30,8	27,1
Monnaie/M2	64,2	70,6	71,4	68,9	69,1
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	21,9	21,4	22,1	25,5	25,7
Multiplicateur monétaire	3,7	3,5	3,6	3,2	3,1

\* Hors créances non performantes rachetées par le Trésor en 2009, le taux de croissance des crédits s'établit à 20,1 %

Source : Banque d'Algérie

A fin 2010, la part des crédits distribués au secteur privé (hors rachat de créances sur le secteur agricole) est de 50,6 % contre 51,6 % en 2009, baisse due à la forte croissance des crédits aux secteurs publics de l'énergie et de l'eau. Le rachat des créances à court terme a eu pour résultat la hausse de la part des crédits à moyen et long termes (59,9 % à fin 2010 contre 57,2 % à fin 2009) dans le total (après rachat) des crédits distribués à fin 2010. Par ailleurs, avec les nouveaux rachats de créances sur les entreprises publiques financièrement déstructurées, les créances nettes des banques sur l'Etat ont augmenté de 343,6 milliards de dinars en 2010, pendant que le Trésor reste créancier net du système bancaire.

Par secteur d'activité, les crédits les plus importants ont été alloués aux secteurs des industries manufacturières, production et distribution d'électricité et du gaz ainsi que commerce, réparation automobiles et articles domestiques. Dans le secteur de production et de distribution d'électricité et du gaz, les crédits octroyés sont principalement à long terme (90 %), alors que les crédits à court terme prédominent (66 %) dans le secteur des industries manufacturières.

En effet, les crédits à l'économie (hors rachat de créances) ont augmenté de 15,6 %, soit au rythme de 11,6 % au second semestre, contre 20,1 % en 2009 et 18,6 % en 2008, confirmant le caractère soutenu de la reprise des crédits à l'économie. Il s'agit là de crédits distribués directement à la clientèle ou par le biais de l'investissement en obligations émises par cette clientèle. De plus, sous l'effet de la forte croissance des crédits à moyen et long termes, leurs parts des crédits à moyen et long termes est montée à 59,89 % à fin 2010 contre 57,22 % à fin 2009, confirmant la dynamique de financement à long terme de projets d'investissements, notamment en syndication bancaire. Cela contribue au rallongement des maturités des financements bancaires.

En dépit de l'importance de la part des crédits distribués au secteur privé, le développement des crédits aux petites et moyennes entreprises (PME) reste en deçà de l'objectif recherché à travers les différentes mesures prises par les pouvoirs publics dans le but de leur faciliter l'accès aux crédits (création des organismes de garanties aux fonds propres conséquents, bonification des taux d'intérêt,...), à mesure que le niveau élevé des risques de crédit sur des groupes privés de fait a émergé au cours de la première moitié des années 2000. Il en a résulté un nouveau phénomène de créances non performantes dans les portefeuilles des banques publiques, confirmé par les audits réalisés par des cabinets internationaux en 2006 et ce, après les constats d'inspection de la Banque d'Algérie. Si l'Etat continue de poursuivre ses efforts en matière d'as-

sainissement des portefeuilles des banques publiques et de mise à niveau de leurs fonds propres, la gestion des risques de crédit par celles-ci nécessite encore davantage d'améliorations, notamment en prévision d'un dynamisme des crédits aux PME.

Il importe de souligner l'augmentation du rôle de la variable crédit dans l'expansion monétaire en 2010 tout comme pour l'année 2009, alors que plusieurs pays émergents ont enregistré une contraction des crédits à l'économie liée à la crise financière internationale. En Algérie, des conditions financières favorables et une résilience du système bancaire face au choc externe ont contribué à augmenter le rôle du canal crédit dans l'allocation des ressources d'épargne. Ces dernières, quant à elles, ont enregistré une consolidation au cours de l'année 2010, qu'il s'agisse du secteur des hydrocarbures ou des autres secteurs d'activité.

En effet, après la contraction enregistrée en 2009 (-40,50 %), la forte croissance des dépôts du secteur des hydrocarbures (27,95 %) a porté le taux de progression des dépôts bancaires à 11,7 % en 2010, correspondant à des flux respectifs de 216,4 milliards de dinars et 556,2 milliards de dinars. Cette consolidation des moyens d'action des banques a bénéficié également de la formation de l'épargne d'autres agents économiques. Les dépôts des autres entreprises publiques ont enregistré une progression de 10,2 %, pendant que le taux de progression des dépôts collectés par les banques auprès des entreprises privées et ménages est évalué à 8,4 %. Sous l'angle de la structure des dépôts collectés auprès du secteur privé, l'encours des dépôts des ménages a représenté près de 68,9 % en 2010 (67,2 % en 2009), correspondant à un taux de croissance de 11,1 %. Quant à leur part relative dans les dépôts en devises, elle est de 67,1 % pour l'année 2010. Cependant, l'intermédiation bancaire au profit des ménages reste faible, malgré la modernisation des systèmes des paiements qui contribue potentiellement à l'amélioration de la qualité des services bancaires de base.

Par ailleurs, si l'année 2010 a été marquée par la reprise de l'expansion monétaire après l'effet du choc externe de 2009, l'analyse de l'évolution des composantes de la masse monétaire (M2) permet de mettre en évidence les tendances suivantes :

- la monnaie scripturale dans les banques (dépôts à vue et à terme en dinars) a progressé de 12,46 % en 2010 contre une baisse de 8,2 % en 2009, passant de 4 300,7 milliards de dinars à fin 2009 à 4 836,6 milliards de dinars à fin 2010 ;

- les dépôts à terme au sens quasi monnaie ont enregistré une hausse de 13,3 %, avec une part relative dans la masse monétaire stabilisée en 2010 (30,9 % en 2010 et 31,1 % en 2009 contre 28,6 % en 2008) ;
- les dépôts aux CCP et au Trésor ont connu une expansion soutenue en 2010 (28,4 %, suite à la hausse de 24,6 % en 2009) ;
- l'agrégat de la circulation fiduciaire, qui s'élève à 2 098,6 milliards de dinars à fin 2010 contre 1 829,3 milliards de dinars à fin 2009, s'est accru de 14,7 % en 2010, rythme légèrement plus élevé que celui de M2, contre 18,8 % en 2009. La part de la monnaie fiduciaire dans M2 est passée de 22,1 % à fin 2008 à 25,5 % à fin 2009, pour se stabiliser en 2010 (25,7 %, en fin de période). Cela indique, dans une certaine mesure, le ralentissement de la vitesse de circulation de la monnaie. En effet, depuis 2006, la hausse de monnaie fiduciaire dépasse celle du PIB hors hydrocarbures, en situation de forte croissance des transactions (échanges) sur le marché informel. Cette évolution contraste avec les progrès réalisés en matière de capacité potentielle de traitement des instruments de monnaie scripturale, grâce à l'entrée en production en 2006 des deux systèmes de paiement modernes, sûrs, fiables et sécurisés.

Au total, le taux d'expansion de M2 (13,8 %) a dépassé l'objectif quantitatif en la matière arrêté pour 2010 (entre 8 % et 9 %), en raison notamment des forts décaissements au titre de la hausse des dépenses budgétaires courantes. De plus, le prix moyen du baril de pétrole brut s'est établi à 80,15 dollars, alors que les projections monétaires et financières l'ont été sur la base d'un prix du pétrole de 76,5 dollars/baril. Corrélativement, l'augmentation substantielle des dépôts bancaires (à vue et à terme) en 2010 a contribué à consolider davantage la capacité de fonds prêtables des banques, ancrée sur une liquidité ample et accrue.

#### **IX.4 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE**

Corrélativement à l'élargissement du rôle des instruments indirects de la politique monétaire au cours de la seconde moitié des années 1990, la Banque d'Algérie a multiplié ses interventions sur le marché monétaire, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques, d'autant que le refinancement auprès de la Banque d'Algérie est resté la principale source de liquidité pour les banques jusqu'à l'année 2001.

Cependant, avec l'émergence de l'excès de liquidité à partir du début de l'année 2002, la Banque d'Algérie a été amenée, dès le mois d'avril, à mettre en place les instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. A l'instar des sept années qui ont précédé le choc externe de 2009 inhérent à la crise économique mondiale, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au cours de l'année 2010 au refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

Après la contraction de la liquidité bancaire au cours de l'année 2009 (14,01 %), en rupture par rapport à la tendance haussière des années 2002 à 2008, l'année 2010 a enregistré une expansion de près de 4,18 % en la matière, confirmant le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. La liquidité bancaire est ainsi repartie à la hausse, sous l'effet de la reprise de l'accumulation des avoirs extérieurs. La liquidité bancaire s'est accrue principalement au second semestre 2010, clôturant l'année avec un encours de 2 549,71 milliards de dinars contre 2 484,15 milliards de dinars à fin juin 2010 et 2 447,36 milliards de dinars à fin décembre 2009. Le second semestre 2010 a également enregistré une reprise relative de l'activité du marché interbancaire par rapport à l'année 2009, enregistrant un encours de fin de période de 71,1 milliards de dinars contre un encours des opérations transigées de 14,2 milliards de dinars à fin décembre 2009 et 31,6 milliards de dinars à fin décembre 2008. Si l'encours interbancaire à terme a baissé fortement à fin 2010 (1,15 milliards de dinars), celui au jour le jour est monté à 70 milliards de dinars à fin 2010 ; cette dernière tendance étant liée aux opérations d'une banque publique structurellement emprunteuse sur ce segment du marché monétaire interbancaire.

La prépondérance des opérations au jour le jour sur les opérations à terme et la contraction de maturités négociées sur le marché interbancaire ont eu pour conséquence l'amenuisement du taux d'intérêt moyen pondéré des opérations interbancaires dont le niveau est passé de 3,83713 % à fin décembre 2009 à 1,15465 % à fin décembre 2010. Pour l'année sous revue, il a évolué au sein d'une fourchette allant de 3,94058 % à 1,15465 %. Cela montre un recul des taux formés sur le marché monétaire interbancaire relativement à l'année 2009 où le taux d'intérêt moyen pondéré s'était inscrit dans une fourchette de 3,90765 % à 3,45792 %, en contexte de contraction de la liquidité bancaire. En terme de niveau de fin de période, le taux moyen pondéré s'est élevé à 3,42314 % en 2008 et 3,36628 % en 2007.

Il importe de souligner que le contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire, resté structurel en 2010, met en avant l'acuité d'une bonne observation du comportement des facteurs autonomes ainsi que la maîtrise des techniques de prévision de la liquidité qui sont indispensables pour une gestion fine de la liquidité bancaire. Pour l'année 2010, l'analyse du comportement des facteurs autonomes de liquidité bancaire fait apparaître, par degré d'importance, les variations annuelles suivantes :

- une augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie de 1 139,74 milliards de dinars, résultant principalement des recettes d'exportations d'hydrocarbures, et qui a stimulé de nouveau la liquidité bancaire ;
- une variation positive de 526,37 milliards de dinars au titre des dépôts du Trésor (compte courant et Fonds de régulation des recettes) auprès de la Banque d'Algérie, correspondant à une ponction de liquidité ;
- une augmentation de la circulation fiduciaire de 282,28 milliards de dinars, représentant un autre facteur autonome de ponction de liquidités.

L'année 2010 a également vu une légère hausse de l'encours des valeurs du Trésor émises par voie d'adjudication sur le marché monétaire. L'encours s'est élevé à 548,90 milliards de dinars à fin 2010 contre 528,55 milliards de dinars à fin décembre 2009, après une diminution en 2008 (285,49 milliards de dinars, fin de période) comparativement à fin 2007 (317,25 milliards de dinars, fin de période). L'augmentation de l'encours des valeurs du Trésor émises en 2010 par voie d'adjudication sur le marché monétaire s'est conjuguée à un montant levé et transigé sur le marché secondaire de 598,24 milliards de dinars qui a concerné des bons à court terme (bons du trésor à treize et vingt-six semaines) pour 50,98 %, des bons du trésor assimilables d'un à cinq ans pour 34,38 % et des obligations du trésor assimilables pour 14,64 %.

La circulation fiduciaire hors Banque d'Algérie, qui a émergé comme second facteur autonome en 2010, a vu son taux de croissance s'établir à 15,26 % contre 18,45 % en 2009, 20,01% en 2008 et 19,16 % en 2007. Celle-ci a eu un effet de diminution de la liquidité bancaire pour 282,28 milliards de dinars. La demande de billets de la part des ménages et entreprises continue de représenter un important besoin de liquidités,

Au total, et vu l'excès de liquidité structurel du secteur bancaire, les avoirs en comptes courants de l'ensemble des banques à la Banque d'Algérie ont atteint 433,03 milliards de dinars à fin décembre 2010 contre 321,51 milliards de dinars à fin décembre 2009, soit une hausse de 111,52 milliards de dinars pour



l'année sous revue. En ce qui concerne les réserves libres, elles sont passées de 45,72 milliards de dinars à fin 2009 à 78,22 milliards de dinars à fin 2010, en hausse de 71,08 %.

Face à la tendance haussière de la liquidité bancaire, à mesure que la somme des facteurs autonomes de ponction de liquidités est inférieure à celle des facteurs autonomes d'apport de liquidités hors effet de valorisation des réserves de change, la Banque d'Algérie a, en stabilisant le montant des reprises de liquidité à 1 100 milliards de dinars, laissé aux banques l'initiative de gérer une partie de leurs excédents de trésorerie au moyen de la facilité de dépôts rémunérés à 24 heures. Ainsi, les excédents de trésorerie des banques placés dans cette facilité sont passés de 1 022,12 milliards de dinars à fin décembre 2009 à 828,84 milliards de dinars à fin juin 2010, pour ensuite monter à 1 016,68 milliards de dinars à fin décembre 2010. Cette flexibilité doit amener les banques et établissements financiers à améliorer la gestion de leur liquidité et les risques inhérents.

Il importe de souligner que la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie au moyen d'instruments indirects, principalement les reprises de liquidité en tant qu'instrument de marché, a permis de résorber l'excès de liquidité d'une manière plus effective en 2010.

## **IX.5 - FORMULATION ET CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE**

La réforme des instruments de la politique monétaire, principalement durant la seconde moitié des années 1990, a amené la Banque d'Algérie à abandonner le recours aux instruments directs (encadrement de crédit). L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, quant à elle, est venue renforcer les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire. Ainsi, les prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, en tant qu'autorité monétaire en charge de la définition des objectifs et de la formulation du cadre de la politique monétaire, ont été élargies. Le Conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire, sur la base de projections monétaires élaborées par la Banque d'Algérie.

Pour la détermination des objectifs quantitatifs de la politique monétaire et la validation d'instruments pertinents pour sa conduite, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les pré-

visions relatives aux agrégats de monnaie et de crédit découlant de la programmation financière. Il s'agit d'un ciblage monétaire quantitatif souple, à mesure que les objectifs quantitatifs sont revus périodiquement en fonction de l'évolution de la conjoncture. La Banque d'Algérie propose également les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire, à savoir la stabilité interne et externe de la monnaie.

La détermination des objectifs quantitatifs monétaires et de crédit cibles est effectuée sur la base des projections de la balance des paiements, des finances publiques et des opérations du Trésor. Les prévisions de l'évolution des agrégats réels et de leurs déflateurs sont utilisées pour l'estimation du ratio de liquidité. Le cadre analytique repose à la fois sur l'analyse monétaire qui vise à évaluer les tendances de la masse monétaire et du crédit que sur leurs composantes respectives. De plus, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont également recherchés, il importe de souligner que la variable taux de change est une «variable clé» dans la programmation monétaire en Algérie. Aussi, un objectif du taux de change effectif nominal est déterminé et revu périodiquement.

Pour l'année 2010, marquée par une reprise des recettes de la fiscalité pétrolière après le choc externe de 2009, la programmation monétaire a intégré, dans une large mesure, le rythme et le profil des décaissements de la sphère budgétaire.

La tendance à la reprise de l'inflation mondiale à partir du second semestre 2009 et particulièrement celle dans les pays émergents, a amené le Conseil de la monnaie et du crédit, à fixer l'objectif d'inflation implicite à 4 % au titre de l'année 2010, avec une orientation prospective. C'est en contexte de tendance à la hausse de l'inflation importée, que le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière d'évolution des agrégats monétaire et de crédit, a arrêté, en début d'année 2010, les objectifs de taux d'expansion de la masse monétaire à 8-9 % au titre de l'année sous revue. Quant au taux de croissance des crédits à l'économie, l'objectif quantitatif a été fixé à 13-14%. Corrélativement à la fixation de ces objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie sont déterminées en stocks et en flux, découlant de facto de la programmation monétaire.

Ces objectifs monétaires et de crédit quantitatifs reposaient sur une hypothèse de prix moyen de 76,5 dollars/baril pour 2010, après le choc externe de grande ampleur de 2009 matérialisé par une chute du prix (-37,7 %) et le pic en la matière réalisé en 2008 (99,97 dollars/baril). Pour l'année sous revue, le prix moyen des hydrocarbures s'est établi à 80,15 dollars/baril, représentant une augmentation de 4,77 % par rapport au prix moyen retenu dans la programmation financière et une progression de 28,75 % par rapport à son niveau de l'année 2009. En conséquence, l'expansion monétaire au rythme effectif de 13,8 % en 2010 a dépassé l'objectif quantitatif en la matière (entre 8 % et 9 %), en raison notamment des forts décaissements au titre de la hausse des dépenses budgétaires courantes. De plus, l'année 2010 s'est caractérisée par un déficit global des opérations du Trésor, soit le second déficit des finances publiques, après celui plus élevé de l'année 2009, depuis le début des années 2000.

Le Conseil de la monnaie et du crédit a souligné, pour l'année 2010, l'orientation prospective de la politique monétaire face au risque à la hausse pour l'inflation endogène, d'autant plus que l'année 2010 s'est inscrite dans le trend de forts rythmes d'expansion de M2 de la période 2005-2008, c'est-à-dire d'accentuation de l'excès de liquidité bancaire. Dans un tel contexte de risques d'inflation à la hausse et de reprise de l'expansion monétaire en 2010, la gestion de l'excès de liquidité sur le marché monétaire émerge comme préoccupation majeure dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie. Cette dernière, en capitalisant sur les efforts soutenus en matière de projection des facteurs autonomes et de prévision de liquidité bancaire, a utilisé principalement l'instrument reprises de liquidité, instrument de marché monétaire, sachant que le marché monétaire est l'un des principaux canaux de transmission des effets de la politique monétaire à l'économie réelle en Algérie. Cela vise à rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires avec un accent particulier sur l'agrégat base monétaire en tant qu'objectif d'ordre opérationnel. Maintenir les agrégats monétaires sous contrôle reste donc un objectif avec une priorité relativement élevée. Dans cet objectif de contrôle efficace de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie affine d'une manière soutenue la prévision de la liquidité centrale en maîtrisant les mécanismes de monétisation des flux de devises et en suivant rigoureusement les flux d'encaissements et de décaissements du Trésor.

Sous l'angle de la conduite au jour le jour de la politique monétaire, dans le respect du cadre opérationnel complété en 2009 et des objectifs arrêtés par le

Conseil de la monnaie et du crédit pour l'année 2010, la Banque d'Algérie a stabilisé le montant global des reprises de liquidités à environ 1 100 milliards de dinars au cours de l'année 2010 par rapport à leur niveau global de 2009 ; leur montant ayant été fortement ajusté en 2007. Aussi, les reprises de liquidité à sept jours et à trois mois sont restées un instrument actif dans la conduite de la politique monétaire en 2010, en contexte de stabilisation de leur structure selon le terme : 25 % pour les reprises à trois mois et 75 % pour les reprises à sept jours. Pour mémoire, la part relative des reprises à sept jours s'était significativement accrue au second semestre 2007 pour atteindre 77 % à fin décembre 2007 contre 24 % à fin mars 2007 et 18 % à fin décembre 2006.

La facilité permanente de dépôts rémunérés, opération de réglage fin effectuée à l'initiative des banques, qui a bien subi l'effet de la contraction de la liquidité bancaire en 2009 (- 14 %), a vu son rôle d'instrument actif de la politique monétaire augmenter en 2010, notamment au second semestre. La part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée à 41,8 % en décembre 2009 contre 38,7 % à fin juin 2009, alors qu'il avait atteint 49,2 % en décembre 2008 contre 39,7 % en juin 2008 et 24,1 % en décembre 2007.

L'instrument réserves obligatoires, dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004, a constitué un autre instrument actif tout au long de l'année 2010, pendant que son coefficient a été stabilisé suite à son ajustement à la hausse en janvier 2008 (8 % contre 6,5 %). Ainsi, les réserves obligatoires, dont l'assiette est représentée par les dépôts en dinars, ont évolué en parallèle avec les moyens d'action des banques, représentant entre 16,1 % et 19,4 % des liquidités bancaires auprès de la Banque d'Algérie. L'encours des réserves obligatoires a atteint 494,13 milliards de dinars à fin décembre 2010 contre 394,13 milliards de dinars à fin 2009, contribuant ainsi à atténuer l'excès de liquidités en 2010. En outre, le taux d'assiette de la réserve obligatoire a été porté à 9 % en décembre 2010, en vue de contribuer davantage à la stabilité financière.

L'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité peut être appréciée notamment à travers le niveau et le trend des réserves libres des banques pour chaque période mensuelle de constitution de réserves. Après la contraction de la liquidité bancaire en 2009 ou les réserves libres ont oscillé entre 17,64 milliards de dinars et 45,72 milliards de dinars, l'année 2010 a enregistré une relative hausse des réserves libres. Pour chaque période, les réserves libres ont dépassé 50 milliards de dinars et ont atteint un pic en décembre 2010 avec un montant de réserves libres de 78,22 milliards de di-

nars. Il convient de signaler que ce niveau relativement élevé est dû à l'excès de liquidité de certaines banques privées qui ne soumissionnent pas pour les reprises de liquidité et ne placent pas leurs excédents de liquidité en facilité de dépôts rémunérés.

Ajusté à 0,30 % début mars 2009, le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher par rapport aux taux applicables aux autres instruments d'absorption de liquidité par la Banque d'Algérie, formant ainsi une "fourchette" de taux qui n'a pas connu de modification au cours de l'année 2010. La Banque d'Algérie a abaissé en mars 2009 les taux d'intérêt des reprises de liquidité à 1,25 % pour les reprises à trois mois et 0,75 % pour les reprises à sept jours contre respectivement 2 % et 1,25 %, résultant d'un ajustement opéré en mars 2008. A mi-mars 2009, la Banque d'Algérie a aussi abaissé le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires à 0,50 % contre 0,75 %, taux qui était en vigueur pour la période du 15 mars 2008 au 14 mars 2009.

En mettant en place une "fourchette" de taux d'intérêt, la Banque d'Algérie accorde de facto une attention grandissante au taux d'intérêt à court terme au niveau opérationnel, d'autant que le taux des reprises à trois mois reste le taux supérieur de la fourchette de taux appliqués par la Banque d'Algérie dans la résorption de l'excès de liquidité. Aussi, tout comme le cours de change nominal, le taux d'intérêt des reprises de liquidité émerge parmi les canaux de transmission significatifs de la politique monétaire en Algérie. En effet, parmi les canaux de transmission de la politique monétaire (taux d'intérêt, prix des actifs, cours de change, financement des banques, anticipations, etc.), il importe de souligner que le canal du coût de refinancement des banques, auprès de la Banque d'Algérie, est inopérant depuis 2002, comme en témoigne le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. En conséquence, les canaux de transmission de la politique monétaire les plus significatifs sont le taux d'intérêt des reprises de liquidité, avec des montants de reprises qui ont augmenté au cours des cinq dernières années, et le cours de change nominal. Si ces deux canaux de transmission ont une égale importance, le canal «cours de change» apparaît même comme étant le plus important canal des signaux transmis à l'économie réelle. Aussi, la Banque d'Algérie poursuit la gestion flexible du taux de change pour étayer l'objectif de la politique monétaire. Par ailleurs, la réforme en 2010 du cadre de la politique monétaire devrait contribuer à asseoir le rôle des anticipations des agents économiques comme un autre canal de transmission des effets de la politique monétaire.

Enfin, en dépit de la reprise significative de la croissance monétaire, la conduite ordonnée de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a contribué à contenir les pressions inflationnistes en 2010. Le taux d'inflation a reculé à 3,9 % en 2010, alors qu'il était passé de 4,8 % en 2008 à 5,7 % en 2009. Cela témoigne, cependant, d'une relative bonne tenue des prix en Algérie comparativement à la région Moyen Orient et Afrique du Nord où le taux d'inflation s'est élevé à 6,9 % en 2010. Pour l'ensemble des pays émergents et en développement, le taux d'inflation est légèrement inférieur (6,2 % en 2010).

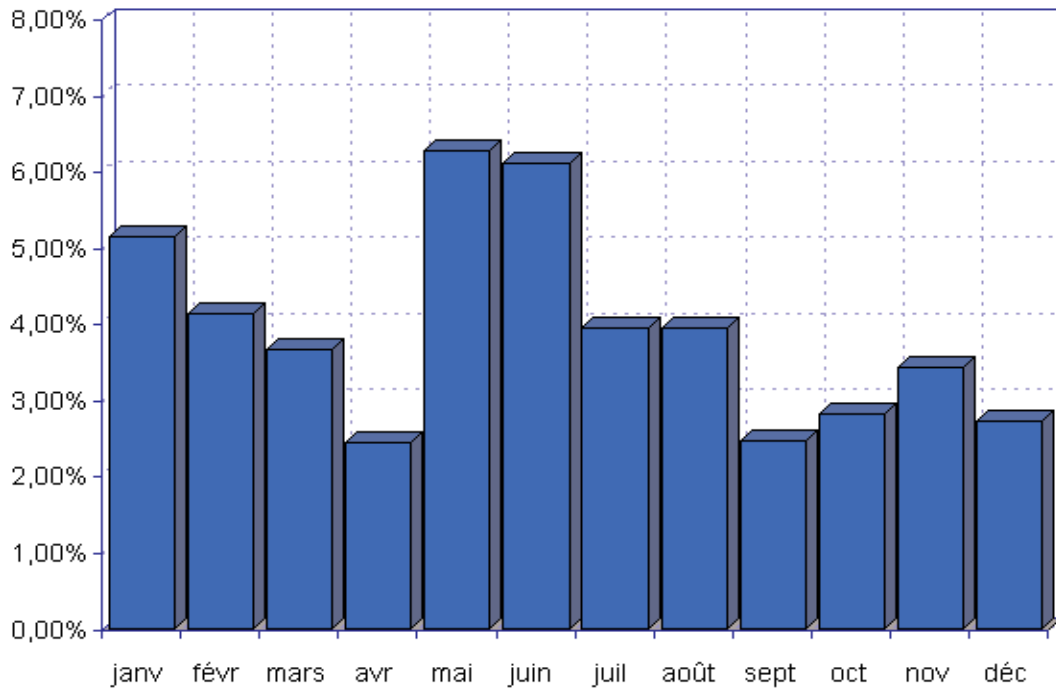
Mais sous l'angle des déterminants de la variation de l'indice général des prix en Algérie, l'analyse des données sur la décennie 2000-2010 montre que l'évolution de la masse monétaire, contrepartie des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs, explique 62 % environ de l'inflation. L'inflation importée y contribue pour environ 22 % et le reste est imputable à l'évolution d'autres facteurs endogènes. En ce qui concerne l'inflation importée, il convient de rappeler que l'inflation mondiale, estimée à 0,1 % dans les pays développés et 5,2 % dans les économies émergentes et en développement en 2009, s'est accélérée en 2010, respectivement à 1,5 % et 6,2 %. En particulier, les cours mondiaux des matières premières hors hydrocarbures ont progressé de 13,9 % en 2010, après la considérable baisse de 2009 (-18,9 %).

Alors qu'en 2009, l'inflation, tirée par la hausse des produits agricoles frais était essentiellement endogène, de nouveau en 2010 comme en 2008, l'inflation importée a fortement contribué à l'augmentation du niveau général des prix en Algérie. En effet, les cours mondiaux annuels moyens des produits agricoles de base, notamment les céréales et la poudre de lait entier ainsi que les oléagineux, ont subi de fortes hausses de prix respectivement de 41 %, 44 % et 18,4 %. De ce fait, l'indice des prix domestiques des produits à fort contenu d'importation a reflété cette forte variation. Ainsi, les prix des vingt-quatre produits à fort contenu d'importations, dont douze produits alimentaires, figurant dans l'indice des prix à la consommation, ont subi leurs plus fortes hausses depuis 10 ans, à 7 % en moyenne annuelle. Phénomène nouveau observé au quatrième trimestre de 2010, la hausse des prix mondiaux des produits de base importés, contrairement aux périodes précédentes où sa transmission s'effectuait avec un retard de 3 à 6 mois, s'est non seulement répercutée quasi instantanément aux prix domestiques de détail mais s'est, de surcroît, amplifiée, sans doute, en raison de comportements de nature spéculative rendus possibles par l'imperfection des marchés et la faiblesse de leur régulation. Par ailleurs, la gestion flexible du taux de change par la Banque

## INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2010

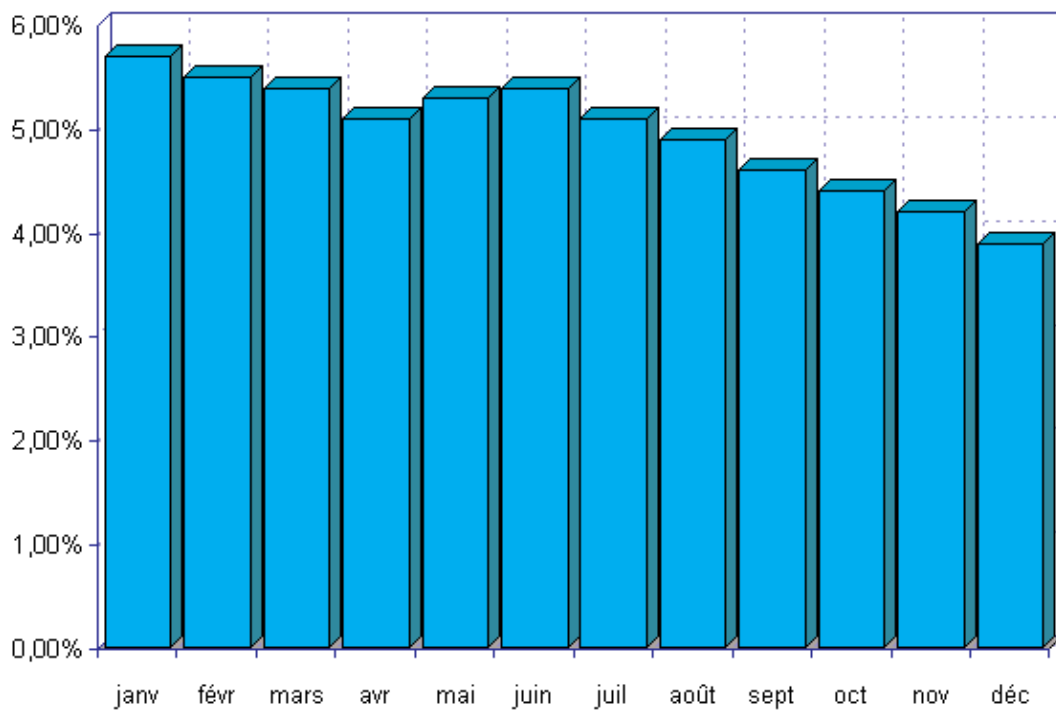
GRAPHIQUE 23

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)



GRAPHIQUE 24

VARIATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)



d'Algérie pour étayer l'objectif de la politique monétaire a contribué à atténuer l'inflation importée, d'autant que le taux de change effectif réel du dinar est resté proche de l'équilibre.

Pour conclure, il importe de rappeler que le second semestre de l'année 2010 a été marqué par les nouvelles dispositions législatives relatives à la monnaie et au crédit (ordonnance n°10-04 du 26 août 2010), donnant un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Pour le suivi de l'objectif d'inflation même implicite en 2010, la Banque d'Algérie a renforcé la prévision à court terme du taux d'inflation au moyen d'un modèle de type ARIMA. Les propriétés statistiques du modèle se sont révélées robustes. Le modèle théorique retenu et la distribution des observations utilisées dans l'estimation des paramètres du modèle se superposent parfaitement. Les tests statistiques de validation de ce modèle ainsi que la comparaison a posteriori entre les prévisions du modèle et les réalisations, confirment la robustesse du modèle et la bonne qualité de ses prévisions sur un horizon de six mois en comparaison avec les réalisations. A titre d'exemple, la prévision de l'inflation en moyenne annuelle pour fin décembre 2010 effectuée en septembre 2010 ne diffère que de 0,1 point de pourcentage du taux d'inflation effectif calculé par l'ONS. En conséquence, l'inflation annuelle moyenne est restée en phase avec les prévisions à court terme.

Enfin, l'importante réforme du cadre de la politique monétaire en août 2010 nécessite une période de transition, reposant sur l'efficacité de la conduite de la politique monétaire, notamment durant les années de la crise financière internationale et de la crise économique mondiale. Le passage au nouveau cadre de la politique monétaire se conjuguera au développement des instruments de stabilité financière, eu égard au renforcement des prérogatives de la Banque d'Algérie en la matière.

## **IX.6 - POLITIQUE MONETAIRE ET STABILITE MONETAIRE ET FINANCIERE**

La gravité de la crise financière internationale et l'ampleur des mesures pour y faire face ont conduit à une réflexion nouvelle sur la responsabilité des banques centrales dans la détection et la résolution des crises. La nécessité de confier davantage de responsabilité aux banques centrales dans le renforcement de la stabilité financière a émergé dès 2009, mettant en avant la nécessaire surveillance du risque systémique à travers notamment l'observation



d'indicateurs de marché, tels que les volatilités des prix des actions et des options. Le suivi des interconnexions entre institutions financières est également important en la matière. Par ailleurs, l'exigence d'élaborer une politique macroprudentielle passe par une redéfinition des tâches des banques centrales, débouchant sur une double mission de stabilité des prix et de stabilité financière.

En ce qui concerne l'Algérie, après un ajustement (mai 2009) du dispositif réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire, la réforme du cadre légal en la matière (août 2010) a introduit l'objectif d'inflation en tant qu'objectif ultime de la politique monétaire, tout en conservant les objectifs quantitatifs monétaires. Ce qui confère de facto un rôle aux agrégats monétaire et de crédit dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie, pendant que la prévision de l'inflation à court terme prend désormais une importance particulière. L'objectif d'inflation devient ainsi déterminant par rapport au ciblage monétaire quantitatif souple, en vigueur ; l'objectif intermédiaire poursuivi (agrégat monétaire) devant contribuer à la concrétisation de l'objectif d'inflation.

Le cadre légal assigne désormais à la politique monétaire l'objectif ultime d'assurer la stabilité des prix, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière. La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière est ainsi renforcée, en situation de gestion flexible du taux de change, pendant que la gestion prudente des réserves officielles de change, à un niveau permettant de faire face aux éventuels chocs externes, s'inscrit dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité financière.

Les nouvelles dispositions législatives (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010) consolident le cadre légal qui régit le secteur bancaire en Algérie et renforcent l'ancrage légal de la stabilité financière en tant que mission explicite de la Banque d'Algérie, notamment sous l'angle de la surveillance du risque systémique. Cela vient conforter les mesures réglementaires prises ces dernières années, notamment le règlement n° 08-04 de décembre 2008 qui a substantiellement augmenté le capital minimum des banques et établissements financiers et le règlement n° 09-03 de mai 2009 portant règles générales en matière de conditions de banque relatives aux risques sur les produits financiers, à la lumière de certaines vulnérabilités constatées.

La Banque d'Algérie a désormais des prérogatives plus larges pour lancer toute investigation au niveau des banques et établissements financiers, d'autant que les inspecteurs de la Banque d'Algérie ont pour mission de conduire tout contrôle au niveau de ces institutions, notamment pour le compte de la Commission Bancaire. Le renforcement des prérogatives de la banque centrale permet une plus grande capacité de détection précoce des vulnérabilités, à travers un meilleur suivi des banques et établissements financiers. Aussi, l'intensification du contrôle micro prudentiel contribue à un développement ordonné du système bancaire.

Par ailleurs, les dispositions législatives d'août 2010 élargissent les prérogatives de l'autorité monétaire (Conseil de la monnaie et du crédit) à de nouveaux domaines, en particulier les nouveaux produits d'épargne et de crédit, la production des normes, le fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement ainsi que les règles de bonne conduite et de déontologie.

Sous l'angle de la surveillance du risque systémique potentiel, si la Banque d'Algérie a depuis 2003 une mission légale de contrôle des systèmes de paiement, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 lui confèrent désormais des prérogatives plus larges en la matière, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement. Il importe ici de souligner que, depuis le premier semestre 2006, deux systèmes de paiements modernes (système de paiement en temps réel de gros montants et paiements urgents et système de télécompensation), aux standards internationaux, fonctionnent de manière satisfaisante.

Ancrée sur cette importante modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement, le cadre opérationnel de l'activité bancaire (nouvelles règles comptables aux standards internationaux applicables à partir de 2010, évaluation des risques afférents aux nouveaux produits financiers,...) a connu une consolidation en 2010 et ce, dans l'objectif de renforcement durable du processus d'intermédiation financière dans l'économie nationale.

Le Comité de stabilité financière de la Banque d'Algérie, pour sa part, effectue la revue des indicateurs de solidité financière pour les onze indicateurs dits «indicateurs minima», dans la perspective de la prise en compte des autres indicateurs dits «indicateurs proposés». En effet, l'évaluation périodique de la stabilité du système bancaire et financier, au moyen notamment des stress tests qui sont développés depuis 2007, a fait l'objet d'une attention particulière en 2010, contribuant à asseoir l'efficacité fonctionnelle des banques.

Sous l'angle des indicateurs de solidité financière, il est utile de rappeler que le ratio de solvabilité des banques reste confortable en 2010 : 18,76 % par rapport aux fonds propres de base et 23,31 % par rapport aux fonds propres réglementaires. En 2009, ces deux ratios étaient respectivement de 17,33 % et 22,11 %, sous l'effet de la forte augmentation du capital minimum requis et des résultats confortables. Ces niveaux de ratio de solvabilité sont bien au-delà de ce qui est recommandé dans les standards de Bale III qui fixent un ratio minimum pour la couverture des risques par le «common equity» (capital plus réserves) à 7 % dont 2,5 % au titre du «buffer». Quant aux indicateurs de rendement, ils ont atteint des niveaux appréciables en 2010, soit 20,72 % pour le rendement des fonds propres et 1,52 % pour le rendement des actifs, comparativement aux pays de la région.

Le Comité de stabilité financière se penche davantage sur l'approche macro-prudentielle, vu l'expérience de la Banque d'Algérie en matière d'instruments macroprudentiels, en tenant compte de l'excès de liquidité structurel qui caractérise le système bancaire algérien depuis le début des années 2000. C'est dans ce contexte qu'émerge la nécessité d'améliorer l'allocation des crédits à l'économie en appui à sa diversification. Aussi, l'amenuisement des risques liés aux créances non performantes en 2010 (19 % contre 21,8 % en 2009), provisionnés à près de 75 %, s'inscrit dans cet objectif stratégique, pendant que la progression des crédits à l'économie est restée appréciable au titre de l'année sous revue (15,6 %). Cette tendance est d'autant plus appréciable que les crédits à l'économie, en termes réels, enregistrent plutôt une contraction dans plusieurs pays de la région Moyen Orient et Afrique du Nord, sous l'effet de la crise financière internationale.

L'intensification de l'échange d'informations entre les différentes autorités du secteur financier, visant à affiner et renforcer la connaissance du niveau de résistance du système financier face aux cycles conjoncturels, permettra de détecter toute menace à la stabilité financière. Un test de résistance du système financier, par institution et dans son ensemble, aux chocs financiers internes et externes a été réalisé en mai 2010. Il s'agit d'un exercice de simulation de «crise» qui a permis de tester notamment le niveau de partage des informations entre les différentes autorités de supervision du système financier et leur coordination en matière de prise d'actions correctives. Aussi, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 ont significativement renforcé le dispositif de prévention et de résolution de «crise», avec un accent particulier sur l'orientation risque de la supervision bancaire.

Enfin, la finalisation et la mise en place du système de notation des banques à court terme, corrélativement à la modernisation de la centrale des risques, donneront une orientation plus opérationnelle à l'approche risque de la supervision. De plus, une réglementation en matière d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité et de ratio en la matière sera complétée par la Banque d'Algérie à court terme et ce, en phase avec les nouvelles normes du Comité de Bâle.



## **CONCLUSION**

## CONCLUSION

Après l'effet du choc externe de grande ampleur de l'année passée inhérent à la crise financière internationale et à la crise économique mondiale, l'économie nationale a réalisé des performances financières appréciables en 2010, notamment une consolidation de la position financière extérieure nette. Dopée par l'impulsion budgétaire soutenue, la reprise de la croissance économique s'est conjuguée au recul de l'inflation et ce, malgré la reprise de l'expansion monétaire en 2010. Cette même année a été marquée par un renforcement du cadre légal relatif à la monnaie et au crédit portant notamment l'institution de l'objectif d'inflation ainsi que des prérogatives renforcées de la Banque d'Algérie en matière de stabilité monétaire et financière.

Adossée au redressement soutenu du prix du baril de pétrole en 2010 et corrélativement à la forte augmentation des recettes d'exportations des hydrocarbures, la balance des paiements extérieurs courants a enregistré un excédent appréciable en 2010 (7,5 % du PIB), en situation de légère progression des importations où la part relative des biens d'équipement et de demi produits avoisine les deux tiers. Cette performance en matière de compte courant extérieur en contexte d'amenuisement du déficit des services, de quasi équilibre du poste revenus des facteurs (net) et de stabilisation du poste transferts courants (nets), est venue confirmer l'excès de l'épargne sur l'investissement qui a caractérisé les années 2000 - 2008. Après le déficit courant extérieur du premier semestre 2009, l'excédent de l'année 2010 est d'autant plus appréciable que le solde de la balance des paiements courants devient l'élément pivot de la situation de la balance des paiements extérieurs de l'Algérie. Le compte de capital qui se limite essentiellement au poste investissements directs étrangers, en raison du désendettement extérieur, est également en excédent.

En conséquence, le solde global de la balance des paiements extérieurs évalué à 15,58 milliards de dollars en 2010 (3,86 milliards de dollars en 2009) alimente le niveau des réserves officielles de change de l'Algérie qui excède trois années (38,33 mois) d'importations de biens et services. Le niveau des réserves officielles de change s'est établi à 162,221 milliards de dollars à fin 2010, pendant que la dette extérieure (moyen et long termes) s'est stabilisée (3,679 milliards de dollars) et ne représente plus que 2,27 % du produit intérieur brut estimé pour 2010.

Ces principaux paramètres de la position financière extérieure confirment la solidité de la position financière extérieure nette de l'Algérie et témoignent de sa résilience face à d'éventuels chocs extérieurs, d'autant que la politique de gestion du taux de change par la Banque d'Algérie contribue de manière effective à la stabilité financière externe. En 2010, l'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire des changes a eu pour résultat l'appréciation du taux de change effectif réel en moyenne annuelle (2,64 %), tout en restant quasiment à son niveau d'équilibre à moyen terme, en dépit de la volatilité accrue des cours de change des principales devises.

Si le différentiel d'inflation annuelle moyenne entre l'Algérie et la zone euro s'est réduit, tout en restant encore élevé, l'appréciation du taux de change effectif réel a contribué à limiter l'impact de l'inflation importée sur le niveau général des prix, d'autant que les prix des biens de consommation à fort contenu d'importation ont enregistré une forte progression en 2010 (7 %). La hausse des cours internationaux des produits agricoles de base importés (céréales et produits tropicaux), l'accroissement de la masse monétaire ainsi que la hausse des prix de gros des fruits et légumes frais sont les principaux facteurs qui expliquent et déterminent l'inflation, avec des contributions respectives estimées à 31 %, 62 % et 7 % en moyenne sur la décennie.

En effet, pour la première fois depuis cinq ans, le taux d'inflation annuel moyen de l'indice des prix à la consommation a fléchi, passant de 6,1 % en 2009 à 4,1 % pour l'indice national et de 5,7 % en 2009 à 3,9 % pour l'indice du Grand Alger. Contrairement aux années précédentes, l'inflation en 2010 est principalement générée par la hausse des prix des services et des biens manufacturés, même si les biens alimentaires ont subi des hausses substantielles, au demeurant nettement plus faibles.

Si depuis 2003, la hausse des prix à la consommation a été plus faible en Algérie que dans la région MENA et inférieure à l'inflation médiane pour toutes ces années, le ralentissement du taux de croissance des prix à la production industrielle depuis 2008 et des prix à la consommation en 2010 laisse penser qu'une dynamique de désinflation est engagée en Algérie, dynamique qu'il convient de conforter par la maîtrise des principaux déterminants de l'inflation : création monétaire hors hydrocarbures en phase avec la croissance réelle, maîtrise de la hausse des coûts des facteurs et stimulation de l'offre.

Aussi, après deux années d'activité économique à rythme modéré à 2,4 %, la reprise de la croissance, tirée par la demande intérieure elle-même dopée par l'accroissement des ressources, se confirme en 2010 (3,3 %), pendant que le secteur des hydrocarbures est en récession depuis 2006. En effet, tous les secteurs d'activité autres que celui des hydrocarbures ont enregistré une croissance positive, avec une faible performance de l'industrie (0,9 % contre 5 % en 2009) et l'agriculture (6,0 % contre 20,0 % en 2009) ; le PIB hors hydrocarbures en volume progressant à hauteur de 6,0 % en 2010 (9,3 % en 2009). Parallèlement, la croissance de la dépense intérieure s'est réduite, mais demeure élevée à 5,5 % en volume en 2010, impulsée par la forte progression des dépenses des ménages et des administrations publiques, confirmant le rôle des dépenses publiques comme stimulant décisif de l'activité économique en Algérie.

Dans la perspective d'une croissance durable et portée par la diversification, le rééquilibrage de la structure de l'économie nationale favorisant l'essor de l'agriculture, de l'industrie et des services productifs s'impose, afin de réduire sa dépendance à l'égard des hydrocarbures et corrélativement vis-à-vis de la dépense publique.

Si les dépenses budgétaires totales ont progressé de 6,3 % en 2010, après leur quasi stabilisation en 2009, les dépenses d'équipement ont reculé aussi bien en 2009 qu'en 2010 respectivement de 1,4 % et 6 %, après leur forte progression depuis l'année 2005, atteignant des rythmes de 41,3 % en 2007 et de 37,5 % en 2008. Aussi, le ratio dépenses d'équipement / PIB a baissé, passant de 19,4 % en 2009 à 15,1 % en 2010, après de nombreuses années d'évolution haussière, témoignant du ralentissement sensible de l'absorption en la matière. Quant au ratio dépenses courantes/PIB, il s'est stabilisé en 2010 (22,3 % contre 22,9 % en 2009), pendant que l'augmentation des dépenses courantes a résulté notamment de celle des dépenses de personnel. En outre, le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes hors hydrocarbures est resté stable en 2010 (54,8 %), après une baisse de 2006 à 2008.

En 2010, les recettes hors hydrocarbures, dans lesquelles la part relative des recettes fiscales est de 87,6 %, ont progressé de 16,5 % (14,6 % en 2009), représentant 33,6 % du total des recettes budgétaires. Les recettes des hydrocarbures ont augmenté de 20,4 % en 2010, s'établissant à 66,3 % des recettes budgétaires totales et couvrant 64,4 % des dépenses budgétaires totales.



Si le ratio recettes hors hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures est resté stable en 2010 (18,5 %), cette stabilité ne doit pas occulter le changement de structure de la fiscalité hors hydrocarbures au cours des dernières années (2004-2010). En effet, les prélèvements sur les revenus, salaires et bénéfices des sociétés ont augmenté relativement plus vite que les prélèvements sur l'activité économique (impôts sur les biens et services et droits de douane).

Ainsi, après près d'une décennie d'excédents, le solde global des opérations du Trésor est déficitaire à hauteur de 0,9 % du PIB en 2010 (7,1 % en 2009), pour la deuxième année consécutive. Malgré ce déficit, l'encours du fonds de régulation des recettes est en hausse et a atteint 4842,8 milliards de dinars en 2010 contre 4316,5 milliards de dinars en 2009. La capacité de financement du Trésor s'est donc consolidée en 2010, à en juger par l'encours des ressources du fonds de régulation des recettes qui a atteint 40,1 % du PIB.

L'augmentation de nouveau en 2010 des ressources accumulées (épargnes financières) dans le Fonds de régulation des recettes, en dépit de la forte progression des dépenses budgétaires courantes (dépenses du personnel et transferts) comparativement à leur évolution en 2009, a contribué à atténuer la monétisation. L'effet conjugué de la stérilisation par le Trésor et de l'absorption de l'excès de liquidité par la Banque d'Algérie contribue à ancrer davantage la stabilité monétaire et financière en 2010, malgré la reprise de l'expansion de la masse monétaire M2 en 2010 (13,8 %).

Après une expansion monétaire historiquement basse enregistrée en 2009 (3,1 %) sous l'effet de l'important choc externe, l'année 2010 a été marquée par le retour à l'expansion monétaire, mais à un taux inférieur aux forts rythmes des années 2006 à 2008. Avec une progression de 10,2 % en 2010, la reprise du rôle des avoirs extérieurs nets dans le processus de création monétaire s'est conjuguée avec la poursuite du dynamisme des crédits à l'économie.

Contrairement à la situation de plusieurs pays émergents qui ont enregistré une contraction des crédits à l'économie liée à la crise financière internationale, les crédits distribués par les banques opérant en Algérie aux entreprises et ménages, directement ou par le biais de l'investissement en obligations émises par les entreprises, ont augmenté de 15,6 % en 2010 (hors

rachat de crédits non performants par le Trésor). Cette hausse correspond à une forte croissance des crédits, en termes réels, au cours de l'année 2010, situant l'Algérie dans le groupe des pays émergents à croissance rapide du crédit. Sous l'effet de la forte croissance des crédits à moyen et long termes, la part de ces crédits est montée à 59,9 % à fin 2010 contre 57,2 % à fin 2009, confirmant la dynamique de financement à long terme de projets d'investissement notamment en syndication bancaire et contribuant ainsi au rallongement des maturités du financement bancaire.

En Algérie, des conditions financières favorables et une résilience du système bancaire face au choc externe ont contribué à augmenter le rôle du canal crédit dans l'allocation des ressources d'épargne. Ces dernières, quant à elles, se sont consolidées au cours de l'année 2010, qu'ils s'agissent du secteur des hydrocarbures ou des autres secteurs d'activité, après la contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures enregistrée en 2009. En conséquence, l'augmentation substantielle des dépôts bancaires (à vue et à terme en dinars) en 2010, 12,5 % contre une baisse de 8,2 % en 2009, a contribué à consolider davantage la capacité de fonds prêtables des banques, ancrée sur une liquidité ample et accrue.

En dépit de l'acuité de l'excès de liquidité structurel en contexte de reprise significative de la croissance monétaire en 2010, la conduite ordonnée de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a contribué à contenir les pressions inflationnistes en 2010 et donc à asseoir davantage la stabilité monétaire. D'où l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption de l'excès de liquidité. Aussi, après un ajustement en 2009 du dispositif réglementaire portant instruments de conduite de la politique monétaire (reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérées et réserves obligatoires), l'année 2010 a été marquée par la réforme du cadre légal en la matière où l'objectif d'inflation a été institué en tant qu'objectif ultime de la politique monétaire, tout en conservant les objectifs quantitatifs monétaires. Ce qui confère de facto un rôle aux agrégats monétaires et de crédit dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie, pendant que la prévision de l'inflation à court terme prend désormais une importance particulière.

La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière reste décisive en Algérie, vu la prédominance des banques dans le système financier algérien. En 2010, le secteur bancaire reste solide, ancré sur des ressources stables accrues et une position de liquidité des banques très solide.

En outre, la rentabilité de ce secteur demeure appréciable, contribuant à l'amélioration de leurs indicateurs de solidité financière dont le ratio d'adéquation des fonds propres qui s'établit à 23,31 % en 2010.

Enfin, les nouvelles dispositions relatives à la monnaie et au crédit d'août 2010 ont renforcé les missions de la Banque d'Algérie en matière de supervision et de contrôle bancaire, en tant que socle pour ses prérogatives nouvelles quant à la stabilité financière. Au total, la Banque d'Algérie doit s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire, un pré requis pour une allocation efficace des ressources au profit de l'investissement productif et du financement de la croissance endogène.

# **INDEX DES GRAPHES**

<b>GRAPHIQUE 1</b>	<b>PRODUCTION VARIATION ANNUELLE (%)</b>	<b>Page..... 11</b>
<b>GRAPHIQUE 2</b>	<b>INFLATION EN (%)</b>	<b>Page..... 11</b>
<b>GRAPHIQUE 3</b>	<b>EVOLUTION DE LA DIB &amp; DU DIB (EN VOLUME)</b>	<b>Page..... 24</b>
<b>GRAPHIQUE 4</b>	<b>EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)</b>	<b>Page..... 24</b>
<b>GRAPHIQUE 5</b>	<b>INDICE ANNUEL (IPC)</b>	<b>Page..... 35</b>
<b>GRAPHIQUE 6</b>	<b>INFLATION MOYENNE ANNUELLE</b>	<b>Page..... 35</b>
<b>GRAPHIQUE 7</b>	<b>COMMERCE EXTERIEUR</b>	<b>Page..... 41</b>
<b>GRAPHIQUE 8</b>	<b>SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS</b>	<b>Page..... 41</b>
<b>GRAPHIQUE 9</b>	<b>ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M &amp; L T. PAR TYPE DE CREDITS</b>	<b>Page..... 50</b>
<b>GRAPHIQUE 10</b>	<b>SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M&amp;L T</b>	<b>Page..... 50</b>
<b>GRAPHIQUE 11</b>	<b>REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE</b>	<b>Page..... 54</b>
<b>GRAPHIQUE 12</b>	<b>STRUCTURE DE LA DETTE</b>	<b>Page..... 54</b>
<b>GRAPHIQUE 13</b>	<b>INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page..... 61</b>
<b>GRAPHIQUE 14</b>	<b>FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)</b>	<b>Page..... 61</b>
<b>GRAPHIQUE 15</b>	<b>STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>Page..... 62</b>
<b>GRAPHIQUE 16</b>	<b>STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>Page..... 62</b>
<b>GRAPHIQUE 17</b>	<b>STRUCTURE DE LA MASSE MONETAIRE</b>	<b>Page..... 127</b>
<b>GRAPHIQUE 18</b>	<b>CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE</b>	<b>Page..... 127</b>
<b>GRAPHIQUE 19</b>	<b>MONNAIE FIDUCIAIRE</b>	<b>Page..... 128</b>
<b>GRAPHIQUE 20</b>	<b>MASSE MONETAIRE</b>	<b>Page..... 128</b>
<b>GRAPHIQUE 21</b>	<b>INDICATEURS MONETAIRES</b>	<b>Page..... 130</b>
<b>GRAPHIQUE 22</b>	<b>MULTIPLICATEUR MONETAIRE</b>	<b>Page..... 130</b>
<b>GRAPHIQUE 23</b>	<b>IPC. GLISSEMENT ANNUEL (EN %)</b>	<b>Page..... 143</b>
<b>GRAPHIQUE 24</b>	<b>IPC. VARIATION ANNUELLE (EN %)</b>	<b>Page..... 143</b>

**ANNEXE :**  
**TABLEAUX STATISTIQUES**

# SOMMAIRE

<b><u>TABLEAU 1</u></b> : Origine et emploi des ressources aux prix courants.....	<b>p.159</b>
<b><u>TABLEAU 2</u></b> : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....	<b>p.160</b>
<b><u>TABLEAU 3</u></b> : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel.....	<b>p.161</b>
<b><u>TABLEAU 4</u></b> : Indice de production industrielle des entrep. pub.....	<b>p.162</b>
<b><u>TABLEAU 5</u></b> : Indices des prix à la consommation.....	<b>p.163</b>
<b><u>TABLEAU 6</u></b> : Revenu des ménages.....	<b>p.164</b>
<b><u>TABLEAU 7</u></b> : Population active, emploi et chômage.....	<b>p.165</b>
<b><u>TABLEAU 8</u></b> : Situation des Opérations du Trésor.....	<b>p.166</b>
<b><u>TABLEAU 9</u></b> : Recettes de l'Administration Centrale.....	<b>p.167</b>
<b><u>TABLEAU 10</u></b> : Dépenses de l'Administration Centrale.....	<b>p.168</b>
<b><u>TABLEAU 11</u></b> : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....	<b>p.169</b>
<b><u>TABLEAU 12</u></b> : Situation monétaire (y compris caisse d'épargne).....	<b>p.170</b>
<b><u>TABLEAU 13</u></b> : Situation de la Banque d'Algérie.....	<b>p.171</b>
<b><u>TABLEAU 14</u></b> : Répartition des crédits à l'économie par maturité.....	<b>p.172</b>
<b><u>TABLEAU 15</u></b> : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....	<b>p.173</b>
<b><u>TABLEAU 16/1</u></b> : Balance des paiements évalué en dollars.....	<b>p.174</b>
<b><u>TABLEAU 16/2</u></b> : Balance des paiements évalué en dinars.....	<b>p.175</b>
<b><u>TABLEAU 17</u></b> : Composition des import.&export. par groupe de produits .....	<b>p.176</b>
<b><u>TABLEAU 18</u></b> : Exportations des hydrocarbures.....	<b>p.177</b>
<b><u>TABLEAU 19</u></b> : Encours et structure de la dette extérieure.....	<b>p.178</b>

**TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES  
AUX PRIX COURANTS**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dinars)				
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>8 514,8</b>	<b>9 366,6</b>	<b>11 090,0</b>	<b>10 034,3</b>	<b>12 049,5</b>
<b>Dépense Intérieure Brute</b>	<b>6 228,7</b>	<b>7 290,3</b>	<b>8 962,7</b>	<b>10 092,2</b>	<b>11 187,9</b>
Consommation	3 650,5	4 052,8	4 805,7	5 414,7	6 322,1
Publique	954,9	1 089,0	1 459,1	1 646,2	2 166,9
Privée	2 695,6	2 963,8	3 346,6	3 768,5	4 155,2
Investissement brut	2 578,2	3 237,5	4 157,0	4 677,5	4 865,8
Formation brute de capital fixe	1 969,5	2 462,1	3 228,3	3 811,4	4 350,9
Variations des stocks	608,7	775,4	928,7	866,1	514,9
Épargne intérieure brute	4 864,3	5 313,8	6 284,3	4 619,6	5 727,4
Revenus des facteurs nets	-328,9	-127,6	-84,2	-94,8	-26,4
Transferts courants nets	116,7	153,3	175,1	191,3	197,1
Épargne nationale	4 652,1	5 339,5	6 375,2	4 716,1	5 898,1
<b>Produit National Brut</b>	<b>8 185,9</b>	<b>9 239,0</b>	<b>11 005,8</b>	<b>9 939,5</b>	<b>12 023,1</b>
	(En pourcentage du PIB)				
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	73,2	77,8	80,8	100,6	92,8
Consommation	42,9	43,3	43,3	54,0	52,5
Publique	11,2	11,6	13,2	16,4	18,0
Privée	31,7	31,6	30,2	37,6	34,5
Investissement brut	30,3	34,6	37,5	46,6	40,4
Formation brute de capital fixe	23,1	26,3	29,1	38,0	36,1
Variations des stocks	7,1	8,3	8,4	8,6	4,3
Épargne intérieure brute	57,1	56,7	56,7	46,0	47,5
Épargne nationale	54,6	57,0	57,5	47,0	48,9
<b>Produit National Brut</b>	<b>96,1</b>	<b>98,6</b>	<b>99,2</b>	<b>99,1</b>	<b>99,8</b>

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

**TABLEAU 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB  
AUX PRIX COURANTS**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dinars)				
Hydrocarbures	3 882,2	4 089,3	4 997,6	3 109,1	4 180,4
Autres secteurs	4 141,1	4 744,9	5 438,5	6 209,4	7 130,0
Agriculture	641,3	708,1	727,4	931,3	1 015,2
Industries manufacturières	449,5	479,8	519,5	573,1	597,9
Bâtiments et travaux publics	674,3	825,1	956,7	1 094,8	1 257,4
Services hors administrations publiques	1 698,1	1 933,2	2 147,0	2 384,6	2 638,7
Services des administrations publiques	677,9	798,7	1 087,9	1 225,6	1 620,8
Droits et taxes à l'importation	491,5	532,4	653,9	715,8	739,1
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>8 514,8</b>	<b>9 366,6</b>	<b>11 090,0</b>	<b>10 034,3</b>	<b>12 049,5</b>
	(En pourcentage du PIB)				
Hydrocarbures	45,6	43,7	45,1	31,0	34,7
Autres secteurs	48,6	50,7	49,0	61,9	59,2
dont : Agriculture	7,5	7,6	6,6	9,3	8,4
Industries manufacturières	5,3	5,1	4,7	5,7	5,0
Batiments et travaux publics	7,9	8,8	8,6	10,9	10,4
Services hors amministrations publiq	19,9	20,6	19,4	23,8	21,9
Services des administrations publique	8,0	8,5	9,8	12,2	13,5
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Hydrocarbures	15,8	5,3	22,2	-37,8	34,5
Autres secteurs	11,5	14,6	14,6	14,2	14,8
dont : Agriculture	10,3	10,4	2,7	28,0	9,0
Industries manufacturières	7,5	6,7	8,3	10,3	4,3
Services des administrations publique	7,3	17,8	36,2	12,7	32,2
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>12,6</b>	<b>10,0</b>	<b>18,4</b>	<b>-9,5</b>	<b>20,1</b>

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective



**TABLEAU 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE  
DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL**

	2006	2007	2008	2009	2010
		( En pourcentage)			
Hydrocarbures	-2,5	-0,9	-2,3	-6,0	-2,6
Autres secteurs (hors hydrocarbures)	5,6	6,3	6,1	9,3	6,0
Agriculture	4,9	5,0	-5,3	20,0	6,0
Mines	15,1	8,0	9,8	3,4	-3,3
Énergie et eau	3,4	6,0	7,9	7,2	5,6
Industries manufacturières publiques	-2,2	-3,9	1,9	0,7	-2,5
Industries alimentaires	-7,6	-2,1	6,8	-9,1	-3,3
Sidérurgie, construction mécanique et électric	1,3	-8,9	3,9	6,4	-12,6
Industries chimiques	-3,1	-4,4	2,5	2,0	-10,6
Textiles	-14,0	-15,0	-1,1	1,2	-10,8
Cuir et Peaux	-15,9	-4,8	-1,2	-12,0	-6,3
Matériaux de construction	-3,8	2,7	-1,6	-1,0	-5,0
Bois et papier	2,9	-6,8	-11,9	-21,4	14,8
Autres	-1,0	-31,2	-20,6	0,0	-21,3
Industries du secteur privé	2,1	3,2			
Bâtiments et travaux publics	11,6	9,8	9,8	8,7	6,6
Services hors administrations publiques	6,5	6,8	7,8	8,8	6,9
Services des administrations publiques	3,1	6,5	8,4	7,0	6,0
Droits et taxes à l'importation	2,7	5,5	7,7	6,8	5,8
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>2,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>3,3</b>
Absorption intérieure brute	3,6	7,9	10,4	6,9	5,5
Consommation	3,4	3,7	5,5	5,8	5,8
Publique	4,8	7,1	8,7	6,0	6,2
Privée	2,9	2,5	4,9	5,8	5,6
Investissement brut	7,2	9,8	11,8	8,5	5,2
Exportations de biens et de services non facteurs	-2,5	-0,6	-2,9	-10,7	-1,7
Importations de biens et de services non facteurs	-1,8	11,1	17,7	15,6	2,4

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

**TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION  
INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES**

	(%)	2006	2007*	2008*	2009	2010
		(1989 = 100)				
Eau et Énergie	6,9	239,6	253,9	273,8	293,4	309,8
Hydrocarbures	17,8	148,5	150,7	147,1	139,2	136,3
Industries extractives	2,7	104,8	120,9	132,8	137,3	132,8
Constructions mécanique et électrique	26,3	71,5	55,5	57,7	62,9	54,6
Matériaux de construction	8,8	108,5	116,1	114,2	113,1	107,4
Industries chimiques	7,0	77,7	67,4	69,1	70,5	63,0
Industries alimentaires	14,5	31,9	32,3	34,5	31,3	30,3
Textiles	9,2	21,2	18,4	18,2	18,4	16,4
Cuir et peaux	2,2	9,2	7,4	7,4	6,6	6,2
Bois et papier	4,6	23,7	23,2	20,4	16,1	18,4
Industries diverses		18,8	13,0	10,3	10,3	8,1
<b>Indice général</b>	<b>100,0</b>	<b>88,4</b>	<b>90,1</b>	<b>91,8</b>	<b>92,2</b>	<b>89,8</b>
Indice général (hors hydrocarbures)		74,2	73,1	76,3	78,9	76,7
Indice général des produits manufacturés		58,5	51,8	52,8	53,6	50,6
		(Variation annuelle en pourcentage)				
Eau et Énergie		3,4	6,0	7,8	7,2	5,6
Hydrocarbures		-0,7	1,4	-2,4	-5,4	-2,1
Industries extractives		15,1	8,0	9,8	3,4	-3,3
Constructions mécanique et électrique		1,3	-8,9	3,9	9,1	-13,2
Matériaux de construction		-3,7	2,7	-1,6	-1,0	-5,0
Industries chimiques		-5,6	-4,4	2,5	2,0	-10,6
Industries alimentaires		-7,6	-2,1	6,7	-9,1	-3,3
Textiles		-14,0	-15,0	-1,1	1,0	-10,8
Cuir et peaux		-15,9	-4,8	-1,2	-10,2	-6,1
Bois et papier		2,9	-6,8	-11,9	-21,4	14,8
Industries diverses		-1,0	-31,2	-20,6	-0,2	-21,3
<b>Indice général</b>		<b>-0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>1,9</b>	<b>0,4</b>	<b>-2,5</b>
Indice général (hors hydrocarbures)		-0,5	0,3	4,3	3,5	-2,7
Indice général des produits manufacturés		-2,5	-3,9	1,9	1,5	-5,4

\*Le changement de l'échantillon d'entreprises pour la construction de l'indice intervenu à partir de 2007

Source : Office National des Statistiques

**TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION  
(Grand Alger)**

	(%)	2006	2007	2008	2009	2010
		(2001 = 100)				
<b>Indices des prix à la consommation 1/</b>						
Alimentation, boissons non alcoolisées	43,1	112,29	119,43	128,40	138,96	144,85
Habillement - Chaussures	7,5	104,68	104,40	104,15	104,60	107,46
Logement - Charges	9,3	122,04	124,57	125,94	129,31	131,71
Meubles et articles d'ameublement	5,0	106,16	106,60	107,73	109,70	113,56
Santé, Hygiène Corporelle	6,2	106,56	108,49	110,49	114,22	117,45
Transports et communication	15,9	128,83	131,66	136,91	141,81	145,34
Éducation, Culture, Loisirs	4,5	104,49	106,71	112,29	119,06	118,89
Divers	8,6	110,08	112,57	118,42	127,75	141,78
<b>Indice général</b>	<b>100,0</b>	<b>114,05</b>	<b>118,24</b>	<b>123,99</b>	<b>131,10</b>	<b>136,23</b>
		(Variation annuelle en pourcentage) 2/				
<b>Indices des prix à la consommation 1/</b>						
Alimentation, boissons non alcoolisées		4,2	6,4	7,5	8,2	4,24
Habillement - Chaussures		0,3	-0,3	-0,2	0,4	2,73
Logement - Charges		4,1	2,1	1,1	2,7	1,85
Meubles et articles d'ameublement		0,1	0,4	1,1	1,8	3,53
Santé, Hygiène Corporelle		1,0	1,8	1,8	3,4	2,83
Transports et Communication		-0,1	2,2	4,0	3,6	2,48
Éducation, Culture, Loisirs		-0,5	2,1	5,2	6,0	-0,14
Divers		1,3	2,3	5,2	7,9	10,98
<b>Indice général</b>		<b>2,31</b>	<b>3,68</b>	<b>4,86</b>	<b>5,74</b>	<b>3,91</b>

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 261 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédentes

## TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dinars)				
Traitements et salaires 1/	1 411,7	1 698,6	2 108,1		
Agriculture	75,3	89,5	95,3		
Administration	681,5	797,2	1 127,5		
Autres secteurs	654,9	811,9	885,3		
 Revenus des travailleurs indépendants	 1 900,7	 2 176,0	 2 465,4		
 Paiements de transfert	 828,0	 1 309,5	 1 148,6		
<b>Revenu brut</b>	<b>4 140,4</b>	<b>5 184,1</b>	<b>5 722,1</b>		
 <b>Revenu disponible</b>	 <b>3 587,1</b>	 <b>4 539,5</b>	 <b>4 908,4</b>		

Source : Office National des Statistiques

1/ Y compris les cotisations sociales

**TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE,  
EMPLOI ET CHOMAGE**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	<b>10 267</b>	<b>10 514</b>	<b>10 801</b>	<b>10 544</b>	<b>10 812</b>
Agriculture	1 780	1 842	1 841	1 242	1 136
Autres secteurs	8 487	8 672	8 960	9 302	9 676
Population effectivement occupée	<b>6 517</b>	<b>6 771</b>	<b>7 002</b>	<b>9 472</b>	<b>9 736</b>
Agriculture	1 780	1 842	1 841	1 242	1 136
Autres secteurs	4 737	4 929	5 161	8 230	8 600
Industrie	525	522	530	1 194	1 337
Bâtiment et travaux publics	1 160	1 261	1 371	1 718	1 886
Administration	1 542	1 557	1 572		
Transport et communication, Commerce et Services hors Administration	1 510	1 589	1 688	5 318	5 377
Travail à domicile et autres /1	2 485	2 498	2 579		
Chômeurs	1 265	1 245	1 220	1 072	1 076
( En pourcentage de la population active)	<b>12,3</b>	<b>11,8</b>	<b>11,3</b>	<b>10,2</b>	<b>10,0</b>

Source : Office National des Statistiques ; Commissariat Général de la Planification et de la Prospective

\* Nombre pour les trois rubriques : administration, transport et communication, travail à domicile

/1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

## TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dinars)					
<b>Total des recettes budgétaires et dons</b>	<b>3 639,8</b>	<b>3 687,8</b>	<b>5 190,5</b>	<b>3 676,0</b>	<b>4 379,6</b>
Recettes des hydrocarbures*	2 799,0	2 796,8	4 088,6	2 412,7	2 905,0
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	1 798,0	1 738,8	2 288,2	400,7	1 318,3
Fonds de Régulation des Recettes net	1 088,4	284,5	1 064,5	36,4	526,4
Recettes hors hydrocarbures	840,5	883,1	1 101,6	1 262,4	1 470,2
Recettes fiscales	720,8	766,7	965,2	1 146,6	1 287,4
Impôts sur les revenus et les bénéfices	241,2	258,1	331,5	462,1	559,7
Impôts sur les biens et services	341,3	347,4	435,2	478,5	509,4
Droits de douane	114,8	133,1	164,9	170,2	179,2
Enregistrement et timbres	23,5	28,1	33,6	35,8	39,1
Recettes non fiscales	119,7	116,4	136,4	115,8	182,8
Dividendes de la Banque d'Algérie	75,3	41,0	22,5	48,2	121,1
Droits	44,4	75,4	113,9	67,6	61,7
Dons	0,3	7,9	0,3	0,9	4,4
<b>Total dépenses budgétaires</b>	<b>2 453,0</b>	<b>3 108,5</b>	<b>4 191,0</b>	<b>4 246,3</b>	<b>4 512,8</b>
Dépenses courantes	1 437,9	1 673,9	2 217,7	2 300,0	2 683,8
Dépenses de personnel	447,8	526,2	711,0	746,6	991,0
Pensions des Moudjahidine	92,5	101,6	103,0	130,7	153,2
Matériels et fournitures	95,7	93,8	111,7	112,5	90,9
Transferts courants	733,3	871,8	1 230,6	1 272,8	1 418,5
dont: Services de l'Administration	215,6	273,0	360,8	412,5	518,3
Intérêts sur la dette publique	68,6	80,5	61,4	37,4	30,2
Dépenses en capital	1 015,1	1 434,6	1 973,3	1 946,3	1 829,0
<b>Solde budgétaire</b>	<b>1 186,8</b>	<b>579,3</b>	<b>999,5</b>	<b>-570,3</b>	<b>-133,2</b>
Solde des comptes spéciaux	-4,1	18,8	31,2	-4,3	53,6
Prêts nets du Trésor	32,1	141,3	123,8	138,5	35,4
<b>Solde budgétaire, hors Fonds d'assainissem</b>	<b>1 150,6</b>	<b>456,8</b>	<b>906,9</b>	<b>-713,1</b>	<b>-115,0</b>
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	1 219,2	537,3	968,3	-675,7	-84,8
<b>Solde global</b>	<b>1 150,6</b>	<b>456,8</b>	<b>906,9</b>	<b>-713,1</b>	<b>-115,0</b>
<b>Financement</b>	<b>-1 150,6</b>	<b>-456,8</b>	<b>-906,9</b>	<b>713,1</b>	<b>115,0</b>
Bancaire	-976,9	-553,0	-1 410,9	57,1	-491,4
Non bancaire	-15,0	206,9	508,2	655,3	606,3
Extérieur	-158,7	-110,7	-4,2	0,7	0,1

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

\* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

## TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dinars)					
<b>Total : Recettes budgétaires et dons</b>	<b>3 639,8</b>	<b>3 687,7</b>	<b>5 190,4</b>	<b>3 676,0</b>	<b>4 379,6</b>
Recettes des hydrocarbures	2 799,0	2 796,8	4 088,6	2 412,7	2 905,0
dont : Fonds de Régul. des Recettes de l'ann	1 798,0	1 738,8	2 288,2	400,7	526,4
Recettes hors hydrocarbures	840,5	883,0	1 101,5	1 262,4	1 470,2
Recettes fiscales	720,8	766,8	965,2	1 146,6	1 287,4
Impôts sur le revenus et les bénéfiques	241,2	258,1	331,5	462,1	559,7
Impôts sur les salaires	96,1	124,9	155,5	183,6	242,4
Autres	145,1	133,2	176,0	278,5	317,3
Impôts sur les biens et services	341,3	347,5	435,2	478,5	509,4
TVA et prélèvements sur importations	140,9	171,9	223,3	234,5	248,5
TVA et prélèvements sur activité intérieure	145,7	168,8	196,8	233,6	231,9
TVA-TC-TSA sur transactions intérieure	114,2	136,6	165,3	199,7	198,7
Tabacs (TIC)	31,5	32,2	31,5	33,9	33,2
TVA sur produits pétroliers	4,4	0,1	0,1	0,2	0,2
Prélèvement sur produits pétroliers	40,6	4,1	0,2	0,7	0,3
Autres impôts	3,7	2,8	6,4	1,5	8,0
Autres recettes non réparties	4,9	-1,2	7,0	6,7	19,1
Autres contributions indirectes	1,1	1,0	1,4	1,3	1,4
Droits de douane	114,8	133,1	164,9	170,2	179,2
Enregistrement et timbres	23,5	28,1	33,6	35,8	39,1
Recettes non fiscales	119,7	116,2	136,3	115,8	182,8
Droits d'entrée	44,4	75,2	113,8	67,6	61,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	75,3	41,0	22,5	48,2	121,1
Dons	0,3	7,9	0,3	0,9	4,4
(En pourcentage du total des recettes)					
<b>Total : Recettes budgétaires et dons</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Recettes des hydrocarbures	76,9	75,8	78,8	65,6	66,3
Recettes hors hydrocarbures	23,1	23,9	21,2	34,3	33,6
Recettes fiscales	19,8	20,8	18,6	31,2	29,4
Impôts sur le revenus et les bénéfiques	6,6	7,0	6,4	12,6	12,8
Impôts sur les biens et services	9,4	9,4	8,4	13,0	11,6
Droits de douane	3,2	3,6	3,2	4,6	4,1
Enregistrement et timbres	0,6	0,8	0,6	1,0	0,9
Recettes non fiscales	3,3	3,2	2,6	3,2	4,2
Dons	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1

Source : Direction Générale du Trésor

**TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dinars)				
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>2 453,0</b>	<b>3 108,5</b>	<b>4 191,1</b>	<b>4 246,3</b>	<b>4 512,8</b>
Dépenses courantes	1 437,9	1 673,9	2 217,8	2 300,0	2 683,8
Dépenses de personnel *	447,8	526,2	711,0	746,6	991,0
Traitements, salaires et allocations	447,8	526,2	711,0	746,6	991,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensions des Moudjahidine	92,5	101,6	103,0	130,7	153,2
Matériels et fournitures	95,7	93,8	111,7	112,5	90,9
Services de l'administration	215,6	273,1	360,9	412,5	518,3
Hôpitaux	73,5	107,9	151,5	176,0	197,2
Autres (Établiss. publics à caract. Admin.)	142,1	165,2	209,4	236,5	321,1
Transferts courants hors services Admin..	517,7	598,7	869,8	860,3	900,2
Actions éducatives et culturelles	15,6	19,3	24,3	24,5	26,7
Fonds de calamité naturelle	0,8	1,1	0,9	1,0	0,6
Subventions sur produits alimentaires	2,9	5,6	0,8	14,3	6,3
Fonds spécial de solidarité nationale**	5,2	8,6	6,5	8,3	8,1
Bonification d'intérêts	0,6	0,6	0,5	2,6	6,1
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	5,5	5,5	5,5	16,6	13,8
Autres transferts	487,1	558,0	831,3	793,0	838,6
Intérêts sur la dette publique	68,6	80,5	61,4	37,4	30,2
Dépenses en capital	1 015,1	1 434,6	1 973,3	1 946,3	1 829,0
Prêts nets du Trésor	32,1	141,3	123,8	138,5	35,4
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total:</b>	<b>2 485,1</b>	<b>3 249,8</b>	<b>4 314,9</b>	<b>4 384,8</b>	<b>4 548,2</b>
	(En pourcentage du total des dépenses)				
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>98,7</b>	<b>95,7</b>	<b>97,1</b>	<b>96,8</b>	<b>99,2</b>
Dépenses courantes	57,9	51,5	51,4	52,5	59,0
Dépenses de personnel	18,0	16,2	16,5	17,0	21,8
Traitements et salaires	18,0	16,2	16,5	17,0	21,8
Matériels et fournitures	3,9	2,9	2,6	2,6	2,0
Services de l'administration	8,7	8,4	8,4	9,4	11,4
Intérêts sur la dette publique	2,8	2,5	1,4	0,9	0,7
Dépenses en capital	40,8	44,1	45,7	44,4	40,2
Prêts nets du Trésor	1,3	4,3	2,9	3,2	0,8
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

\* Traitements et salaires + retraite et rente + versement forfaitaire

\*\* Solidarité nationale + Fond de compensation



**TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE  
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dinars ; fin de périodes)				
<b>Total dette intérieure</b>	<b>1 847,3</b>	<b>1 103,9</b>	<b>734,0</b>	<b>816,3</b>	<b>1 107,4</b>
Dette courante	403,3	436,2	356,4	580,8	579,7
Bons du trésor et titres assimilés	281,8	317,3	285,5	527,7	548,9
Autres	121,5	118,9	70,9	53,1	30,8
Dette d'assainissement	1 444,0	667,7	377,6	235,5	527,7
Crédits à long terme de la Banque d'Algérie	101,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Avance exceptionnelle de la Banque d'Algé	627,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances rachetées *	663,6	616,5	321,4	179,3	471,5
Entreprises publiques, EPIC & agro-industries					
Dette d'assainissement complémentaire					
OPGI					
Dette des agriculteurs					
Bons de solidarité					
Obligations de la CNAC					
Mise à niveau des fonds propres des banq	51,2	51,2	56,2	56,2	56,2
Bons (CNR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bons (CNAS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	21,7	11,8	6,6	8,1	9,2
PIB	8 514,8	9 366,6	11 090,0	10 034,5	12 049,5

Source : Direction Générale du Trésor

\* Rachats de créances fin 2005 (54,5 milliards de DA) non compris dans le total de 2005 mais de 2006

**TABLEAU 12 : SITUATION MONETAIRE**  
(y compris caisse d'épargne)

	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dinars ; fin de période)					
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>5 515,0</b>	<b>7 415,5</b>	<b>10 246,9</b>	<b>10 886,0</b>	<b>11 997,0</b>
Banque centrale	5 526,3	7 382,9	10 227,5	10 865,9	12 005,6
Banques commerciales	-11,3	32,6	19,4	20,1	-8,6
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>-581,4</b>	<b>-1 420,9</b>	<b>-3 291,0</b>	<b>-3 712,9</b>	<b>-3 834,2</b>
Crédits intérieurs	601,3	12,1	-1 011,8	-402,4	-242,8
Crédits à l'État (nets)	-1 304,1	-2 193,1	-3 627,3	-3 488,9	-3 510,9
Banque centrale	-2 510,7	-3 294,9	-4 365,7	-4 402,0	-4 930,2
Banques commerciales	870,8	723,1	278,6	340,2	683,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	335,8	378,7	459,8	572,9	735,46
Crédits à l'économie *	1 905,4	2 205,2	2 615,5	3 086,5	3268,1
Fonds de prêts de l'État	-33,5	-28,9	-16,3	-14,8	-14,5
Engagements extér. à moyen et long terr	-19,4	-14,7	-11,4	-8,5	-6,6
Autres postes (nets)	-1 129,8	-1 389,4	-2 251,5	-3 287,2	-3570,3
<b>Monnaie et quasi-monnaie (M2)</b>	<b>4 933,7</b>	<b>5 994,6</b>	<b>6 955,9</b>	<b>7 173,1</b>	<b>8 162,8</b>
Monnaie	3 167,6	4 233,6	4 964,9	4 944,2	5 638,5
Circulation fiduciaire (hors banques)	1 081,4	1 284,5	1 540,0	1 829,4	2098,6
Dépôts à vue dans les banques	1 750,4	2 570,4	2 965,1	2 541,9	2804,4
Dépôts au Trésor et CCP	335,8	378,7	459,8	572,9	735,5
Quasi-monnaie	1 766,1	1 761,0	1 991,0	2 228,9	2524,3
(Variation annuelle en pourcentage)					
<b>Monnaie et quasi-monnaie (M2)</b>	<b>18,7</b>	<b>21,5</b>	<b>16,0</b>	<b>3,1</b>	<b>13,8</b>
Monnaie	30,8	33,7	17,3	-0,4	14,0
Quasi-monnaie	1,7	-0,3	13,1	11,9	13,3
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>2 530,8</b>	<b>144,4</b>	<b>131,6</b>	<b>12,8</b>	<b>3,3</b>
Crédits intérieurs	-29,0	-98,0	-8 462,0	-60,2	-39,7
Crédits à l'État (nets)	39,7	68,2	65,4	-3,8	0,6
Crédits à l'économie *	7,1	15,7	18,6	18,0	5,9
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	57,9	64,0	62,7	71,5	67,7
Monnaie/PIB	37,4	45,2	44,8	49,3	46,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	12,8	13,7	13,9	18,2	17,4
Crédits à l'économie/PIB	22,5	23,5	23,6	30,8	27,1
Monnaie/M2	64,2	70,6	71,4	68,9	69,1
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	21,9	21,4	22,1	25,5	25,7
Multiplicateur monétaire	3,7	3,5	3,6	3,2	3,1

\* Hors créances non performantes rachetées par le Trésor en 2009, le taux de croissance des crédits s'établit à 20,1 %

Source : Banque d'Algérie

**TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE**

	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dinars ; fin de période)					
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>5 526,3</b>	<b>7 382,9</b>	<b>10 227,5</b>	<b>10 865,9</b>	<b>12 005,6</b>
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>-4 191,0</b>	<b>-5 653,8</b>	<b>-8 302,0</b>	<b>-8 651,7</b>	<b>-9 399,7</b>
Crédits à l'État	-2 510,7	-3 294,8	-4 365,7	-4 402,0	-4 930,2
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	1,3	1,5	1,5	1,4	1,4
Autres postes nets	-1 681,6	-2 360,5	-3 937,8	-4 251,1	-4 470,9
<b>Base monétaire</b>	<b>1 335,3</b>	<b>1 729,0</b>	<b>1 925,5</b>	<b>2 214,2</b>	<b>2 606,0</b>
Circulation fiduciaire	1 092,1	1 301,3	1 561,7	1 849,9	2 132,2
Dépôts des banques et établ. financiers	243,2	427,7	363,8	364,3	473,8
(Variation annuelle en milliards de dinars)					
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>1 374,8</b>	<b>1 856,6</b>	<b>2 844,6</b>	<b>638,4</b>	<b>1 139,7</b>
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>-1 202,8</b>	<b>-1 462,8</b>	<b>-2 648,2</b>	<b>-349,7</b>	<b>-748,0</b>
Crédits à l'État	-524,2	-784,1	-1 070,9	-36,3	-528,2
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,5	0,2	0,0	-0,1	0,0
Autres postes nets	-679,1	-678,9	-1 577,3	-313,3	-219,8
<b>Base monétaire</b>	<b>172,0</b>	<b>393,7</b>	<b>196,5</b>	<b>288,7</b>	<b>391,8</b>
Circulation fiduciaire	161,8	209,2	260,4	288,2	282,3
Dépôts des banques et établ. financiers	10,2	184,5	-63,9	0,5	109,5
(Variation annuelle en pourcentage)					
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>33,1</b>	<b>33,6</b>	<b>38,5</b>	<b>6,2</b>	<b>10,5</b>
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>40,3</b>	<b>34,9</b>	<b>46,8</b>	<b>4,2</b>	<b>8,6</b>
Crédits à l'État	26,4	31,2	32,5	0,8	12,0
Crédits aux banques	-	-	-	-	-
<b>Base monétaire</b>	<b>14,8</b>	<b>29,5</b>	<b>11,4</b>	<b>15,0</b>	<b>17,7</b>
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	17,4	19,2	20,0	18,5	15,3
Dépôts des banques et étab. financiers	4,4	75,9	-14,9	0,1	30,1

Source : Banque d'Algérie

**TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS  
A L'ECONOMIE PAR MATURITE**

	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dinars ; fin de période)					
Court terme	915,7	1026,1	1 189,4	1 320,5	1311,0
Moyen terme	786,4	828,0	910,0	852,1	820,4
Long terme	203,3	351,1	516,1	913,9	1136,7
<b>Total :</b>	<b>1 905,4</b>	<b>2 205,2</b>	<b>2 615,5</b>	<b>3 086,5</b>	<b>3 268,1</b>
(Variation annuelle en pourcentage)					
Court terme	-0,8	12,1	15,9	11,0	-0,7
Moyen terme	5,2	5,3	9,9	-6,4	-3,7
Long terme	86,5	72,7	47,0	77,1	24,4
<b>Total :</b>	<b>7,1</b>	<b>15,7</b>	<b>18,6</b>	<b>18,0</b>	<b>5,9</b>
(En pourcentage du total)					
Court terme	48,1	46,5	45,5	42,8	40,1
Moyen terme	41,3	37,5	34,8	27,6	25,1
Long terme	10,7	15,9	19,7	29,6	34,8
<b>Total :</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Banque d'Algérie

**TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS  
A L'ECONOMIE PAR SECTEUR**

	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dinars ; fin de période)					
Secteur public	847,0	988,9	1 201,9	1 485,1	1 480,6
Secteur privé	1 057,0	1 216,0	1 413,3	1 600,6	1 806,7
Administration locale	1,4	0,3	0,3	0,8	0,8
<b>Total :</b>	<b>1 905,4</b>	<b>2 205,2</b>	<b>2 615,5</b>	<b>3 086,5</b>	<b>3 268,1</b>
(Variation annuelle en pourcentage)					
Secteur public	-4,0	16,8	21,5	23,6	-1,6
Secteur privé	17,8	15,0	16,2	13,3	12,9
Administration locale	1300,0	-78,6	0,0	166,7	0,0
<b>Total :</b>	<b>7,1</b>	<b>15,7</b>	<b>18,6</b>	<b>18,0</b>	<b>5,9</b>
(En pourcentage du total)					
Secteur public	44,5	44,8	46,0	48,1	44,7
Secteur privé	55,5	55,1	54,0	51,9	55,3
Administration locale	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total :</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Banque d'Algérie

**TABLEAU 16/1 : BALANCE DES PAIEMENTS  
EVALUEE EN U.S. DOLLARS**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
<b>Solde extérieur courant</b>	<b>28,95</b>	<b>30,54</b>	<b>34,45</b>	<b>0,41</b>	<b>12,16</b>
Balance commerciale	34,06	34,24	40,60	7,78	18,20
Exportations, ( f.o.b.)	54,74	60,59	78,59	45,18	57,09
Hydrocarbures	53,61	59,61	77,19	44,41	56,12
Autres	1,13	0,98	1,40	0,77	0,97
Importations, (f.o.b.)	-20,68	-26,35	-37,99	-37,40	-38,89
Services, hors revenus des facteurs, net	-2,20	-4,09	-7,59	-8,69	-8,33
Crédits	2,58	2,84	3,49	2,99	3,57
Débits	-4,78	-6,93	-11,08	-11,68	-11,90
Revenus des facteurs, net	-4,52	-1,83	-1,34	-1,31	-0,36
Crédits	2,42	3,81	5,13	4,74	4,60
Débits	-6,94	-5,64	-6,47	-6,05	-4,96
Paiements des intérêts	-0,76	-0,23	-0,19	-0,17	-0,11
Autres	-6,18	-5,41	-6,28	-5,88	-4,85
dont: part des associés de compagn. i	-5,29	-3,90	-4,56	-3,92	-4,03
Transferts, net	1,61	2,22	2,78	2,63	2,65
<b>Solde du compte de capital</b>	<b>-11,22</b>	<b>-0,99</b>	<b>2,54</b>	<b>3,45</b>	<b>3,42</b>
Compte de capital	-0,01				
Investissements directs (net)	1,76	1,37	2,33	2,54	3,47
Capitaux officiels (net)	<b>-11,89</b>	<b>-0,77</b>	<b>-0,43</b>	<b>1,30</b>	0,44
Tirages	0,98	0,51	0,84	2,19	0,55
Amortissements	-12,87	-1,28	-1,27	-0,89	-0,11
Erreurs et omissions (net)	-1,08	-1,59	0,64	-0,39	-0,49
<b>Solde global</b>	<b>17,73</b>	<b>29,55</b>	<b>36,99</b>	<b>3,86</b>	<b>15,58</b>
<b>Financement</b>	<b>-17,73</b>	<b>-29,55</b>	<b>-36,99</b>	<b>-3,86</b>	<b>-15,58</b>
Augmentation des réserves brutes (-)	-17,73	-28,27	-36,53	-2,28	-15,25
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances produits de placement à recevoir		-1,28	-0,46	0,09	-0,08
Allocations de DTS				-1,67	0,00
Position de réserves au FMI					-0,25
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	77,78	110,18	143,10	147,22	162,22
En mois d'importations des biens et services non facteurs	<b>36,66</b>	<b>39,73</b>	<b>34,99</b>	<b>36,00</b>	<b>38,33</b>
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	65,85	74,95	99,97	62,25	80,15

Source : Banque d'Algérie

**TABLEAU 16/2 : BALANCE DES PAIEMENTS  
EVALUEE EN DINARS**

	2006	2007	2008	2009	2010
	En milliards de dinars				
<b>Solde extérieur courant</b>	<b>2 101,61</b>	<b>2 105,49</b>	<b>2 190,82</b>	<b>30,26</b>	<b>906,41</b>
Balance commerciale	2 473,53	2 363,45	2 589,79	564,84	1 354,40
Exportations, ( f.o.b.)	3 975,85	4 191,52	5 041,52	3 281,82	4 247,33
Hydrocarbures	3 893,60	4 123,19	4 951,46	3 225,81	4 175,22
Autres	82,25	68,33	90,06	56,01	72,11
Importations, (f.o.b.)	-1 502,32	-1 828,07	-2 451,73	-2 716,98	-2 892,93
Services, hors revenus des facteurs, net	-159,68	-283,70	-489,74	-631,10	-618,70
Crédits	187,58	196,74	224,77	216,91	265,57
Débits	-347,26	-480,44	-714,51	-848,01	-884,27
Revenus des facteurs, net	-328,89	-127,55	-84,33	-94,78	-26,41
Crédits	175,38	263,19	330,03	345,18	341,91
Débits	-504,27	-390,74	-414,36	-439,96	-368,32
Paiements des intérêts	-55,03	-16,13	-12,28	-12,59	-8,19
Autres	-449,24	-374,61	-402,08	-427,37	-360,13
dont: part des associés (hydrocarb.)	-384,17	-270,25	-294,57	284,84	
Transferts, net	116,65	153,29	175,10	191,30	197,12
<b>Solde du compte de capital</b>	<b>-813,28</b>	<b>-64,46</b>	<b>189,09</b>	<b>250,38</b>	<b>243,47</b>
Compte de capital	-0,32	-0,01	-0,01	-0,01	0,28
Investissement en portefeuille		-0,36	0,00	0,00	106,35
Investissements directs (net)	127,80	95,17	150,98	184,42	151,70
Capitaux officiels (net)	-865,33	-54,02	-27,71	96,65	32,92
Tirages	71,15	35,44	54,10	159,74	40,93
Amortissements	-936,48	-89,46	-81,81	-63,09	-8,01
Erreurs et omissions (net)	-75,43	-105,24	65,83	-30,68	-47,78
<b>Solde global</b>	<b>1 288,33</b>	<b>2 041,03</b>	<b>2 379,91</b>	<b>280,64</b>	<b>1 149,88</b>
<b>Financement</b>	<b>-1 288,33</b>	<b>-2 041,03</b>	<b>-2 380,01</b>	<b>-280,64</b>	<b>-1 149,88</b>
Augmentation des réserves brutes (-)	-1 288,33	-1 954,94	-2 350,20	-165,53	-1 125,76
Rachats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances		-86,09	-29,81	6,72	-5,49
Allocation de DTS				-121,83	0,00
Position de réserve au FLMI					-18,63

Source : Banque d'Algérie

**TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS  
ET EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En millions de dollars E.U.)				
<b>Importations (f.o.b.)</b>					
Alimentation	3 572	4 656	7 397	5 512	5 726
Énergie	230	305	560	516	888
Matières premières	792	1 245	1 318	1 128	1 335
Produits semi-finis	4 637	6 678	9 502	9 557	9 446
Équipements Agricoles	90	137	164	219	325
Équipements Industriels	8 015	9 361	12 344	14 141	14 794
Biens de consommation	2 830	3 546	6 172	5 868	5 687
<b>Sous/Total :</b>	<b>20 166</b>	<b>25 928</b>	<b>37 457</b>	<b>36 941</b>	<b>38 201</b>
.Importat. s/paiements + réparat. mater	515	420	536	462	684
<b>Total:</b>	<b>20 681</b>	<b>26 348</b>	<b>37 993</b>	<b>37 403</b>	<b>38 885</b>
<b>Exportations (f.o.b.)</b>					
Alimentation	73	88	119	113	306
Énergie	53 608	59 605	77 194	44 415	56 121
Matières premières	195	170	334	169	165
Produits semi-finis	765	640	834	393	434
Équipements agricoles	1	1	1	0	1
Équipements Industriels	44	46	67	42	27
Biens de consommation	44	35	32	49	34
<b>Sous-Total :</b>	<b>54 730</b>	<b>60 585</b>	<b>78 581</b>	<b>45 181</b>	<b>57 088</b>
Autres	11	5	9	5	2
<b>Total :</b>	<b>54 741</b>	<b>60 590</b>	<b>78 590</b>	<b>45 186</b>	<b>57 090</b>
dont : exportations hors hydrocarbures	1 132	980	1 386	766	969
	(En pourcentage)				
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparat. matériels)					
Alimentation	17,7	18,0	19,7	14,9	15,0
Équipement industriel	39,7	36,1	33,0	38,3	38,7
Biens de consommation	14,0	13,7	16,5	15,9	14,9
En proportion du total des exportations					
Exportations hors hydrocarbures	2,1	1,6	1,8	1,7	1,7

Source : Direction Générales des Douanes ; Banque d'Algérie



**TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES**

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Pétrole brut</b>					
Valeur (millions US \$)	22 697,4	25 373,7	30 513,7	18 855,6	20 724,9
dont : Rapatriement des bénéfiques	4 624,9	2 989,1	3 593,4	2 963,1	3 116,7
Volume (millions de barils)	345,3	339,1	305,5	272,8	258,7
(millions de tonnes métriques)	44,0	43,2	39,2	34,7	33,0
Prix d'unité (US \$ par baril)	65,7	74,8	99,9	62,2	80,2
<b>Condensât</b>					
Valeur (millions US \$)	7 268,0	8 498,2	10 089,5	5 146,2	4 268,7
dont : Rapatriement des bénéfiques	152,7	228,4	221,4	231,6	196,4
Volume (millions de barils)	119,1	114,8	115,8	93,3	54,3
(millions de tonnes métriques)	13,4	12,9	13,0	10,5	6,1
Prix d'unité (US \$ par baril)	61,0	74,0	87,2	55,2	78,7
<b>Produits pétroliers raffinés</b>					
Valeur (millions US \$)	4 756,3	5 838,1	7 310,0	5 373,4	9 219,5
Volume (millions de barils)	88,5	77,9	82,3	85,4	111,6
(millions de tonnes métriques)	9,6	9,9	10,4	10,8	14,1
Prix d'unité (US \$ par baril)	53,7	74,9	88,8	62,9	82,6
<b>Gaz de pétrole liquéfié (GPL)</b>					
Valeur (millions US \$)	3 626,2	4 545,3	5 708,0	3 216,8	4 086,9
dont : Rapatriement des bénéfiques	239,3	367,4	364,6	468,7	373,1
Volume (millions de barils)	71,1	81,1	81,5	74,1	64,3
(millions de tonnes métriques)	6,9	7,5	7,5	6,8	5,9
Prix d'unité (US \$ par baril)	51,0	56,1	70,0	43,4	63,5
<b>Gaz naturel liquéfié (GNL)</b>					
Valeur (millions US \$)	6 383,1	6 725,0	9 092,0	5 598,0	5 879,2
Volume (millions de m <sup>3</sup> )	39,0	39,9	34,6	34,7	31,2
Volume (billions de BTU)	911,9	934,0	811,6	791,8	714,1
Prix d'unité (US \$ par million de BTU)	7,0	7,2	11,2	7,1	8,3
<b>Gaz naturel (GN)</b>					
Valeur (millions US \$)	8 877,0	8 624,8	14 481,4	8 225,1	11 942,4
dont : Rapatriement des bénéfiques	271,3	311,1	382,6	257,5	251,3
Volume (milliards de m <sup>3</sup> )	37,8	35,5	39,0	33,6	37,8
Volume (billions de BTU)	1 416,0	1 325,9	1 462,8	1 250,6	1 416,0
Prix d'unité (US \$ par million de BTU)	6,3	6,5	9,9	6,6	8,4
<b>Recettes totales des hydrocarb.(millions</b>	<b>53 608,0</b>	<b>59 605,1</b>	<b>77 194,6</b>	<b>44 415,1</b>	<b>56 121,6</b>
dont : Part des associés de l'entr. nation	5 288,2	3 896,0	4 562,0	3 920,9	3 937,5
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	42,3	42,6	39,5	38,0	36,9
Autres	57,7	57,4	60,5	62,0	63,1
Condensât	13,6	14,3	13,1	11,6	7,6
Produits pétroliers raffinés	8,9	9,8	9,5	12,1	16,4
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	6,8	7,6	7,4	7,2	7,3
Gaz naturel liquéfié (GNL)	11,9	11,3	11,8	12,6	10,5
Gaz naturel (GN)	16,6	14,5	18,8	18,5	21,3

Source : Ministère de l'Énergie

**TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE  
DE LA DETTE EXTERIEURE**

	2006	2007	2008	2009	2010
	(En milliards de dollars EU)				
Crédits multilatéraux	0,402	0,226	0,010	0,010	0,009
Émissions obligataires	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Crédits bilatéraux	3,894	3,851	3,287	3,057	2,743
Crédits gouvernementaux directs	1,879	2,175	2,073	2,131	1,968
Créd. Acheteurs & Fourn. assurés	2,015	1,676	1,214	0,926	0,775
Crédits financiers	0,636	0,696	0,879	0,733	0,820
Crédits finan. & crédits-bails	0,101	0,276	0,405	0,409	0,486
Opérations de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,535	0,420	0,474	0,324	0,334
Crédits commer. non assurés	0,030	0,016	0,006	0,021	0,007
Crédits fournisseurs	0,030	0,016	0,006	0,021	0,007
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres créanciers	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total dette à M. &amp; L. terme</b>	<b>5,062</b>	<b>4,889</b>	<b>4,282</b>	<b>3,921</b>	<b>3,679</b>
Total dette à court terme *	0,550	0,717	1,304	1,492	1,778
<b>Total dette extérieure</b>	<b>5,612</b>	<b>5,606</b>	<b>5,586</b>	<b>5,413</b>	<b>5,457</b>

Source : Banque d'Algérie

\* D'une durée initiale d'une année et moins